

HISTORIQUE DE L'EGLISE SAINT-PIERRE D'ORVIN



De 866 à aujourd'hui

Par Jean-Claude et Pierre-Olivier Léchet

Introduction.

Il y a 270 ans, nos ancêtres les paroissiens d'Orvin étaient tout fiers de posséder une église toute neuve et rayonnante de lumière. On était heureux d'avoir pu mener à bien cette entreprise, on était heureux du résultat. Mais voilà, au fil des ans, l'église a pris un sérieux coup de vieux, malgré les restaurations ou réparations successives. La paroisse ayant décidé de restaurer notre église, il nous est apparu utile, à mon fils et à moi-même, de retrouver un maximum d'informations concernant notre église. Ainsi sur les pages suivantes se trouvent réunies toutes les informations que nous avons pu retrouver dans les archives de la paroisse ou de la bourgeoisie. En deuxième partie, vous trouverez les listes des responsables de la paroisse que nous avons pu retrouver. En troisième partie, se trouvent les photos commandées avant la restauration par la direction des monuments historiques du canton ainsi que les reproductions des trois vitraux tirées de "La Seigneurie d'Orvin". Il est utile de savoir que cette église a été classée "Monument historique" par le canton de Berne selon l'arrêté du conseil exécutif du 3 septembre 1963. La Confédération Helvétique a également classé notre église "Monument historique" selon l'arrêté 949 du 14 octobre 1965. D'autre part, le village d'Orvin est mis à l'inventaire des sites à protéger "ISOS". Dans cet inventaire, il y est classé d'importance nationale selon l'ordonnance du 9 septembre 1981. Nous aimerions encore dans cette introduction, vous faire remarquer que vous trouverez dans les textes qui suivent des tournures de phrases parfois archaïques ou un peu bizarre. Cela s'explique par le fait que nous avons décidé de respecter les écrits retrouvés et de les restituer tels quels afin de transmettre l'esprit de l'époque. Nous souhaitons aux lecteurs beaucoup de plaisirs à découvrir ces pages de l'histoire de notre église, c'est-à-dire un peu de l'histoire de nos ancêtres.

De 866 à 1722.

C'est en 866 que, pour la première fois, est mentionnée la chapelle d'Orvin. La tradition la situe sur Villiers, c'est-à-dire à l'ouest de la route d'Evilard après la maison de la Guinguette, en quittant le village.

Vers 1530 la réforme s'implante à Orvin.

Le plus vieil élément de notre église se trouve être la petite cloche qui carillonne encore aujourd'hui, elle date de 1595.

En 1638 Benedict Thellung, ancien bailli d'Erguel et son épouse Madeleine de Graffenried offrent à la paroisse le vitrail que vous pouvez encore admirer puisqu'il se situe dans une des fenêtres du fond, celle de gauche. Il semblerait que ce don ait été fait à l'occasion de la construction d'une nouvelle église qui se serait trouvée à l'emplacement actuel. Elle aurait été construite dans un style gothique tardif, comme tend à le prouver la partie supérieure de fenêtre que les bâtisseurs de 1722 ont réintroduite dans le haut du pignon est du bâtiment actuel.

Puis, 20 ans plus tard, en 1658, survient la mort de Pierre Wisard, pasteur à Orvin. Sa pierre tombale se trouve encore dans la travée gauche des bancs.

En 1660, c'est au tour de Jean Henri Thellung, maire de Bienne et son épouse Suzanne de Wattenwille d'offrir un second vitrail à la paroisse. C'est celui de la fenêtre de droite. On rattache ce don à la construction d'une tour que l'on aurait ajoutée à de l'église de 1638.

Le début du 18^{ème} siècle est difficile à Orvin comme ailleurs. L'hiver 1709 est terriblement froid et entraîne les dernières grandes famines en Europe. En 1710 a lieu à Orvin le dernier des trois procès en sorcellerie intentés à des femmes du village; tous les habitants doivent témoigner à la cure d'Orvin devant "Jean Conrad Albert Thellung de Courtelary, Conseiller de Son Altesse Monseigneur et Prince L'Evêque de Bâle, Son Haut Officier en la Montagne de Diesse et la "Majorie" d'Orvin, et Maire de Bienne". Ces deux faits historiques montrent à eux seuls les temps difficiles qui ont précédés la reconstruction de l'église.

La construction de l'église en 1722.

Après ce début de siècle douloureux, notre paroisse décide donc en 1722 de reconstruire son église.

A ce propos, voici un extrait de la conférence que M. Gobat a donné à la cure le 5 novembre 1972 à l'occasion du 250^{ème} anniversaire de la construction de notre église. Je cite :

La période n'est pas très favorable cependant, une douzaine d'années s'est écoulée depuis le terrible hiver de 1709 qui vit une vague de froid ravager l'Europe entière; hiver suivi d'années de famine (les dernières si graves en Europe) et d'une grande épidémie de peste. Mais, par ailleurs, on est dans une fièvre de construction. Le

Prince-évêque donne l'exemple; c'est de 1716-1728 que fut édifié le grand château de Delémont. En une génération, ce ne sont pas moins de 10 églises qui sont bâties ou profondément transformées dans notre région: Péry donne le branle en 1706, puis Sornetan déplace son église de Sapran au village même de Sornetan en 1709; en 1716 on inaugure l'église rebâtie de Vauffelin et les nouvelles églises de Bévillard et de Court; La Neuveville abandonne sa Blanche Eglise trop petite et construit le grand temple de Rive en 1720; en 1722 c'est Orvin; en 1728 c'est Tavannes qui restaure son église de Saint Etienne; en 1733 Moutier sa vieille église paroissiale de Saint-Pierre et Sombeval clôt la marche en 1737 avec la transformation de Sainte-Agathe. Comment ne pas être frappé par cet effort de toute une région, pour que la moitié des églises réformées existantes alors fussent rénovées!!! Orvin est donc bien dans la ligne générale en concluant contrat pour la reconstruction de son église avec les maîtres maçons Jean-Jacques Chopard du Locle et Daniel le Grand du Locle et de la Brévine. Ce ne sont d'ailleurs pas des novices que ces maîtres maçons, entrepreneurs et architectes!!! Ensemble déjà ils ont édifié l'église de Bévillard; et l'aîné, Jean-Jacques Chopard est déjà auteur de l'église de Sornetan. (Et ce sera encore lui qui reconstruira l'église de Sombeval, tandis que Daniel le Grand, séduit par les charmes d'Annelet Michaud, fille et famille originaire du lieu, s'établira à Orvin pour de longues années.)

Si l'on connaît ainsi les auteurs du bâtiment lui-même, les charpentiers, les menuisiers, nous demeurent inconnus, malgré les recherches effectuées à plusieurs reprises tant par feu Michaud que nos prédécesseurs et nous-mêmes. Il nous reste leur belle oeuvre à admirer... Quant au coût de l'ouvrage, on n'en sait rien non plus; il y a eu souvent des incendies généraux à Orvin, et les comptes de l'époque ont disparu. On sait tout juste que les gens d'Evilard participèrent à la dépense par une somme de 100 écus. Dans le beffroi sonnait déjà la petite cloche (elle date de 1595), alors que ses compagnes d'alors furent probablement refondues, car les cloches actuelles sont de 1808, du temps de l'Empire français. Il n'y avait pas d'orgue dans cette nouvelle église. Mais on avait fait une innovation: jusque là le chant était uniquement porté par le chantre. Dès la dédicace, ce ne sont pas moins de 8 musiciens qui entraînent le chant des psaumes: une trompette et sept haut-bois. Cela dura un moment, on reviendra au chantre, puis au siècle dernier, le Doyen Morlet suscitera un choeur d'hommes pour entraîner le chant de l'église, et les orgues seront installées et inaugurées le 15.7.1888. Personne en 1722 n'osait penser à un tel luxe dans une église de campagne. On ne sait pas non plus quel dimanche le pasteur Rémy Frêne prononça le sermon de dédicace de l'église sur le texte du Psaume 84 " Oh ! Eternel ! Heureux est l'homme qui habite dans ta maison et qui te loue incessamment". Ce devait être dans le courant du mois d'août, car le 30 août a lieu le premier baptême, celui de David, fils de Jean Ferra, et le 29 septembre, c'est le premier mariage qui y est célébré, celui de Jean-Pierre Villard, d'Evilard et de Madeleine Wyssbrod de Boujean. Il faut cependant croire qu'on s'y pressait avec zèle dans cette nouvelle église, car le 16 novembre déjà, on fait la répartition des bancs: je vous la donne, elle se trouve relevée dans l'ouvrage de Michaud (l'original étant aux archives de la bourgeoisie). Les hommes d'Orvin étaient sur la galerie. Les stalles du fond de l'église étaient réservées à la justice, le maître siégeant au centre. Les bancs en face de la chaire étaient pour les hommes d'Evilard, leur métral (équivalent du maire d'Orvin qui était le sieur Pierre L'allemand) ayant aussi un siège spécial en bout du banc. Les petits bancs au pied de la chaire étaient pour le régent d'école, le chantre et les vieillards. Dans le banc fermé du côté sud prenait place le haut-officier du Prince et Madame Thellung de Courtelary, ainsi que les Wildermett de Bienne, propriétaires du Jorat. Le banc fermé côté nord était à la disposition de Madame la Ministre et sa famille, ainsi que les femmes du maire et du lieutenant, c'est-à-dire le vice-maire. Derrière les femmes; mais halte, pas n'importe où! Côté sud, 2ème banc, les Donzel et Rollin, 3ème les Jeanmaire, Mottet et Bourquin, 4ème les Aufranc, 5ème et 6ème les femmes d'Evilard, les Villard, L'allemand, Jean, Louis et autres Girard, le 7ème les Grojean et Léchet le 8ème les Aufranc. Côté nord, 2ème banc, les Boder, 3ème et 5ème les Michaud, Morel et Maillardet, 4ème les Auroy et Ferrat, le 6ème les Jeandrevin.

Reprenons notre énumération : En 1722, le pasteur Jacques Frêne, qui a été nommé en 1699, est âgé de 56 ans. Il est brouillon de nature et a plusieurs démêlés avec la classe d'Erguel, qui est l'autorité de l'Eglise de l'époque. Cette autorité décide en 1720 de nommer son fils pasteur à Orvin, mais le père reste en fonction et encaisse la paye qui était constituée des revenus de la cure, une des plus rentable de la région en ce temps-là. Le village d'Evilard fait partie de la paroisse d'Orvin. On dénombre environ 350 personnes, gens d'Evilard et d'Orvin confondus.

Il faut encore signaler que nos deux pasteurs d'alors doivent desservir la paroisse de Vauffelin, mais les gens de cette paroisse se plaignent de ne pas voir souvent un pasteur, bien qu'il y en ait deux à Orvin.

Il n'y a qu'un instituteur à l'école qui se donne depuis 1714 dans la maison où se situe la Raiffeisen actuellement. Cet instituteur M. Isaac Boder sera remplacé 3 ans plus tard par M. Jean-Jacques Michaud. Vincent Maximilien Thellung offre pour cette inauguration le vitrail se trouvant dans la fenêtre sud.

Le baptistère porte également la date de 1722. Remarquez que dans notre église, ce baptistère, la chaire, le centre du plancher, le centre du plafond ainsi que la tour sont de forme octogonale. Or, il faut savoir que ce chiffre 8 symbolise la résurrection du Christ.

De 1722 à 1861.

Après 1722, nous n'avons plus beaucoup d'informations jusqu'en 1861, date de la première restauration. Nous savons juste que 4 gobelets ont été volés à la paroisse en 1775 et que la moyenne et grande cloche datent de 1808.

Nous lisons encore dans le registre des décès se trouvant aux Archives Cantonales à Berne :

Le .. février 1775 a été enseveli dans le temple, sous la chaire, Monsieur Charles Henri Saunier de Tavannes, fidèle Ministre de J. Christ et Révérent Pasteur des Eglises d'Orvin et de Vauffelin, mort le ..., âgé de 65 ans.

La restauration de 1861.

Les premiers registres du consistoire commencent en 1816. Jusqu'en 1852, la seule attribution du consistoire était celle du tribunal des moeurs. C'est donc depuis 1852 que nous avons des informations concernant notre édifice. Voici ce que nous avons trouvé.

Conseil du 16 août 1857:

Messieurs les maîtres d'Eglise demandent au consistoire qu'ils prennent les mesures pour faire restaurer dans le temple la table des dix commandements. Monsieur le Pasteur tout en approuvant cette demande croit qu'il faut aller plus loin et provoquer une rénovation complète de l'intérieur du temple en faisant vernir le plafond, la chaire, les galeries et la boiserie, si les revenus de la commune le permettent. On reconnaît en principe la réussite de cette réparation, mais on doute qu'elle puisse se faire cette année. La chose sera cependant portée devant l'assemblée communale dans une de ses plus prochaines séances, et pour qu'elle puisse prendre une décision avec connaissance des frais que cette réparation provoquera; Monsieur le président est chargé de faire faire des devis par les gypseurs de Bienne.

Conseil du 17 mai 1860:

Comme le conseil de Paroisse doit veiller à l'entretien et à la propreté des bâtiments affectés au culte (article 24 de la loi synodale), on trouve que notre temple aurait besoin de réparations, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur et l'on recherche les moyens de les faire faire d'une manière convenable; puis on charge monsieur le président et monsieur le pasteur de faire faire un devis de ces réparations pour pouvoir en délibérer en connaissance de cause dans une séance postérieure.

Conseil du 29 juillet 1860:

On s'occupe des réparations à faire au temple et l'on examine un devis présenté par M. Galliardini gypseur à Bienne qui s'élève à Fr. 1710,00. On décide de proposer à la commune de mettre une somme au budget pour que les réparations à l'intérieur du temple puissent se faire l'année prochaine.

Conseil du 29 janvier 1861:

L'assemblée communale ayant porté au budget de l'année courante Fr. 1000,00 pour les réparations à faire au temple sous la direction du consistoire, on s'occupe des moyens de les faire exécuter. Or comme d'après l'acte de réunion du ci-devant Evêché de Bâle au canton de Berne du 23 novembre 1815, art. 5, l'Etat doit se charger de la construction et de l'entretien des choeurs des églises, on profitera de cette disposition pour adresser une demande au gouvernement, ce qui augmentera probablement la somme votée par la commune, et comme la commune d'Evilard doit aussi contribuer pour les 2/5 aux réparations du temple et du cimetière, il lui sera aussi donné connaissance des réparations projetées, afin qu'elle y donne son consentement et fournisse son subside, suivant l'ancien usage. Ces deux subsides, joints à la somme votée par la commune d'Orvin, paraissent suffisants pour faire faire toutes les réparations nécessaires. On décide d'établir un cahier des charges où elles seront indiquées, puis de les mettre au concours, afin que tous les maîtres gypseurs qui seraient dans l'intention de s'en charger, puissent fournir leurs devis.

Conseil du 3 avril 1861:

Sont présents à la séance: MM. Aimé et Louis Villars. Après avoir reçu la déclaration de MM. les délégués de la commune d'Evilard, que cette commune consent à participer pour les 2/5 aux réparations à faire en notre temple, on procède à l'examen des devis fournis par 8 entrepreneurs. Cet examen fait sentir le besoin d'établir

un nouveau cahier des charges contenant le mesurage de toutes les réparations qui doivent être faites au chœur et qui doivent être à la charge de l'Etat puis d'inviter les quatre maîtres gypseurs de Bienne qui ont fourni des devis pour les mettre en harmonie avec le dit cahier; afin qu'on puisse adjuger les travaux dans une séance postérieure.

Conseil du 23 avril 1861:

Le nouveau cahier des charges pour les réparations du temple est accepté, puis, après l'examen des devis, les travaux sont adjugés à MM. Bertoncini et Andreotti, gypseurs à Bienne pour la somme de Fr. 1050,00, dont Fr. 300,00 pour le chœur et Fr. 750,00 pour les autres réparations du temple et de la tour. Cette adjudication est signée au cahier des charges par les trois délégués de la commune d'Evilard, le président du consistoire et le maire d'Orvin. Le cahier des charges sera soumis au gouvernement pour obtenir le subside de l'Etat pour les réparations du chœur. Dans la marge, nous lisons : NB. Le gouvernement a accordé un subside de Fr. 340,00.

Voici les noms des personnes ayant participées aux séances ci-dessus:

- M. Louis Villard, capitaine et président de Bourgeoisie d'Evilard.
- M. Louis Villard, charpentier, maire d'Evilard.
- M. Aimé Villard, membre du conseil, délégué de la commune d'Evilard
- M. Frédéric Louis Auroi, président du consistoire.
- M. Théophile Aufranc, maire d'Orvin.
- M. Louis Daniel Morlet, secrétaire du consistoire et pasteur.
- Les membres du consistoire de l'époque.

De 1862 à 1887.

Voici retranscrites toutes les séances du conseil de paroisse, des assemblées de paroisse et des comptes que nous avons trouvés durant cette période. Les plus anciens comptes de notre paroisse remonte à 1880 (exception faite de ceux du XVIIème qui se trouvent aux archives de la bourgeoisie). Nous n'avons retranscrit que les informations qui concernent le bâtiment de l'église.

Conseil du 28 juillet 1874:

Dans la salle du conseil, en commun avec l'assemblée du conseil de commune. Le consistoire devant veiller à l'entretien des bâtiments affectés au culte a jugé que le temple avait besoin de réparations à l'intérieur et surtout à l'extérieur. De plus, l'acquisition et l'installation prochaine d'une nouvelle horloge ont exigé certaines transformations de détails à l'intérieur du clocher dont l'extérieur, principalement la voûte du porche, présente quelques graves détériorations auxquelles il est évident qu'il est urgent de remédier. M. le président du consistoire fait connaître à l'assemblée le devis approximatif des dépenses qui lui a été communiqué par l'entrepreneur. A l'assemblée prennent part deux délégués de la commune d'Evilard qui doit d'après une convention précédente fournir un subside dans des proportions déterminées. Les deux délégués ont reconnu la nécessité des réparations, surtout par rapport au clocher. En outre, on profitera d'une disposition de l'acte de réunion de l'Evêché de Bâle à l'Etat de Berne pour adresser au gouvernement la demande d'un subside en vue des réparations à faire dans le chœur de l'église soit au-dedans, soit au-dehors. Les deux subsides, celui de la commune d'Evilard et celui de l'Etat diminuent notablement les frais de l'entreprise. L'assemblée prend les dispositions nécessaires pour que, toutes explications requises étant données par l'entrepreneur sur le devis proposé, les travaux soient exécutés dans le plus bref délai.

Comptes 1880:

Payé le montant d'une note de la direction des chemins de fer pour 2 rails fournis pour réparations des galeries du temple à Fr. 4,00 le mètre:	Fr.	26,95
Payé le montant d'une seconde note de 4 rails pour le même sujet:	Fr.	3,85
Payé à Albert Aufranc pour voiturage des dits rails depuis Bienne:	Fr.	9,00
Payé à Auguste Aufranc menuisier pour réparation aux galeries comme suit:		
19 1/2 journées à frs 4 par jour:	Fr.	8,00
18 1/2 journées à frs 3 par jour:	Fr.	55,50
Achat de ruban pour ces réparations:	Fr.	2,80
Payé le montant d'une note à M. Benz négociant pour des clous forgés pour même sujet:	Fr.	6,60

Comptes 1881:	
Payé à M. Gruring, serrurier, une clef neuve pour le temple:	Fr. 1,50
Comptes 1882:	
Rien concernant l'église.	
Comptes 1883:	
Les comptes ont disparu.	
Comptes 1884:	
Payé à M. Gruring, serrurier, à Bienne pour réparation au fourneau du temple suivant note:	Fr. 18,30
Payé à Jacob Hugi, maréchal, pour un tire-braise pour le fourneau du temple	Fr. 2,00
Payé à M. Aimé Mottet, charpentier, pour réparation au clocher:	Fr. 35,00
Payé à M. Graber, tuilier à Bienne, pour 250 tuiles pour l'église:	Fr. 12,50
Payé à M. Henri Jeandrevin pour voiturage des dites tuiles:	Fr. 2,00
Payé à M. J. Hugi, maréchal, le montant d'une note pour réparation à la tour du temple:	Fr. 27,55
Comptes 1885:	
Les comptes ont disparu.	
Comptes 1886:	
Payé à M. Jacob Hugi pour ramoner les tuyaux du poêle du temple:	Fr. 3,00
Comptes 1887:	
Payé à M. Eugène Giauque, maréchal, le montant d'une note pour différentes réparations faites au mobilier du temple:	Fr. 15,00

L'installation des premières orgues en 1888.

Le prochain événement marquant l'évolution de notre église se situe en 1888. C'est l'achat des premières orgues.

Conseil du 30 décembre 1887:

Communication est faite au conseil de paroisse par M. Savary d'un don de Fr. 3000,00 fait à la paroisse par M. le docteur Kupfer qui désire que cette somme soit essentiellement consacrée à l'achat d'orgues pour notre église. Monsieur Constant Aufranc, se faisant l'interprète des sentiments éprouvés par les membres du conseil de paroisse, dit quelle est la reconnaissance qu'un si beau don doit provoquer en chacun des membres de notre Eglise. Enfin une délégation composée de MM. Auroi, Constant Aufranc et Savary se rendra au domicile de M. Kupfer afin de lui exprimer la gratitude qu'éprouve le conseil de paroisse en face de cette donation.

Conseil du 23 janvier 1888:

Monsieur Buff gérant de la maison Weiglé à Bâle et Stuttgart est présent ainsi que Monsieur Schneeberger organiste à Bienne. Ce dernier a été mandé par téléphone sur la proposition de Monsieur Jules Auroi, afin qu'il veuille bien dans le cours de la discussion nous aider de ses conseils et de ses hautes lumières. La discussion est ouverte par Monsieur le président qui vise au but suivant: obtenir pour Fr. 3000,00 les 7 registres indiqués dans le devis qui se monte à Fr. 3700,00; après de longs débats de part et d'autre, on arrive à obtenir pour Fr 3000,00 les 6 registres suivants: Principal, Gedercht (Bourdon), Salicional, Fugara, Flûte de concert, Subbass, Pédalcooplung, Collectiotritte. Ensuite le conseil de paroisse se déplace au temple afin d'examiner l'emplacement qui conviendrait le mieux; tous les membres présents sont de l'avis de Monsieur Kupfer qui trouve que les orgues doivent être placées au milieu de la petite galerie. Sur une remarque faite par Monsieur Schneeberger sur l'inconvénient qu'il y aurait à retrancher un des 7 registres, Monsieur Kupfer avec la générosité qu'on lui connaît, consent à élever son don de Fr. 3000,00 à Fr. 3400,00 ce qui permet au conseil de paroisse d'obtenir les 7 registres mentionnés dans le plan. Comme de juste, Monsieur Kupfer est l'objet de vifs remerciements de la part de toutes les personnes présentes; qu'il reçoive encore ici l'expression de notre vive gratitude pour tant de générosité.

dits objets. On charge ensuite M. Eugène Jeanmaire de bien vouloir surveiller le dégarnissage des petites galeries. Enfin M. David Léchet est prié de faire les démarches nécessaires pour trouver le nombre nécessaire de voituriers pour transporter les orgues de Reuchenette à Orvin.

Conseil du 20 juin 1888:

Sur la double proposition qui lui est faite, le conseil de paroisse décide à l'unanimité que la barrière des petites galeries sera en partie enlevée afin que le socle des orgues soit visible et qu'une colonne en chêne sera placée sous les mêmes galeries afin que la solidité soit plus accentuée.

Conseil du 3 juillet 1888:

On décide que l'expertise sera fixée au lundi suivant. MM. Schneeberger et Lanz docteur sont choisis comme experts pour examiner les orgues avant qu'elles soient définitivement livrées. En ce qui concerne la colonne qui doit être placée sous les orgues, on charge M. Eugène Jeanmaire de bien vouloir s'entendre avec M. Müller, charron à Boujean, en demandant à celui-ci de bien vouloir tourner la colonne en question. Monsieur Constant Aufranc propose que le jour de l'inauguration, une collecte soit faite en faveur de la caisse centrale. Cette proposition est prise en considération par le conseil de paroisse. Enfin, et c'est par là que se termine la séance, le conseil de paroisse décide qu'une petite allocution sera prononcée à la fin du service divin le jour de l'inauguration, afin de remercier au nom de l'assemblée présente M. Kupfer pour le don qu'il a bien voulu faire à la paroisse.

Conseil du 13 juillet 1888:

Comme l'inauguration des orgues doit avoir lieu le 15 juillet, M. le Président demande si les réparations des galeries ainsi que la décoration de l'église seront terminées pour ce jour-là? Monsieur Eugène Jeanmaire, chargé de la direction de ces travaux, répond affirmativement. Il est question ensuite d'offrir un repas à M. Kupfer le jour de l'inauguration. M. Auroi est chargé de le sonder à cet effet, après quoi une décision sera prise.

Conseil du 28 juillet 1888:

M. Jeanmaire donne connaissance des notes présentées au conseil de paroisse par ceux qui ont été chargés de faire des réparations dans notre temple à l'occasion de l'installation des orgues. Le conseil, ne trouvant rien d'exagéré dans les factures en question, les accepte pour qu'elles soient remises à M. Kupfer qui a déclaré à maintes reprises vouloir supporter la totalité des frais occasionnés par le placement des dits instruments de musique sur nos galeries.

Conseil du 14 septembre 1888:

D'abord, on décide que des réparations seront faites au fourneau de l'église ainsi qu'aux portes et fenêtres.

Comptes 1888:

Payé à Alfred Aufranc, fils d'Auguste, pour décoration du temple et différentes fournitures à l'occasion de l'inauguration des orgues et à la fête des protestants disséminés du Jura:	Fr.	22,50
Payé à M. Bugel pour reliure d'un livre d'orgue:	Fr.	4,50
Payé le montant d'une note de M. Schneeberger organiste à Bienne pour diverses fournitures plus un livre d'orgue:	Fr.	19,10
Payé le montant d'une note de Florian Aufranc, aubergiste, pour dépenses faites à l'occasion de l'achat des orgues:	Fr.	24,80

De 1889 à 1914.

Assemblée de paroisse du 7 avril 1889:

Enfin, il est décidé que des réparations devant être faites au fourneau de l'église et à la cheminée, ainsi qu'à l'intérieur du temple, l'assemblée de paroisse donne au Conseil de paroisse les pleins pouvoirs à cet effet.

Comptes 1889:

Payé à Emilie Ferrat, veuve d'Auguste, pour avoir couvert les orgues et nettoyé l'église lors de la reconstruction du fourneau du temple:	Fr.	7,00
Payé à Jacob Hugli le montant d'une note pour différentes réparations faites au fourneau du temple:	Fr.	9,30
Payé à Jules Grosjean ex-instituteur le montant d'une note pour avoir réparé et verni les		

jalousies de la tour et autres:	Fr.	10,00
Payé à Célestin Lécho, charpentier, pour vitres remises aux différentes fenêtres du temple:	Fr.	3,20
Payé le montant d'une note de Mme Veuve G. Weber à Bienne pour 3 cordes pour les cloches y compris port:	Fr.	24,75
Payé à Ernest Buff, organiste à Bâle, le montant d'une note pour réparations faites aux orgues avec port pour mandat:	Fr.	20,20

Conseil du 10 avril 1890:

On décide (ce qui l'avait été il y a plus d'une année) de faire réparer l'intérieur du temple.

Assemblée de paroisse du 20 avril 1890:

Quant au budget, M. Auroi trouvant que l'impôt paroissial de Fr. 1,20 serait insuffisant pour couvrir les dépenses nécessitées par les réparations à faire à l'intérieur de notre temple, l'assemblée à la presque unanimité décide de porter cet impôt de Fr. 1,20 à Fr. 1,50.

Conseil du 12 août 1890:

Monsieur le président donne connaissance du résultat de son entretien avec M. Bellane, entrepreneur. Ce dernier consentirait pour la somme de Fr. 290,00 à faire les réparations nécessaires à l'intérieur et à l'extérieur de l'église. Le conseil, trouvant que la somme exigée pour un tel travail n'est point exagérée, serait disposé à entrer en relation d'affaires avec le dit entrepreneur. Mais M. Florian Aufranc nous apprend qu'un autre gypseur serait heureux que la préférence lui fut donnée pour ces travaux d'entretien, c'est pourquoi aucune adjudication n'a été faite dans cette séance. Le conseil décide simplement de s'enquérir auprès de M. Camone du prix qu'il exigerait pour les dits travaux, après quoi il sera loisible au conseil de donner la préférence à celui des deux entrepreneurs qui lui paraîtra le mieux qualifié.

Conseil du 14 octobre 1890:

Il est donné connaissance à MM. les membres du conseil de paroisse de deux notes, l'une de M. Séraphin Camone, peintre et gypseur, qui se monte à Fr. 25,50. L'autre de M. Ferrat, se montant à Fr. 23,70. Ces deux notes sont acceptées par le conseil et autorisation est donnée au receveur de la paroisse de les solder.

Comptes 1890:

Payé Albert Weber, serrurier à Bienne, le montant d'une note pour faire le fourneau du temple à neuf et différentes fournitures:	Fr.	206,00
Payé à Adolphe Sprenger pour réparations faites à l'orgue:	Fr.	2,00
Payé à Séraphin Camone, gypseur à Bienne, le montant d'une note pour différentes réparations, fournitures de colle et couleurs, un devis et frais de voyage:	Fr.	25,50
Payé à Jules Grosjean pour avoir remis une vitre à la tour et fournir un loquet:	Fr.	1,50
Payé à divers particuliers de la localité pour fourniture de 16 pots de lait pour le blanchissage des murs dans l'intérieur du temple:	Fr.	4,00
Payé à Emile Ferrat, négociant, pour toile fournie pour couvrir les orgues lors des réparations faites au temple:	Fr.	23,70
Payé à Elisa Ferrat pour avoir cousu la susdite toile:	Fr.	2,00

Comptes 1891:

Payé à Pelloni, gypseurs à Bienne pour le vernissage du temple suivant note:	Fr.	295,00
Payé le montant d'une note des enfants de C. Peck à Rondchâtel pour 6 sacs de chaux à Fr. 1,20:	Fr.	7,20
Payé à Eugène Jeandrevin, sellier, pour avoir réparé une des cordes des cloches:	Fr.	3,50

Comptes 1892:

Payé à Emilie Ferrat pour avoir nettoyé l'église après le vernissage des murailles et du plafond du temple:	Fr.	10,00
Payé le montant d'une note de Ernest Buff pour réparations faites aux orgues:	Fr.	20,00

Comptes 1893:

Payé le montant d'une note de Ernest Buff à Bâle pour réparations faites aux orgues:	Fr.	20,00
Payé à Charles Anola pour vitres remises aux fenêtres de l'église:	Fr.	18,50
Payé à Jules Grosjean pour même sujet:	Fr.	2,50

Conseil du 28 décembre 1894:

Monsieur le président tient à ce qu'un règlement fixant les fonctions du marguillier soit élaboré. Messieurs les membres du conseil de paroisse sont unanimes à partager cette manière de voir et charge M. le secrétaire du conseil de l'élaboration du dit règlement, lequel devra viser les points suivants: Entretien, propreté et chauffage du temple; fermeture des portes pendant le culte; remontage de l'horloge de la tour, seulement après la seconde sonnerie de midi. En ce qui concerne le cimetière, le marguillier devra éviter de laisser trop d'espace entre les tombes.

Comptes 1894:

Payé à Angelo Rusca pour avoir posé les carrons au portail de l'église: Fr. 1,50

Conseil du 4 mai 1895:

On décide avant de lever la séance de faire réparer la cheminée de l'église et Monsieur le président propose de charger les Lanti entrepreneurs à Bienne de ce travail. Sur la remarque faite par l'un de ses membres, que le toit se trouve dans un état défectueux, le conseil décide de faire le nécessaire à cet égard.

Assemblée de paroisse du 5 mai 1895:

L'assemblée autorise le conseil de paroisse à faire les réparations nécessaires au plancher ainsi qu'à la cheminée de l'église.

Comptes 1895:

Payé à Jacob Hugli, maréchal, le montant d'une note pour diverses réparations faites à l'église: Fr 6,50

Séance du 8 octobre 1896:

Le couvreur Hügeli sera appelé à venir faire les réparations nécessaires à la toiture du temple.

Comptes 1896:

Payé le montant d'une note de Victor Schnetz maçon à Péry pour la construction de la cheminée de l'église d'une hauteur de 2m70: Fr. 32,40

Payé le montant d'une note de Yoh Hugli couvreur à Bienne pour journées faites à la réparation de la tour et fournitures: Fr. 22,50

Conseil du 22 mai 1897:

En ce qui concerne la réparation des orgues, M. Aufranc organiste est chargé de s'entendre avec M. Buff, constructeur d'orgues à Bâle.

Conseil du 5 juin 1897:

M. Aufranc n'a pas reçu de bons renseignements de M. Buff à Bâle; c'est M. Kuhn de Männedorf qui sera appelé à venir réparer nos orgues.

Comptes 1897:

Payé à Fritz Geisler, serrurier, pour réparations faites au fourneau du temple: Fr. 20,00

Payé au même pour avoir verni les tuyaux du fourneau du temple: Fr. 10,00

Payé à Th. Kuhn fabricant d'orgues à Männedorf pour réparations faites aux orgues: Fr. 45,00

Conseil du 11 juillet 1898:

Le conseil de paroisse décide en outre de commencer à bref délai les réparations du temple, soit la réfection partielle du plancher et des ... (laissé un blanc). Une commission composée du président, du secrétaire et de M. A. Aufranc est chargée de dresser le cahier des charges et de mettre ces travaux en soumission.

Conseil du 13 août 1898:

M. le président J. Auroi donne connaissance qu'aux travaux de réparations du temple soumissionnés, il n'a été répondu que par un seul devis, celui d'Emile Villars, charpentier. Les travaux lui sont adjugés moyennant la signature d'un marché. Il est décidé que la communion du 1^{er} dimanche de septembre sera supprimée cette année à cause des réparations du temple.

Comptes 1898:

Payé à Jacob Boder pour avoir fourni un sac de sable pour l'église: Fr. 1,50

Payé à Joh Hügli, couvreur à Bienne pour journées faites à réparer le toit du clocher, ainsi que pour fournitures de clavins, et verni:	Fr.	122,20
Payé Célestin Léchet et Emile Villars charpentiers pour travaux faits à l'église comme suit:		
1. posage de 221 m 57 cm de morlettes à Fr. 0,40:	Fr.	88,60
2. 105 m 21 cm de plancher assemblé avec frise en chêne à Fr. 1,70 le mètre carré:	Fr.	178,85
Total:	Fr.	267,45
Payé à Adolphe Boder pour fourniture de sable pour la cure et l'église et pour journées avec les couvreurs:	Fr.	4,20
Payé à la fabrique de ciment porthland Robert Vigiers à Reuchenette pour 250 kilos ciment:	Fr.	13,50
Payé le montant d'une note de Adolphe Tschäppät, marchand de fer à Bienne pour deux paquets de vis à bois:	Fr.	4,40
Payé le montant d'une note de la fabrique de ciment et chaux hydraulique de Rondchâtel pour 100 kilos de ciment romain:	Fr.	3,00
Payé à Jules Domon, père pour avoir apporté 25 ? de vis pour le plancher de l'église depuis chez Monsieur Adolphe Tschäppät à Bienne, à raison de 5 centimes la ?:	Fr.	1,25
Payé le montant d'une note de Jacob Hugi maréchal pour la confection de 15 équerres:	Fr.	3,75

Comptes 1899:

Payé à Emile Villars charpentier par l'entremise de Fritz Léchet Huguelet pour:		
1. l'assemblage de 12 m2 à Fr. 2,50 le m2:	Fr.	30,00
2. 1,05 m, non assemblé à 1,70 le m:	Fr.	1,80
3. 152 heures de travail faites lors de la pose du plancher de l'église à 35 centimes l'heure:	Fr.	52,85
Total:	Fr.	84,65
Payé pour port de planelles en ciment et cuites de Keller et Eggemann, Berne:	Fr.	6,80
Payé à Henri Louis Jeandrevin pour voiturages des planelles susmentionnées de Bienne à l'église soit 530 Kilos ainsi que ce qu'il a dû payer pour le chargement:	Fr.	5,80
Payé le montant d'une note de Keller et Egermann à Berne pour planelles:	Fr.	74,30
Payé le montant d'une note de Adolphe Tschäppät pour boulons et clous ainsi que pour une serrure de porte:	Fr.	31,95
Payé le montant d'une note de Louis Voegli à Bienne pour 10 paquets de clavins:	Fr.	5,00

Conseil du 8 septembre 1900:

Le conseil de paroisse est réuni pour aviser aux moyens de réparer les fenêtres du temple dont une grande quantité de vitres (400 selon la quittance) ont été brisées par la grêle. Après avoir étudié les différents modes de faire, il est décidé de confier la réparation susdite à Charles Annola vitrier habitant Bienne et cela au plus juste prix, moyennant un essai préalable sur deux cadres descendus à cet effet, afin de conserver autant que possible le style originel de nos vitraux.

Comptes 1900:

Payé à Victor Aimone, entrepreneur, le montant d'une note pour posage de planelles sous la tour et pour rhabillage autour du fourneau:	Fr.	29,60
Payé le montant d'une note de la fabrique de ciment porthland Robert Vigiers à Reuchenette pour 8 sacs de ciment:	Fr.	20,80
Payé à Charles Annola et Fidèle Corfu pour avoir remplacé les vitres de l'église cassées ensuite de l'orage du ... (laissé vide) août 1900:	Fr.	168,70
Payé à Lpaut de Rapperswyl Canton de St.-Gall pour avoir accordé l'orgue:	Fr.	20,00

Comptes 1901:

Payé à Robert Mottet maréchal pour le montant d'une note pour diverses réparations faites au temple:	Fr.	13,00
Payé à Jacob Hugi pour ramonage et posage des tuyaux du fourneau de l'église:	Fr.	6,00

Conseil du 28 mars 1903:

La réparation des cadrans de l'horloge était venue en discussion, il est péremptoirement démontré par l'acte de classification passé en 1882 entre la paroisse et la municipalité d'Orvin, que l'horloge et ses trois cadrans appartiennent à la municipalité et que par conséquent le conseil de Paroisse n'a pas à s'occuper de leur réparation.

Comptes de 1903:

Payé le montant d'une note d'Edouard Will négociant à Bienne pour deux lampes à l'usage des réunions:	Fr.	20,50
Payé le montant d'une note de Lessler et Romenblust à Bienne pour deux moufles:	Fr.	3,00

Conseil du 13 mai 1904:

Il est décidé qu'après une réparation urgente au fourneau, il sera procédé à un lavage complet de l'église. Une proposition de M. Eugène Jeanmaire de prendre des mesures de sauvegarde en faveur des vitraux de notre temple est prise en considération. Il sera placé un grillage protecteur.

Comptes 1904:

Payé le montant d'une note de F. Grurin-Dutoit à Bienne pour un coude pour le fourneau de l'église:	Fr.	6,40
Payé le montant d'une note à Jacob Hugi pour ramonage et réparations des tuyaux de l'église:	Fr.	7,00
Payé à Eugène Jeandrevin, sellier pour réparation d'une courroie au brancard du temple:	Fr.	0,60
Payé à Célestin Léchoy charpentier pour diverses réparations faites aux portes du temple:	Fr.	1,60
Payé le montant d'une note à Hochstrasser couvreur pour réparations faites au toit du temple:	Fr.	15,15

Conseil du 11 septembre 1905:

Comme il est nécessaire de faire des réparations au fourneau de l'église, on chargera éventuellement M. Brügger poëlier à Bienne. Afin de chauffer mieux le temple, le tuyautage sera développé à droite et à gauche de la galerie, ce travail sera éventuellement confié à M. Fl. Gruning, serrurier à Bienne. M. Jeanmaire est chargé de cimenter les interstices des fenêtres.

Comptes 1905:

Payé le montant d'une note à Christophe Marti serrurier à Bienne:	Fr.	1,00
Payé pour ramonage des tuyaux de l'église:	Fr.	2,40
Payé à Albert Mottet- Aufranc pour voiturage de perches pour réparations au temple:	Fr.	5,00
Payé à Fleury Aufranc et Fritz Boder pour avoir préparé des perches pour réparations au temple:	Fr.	6,00

Comptes 1906:

Payé le montant d'une note (par mandat) à M. Weber serrurier à Bienne pour réparations faites au fourneau du temple:	Fr.	34,50
Payé à Alfred Mottet charpentier le montant d'une note pour posage de carreaux aux fenêtres du temple:	Fr.	5,00
Payé pour réparation d'une lampe et d'une clochette:	Fr.	0,80
Payé pour réparation d'une lampe:	Fr.	0,80

Assemblée du 2 juin 1907:

M. Armand Aufranc invite le Conseil de paroisse à étudier un nouveau mode de chauffage pour ne pas être pris au dépourvu lorsque le fourneau actuel devra être remplacé.

Comptes 1907:

Payé à Alfred Henri Mottet pour le posage de carreaux aux fenêtres du temple:	Fr.	3,30
---	-----	------

Assemblée du 28 juin 1908:

M. Armand Aufranc demande ce que le conseil a décidé concernant les moyens de chauffage du temple. M. le président répond qu'on maintiendra les choses en l'état actuel jusqu'à nouvel ordre. Si le poêle venait à refuser services dans le courant de l'hiver, on trouverait sans peine de quoi le remplacer immédiatement à la fabrique de poêle de Sursee.

Comptes 1908:

Payé à Alfred Henri Mottet charpentier pour posage de vitres aux fenêtres du temple:	Fr.	8,40
--	-----	------

Assemblée du 6 juin 1909:

En ce qui concerne l'imprévu, M. Armand Aufranc, professeur, demande au conseil d'aviser aux moyens de faire réparer les tuyaux du poêle, qui, à l'endroit où ils s'engagent dans la cheminée extérieure, laissent suinter, en hiver surtout, de l'eau mêlée de suie qui rend les premiers bancs inutilisables; le conseil fera le nécessaire pour parer à cet inconvénient.

Comptes 1909:

Payé à Jacob Hugi maréchal pour réparations des serrures des portes du temple et du cimetière, ainsi que divers autres travaux de son état:	Fr.	12,00
Payé le montant d'une note à Fritz Grurin, serrurier à Bienne, pour fournitures livrées pour réparations du fourneau du temple:	Fr.	16,75
Payé à A. Weber, "terriner" à Bienne, le montant d'une note pour réparations faites au fourneau du temple (par mandat):	Fr.	19,65

Assemblée du 27 février 1910:

M. le président donne connaissance à l'assemblée des réparations qui ont été faites au poêle suite aux réparations faites précédemment.

Comptes 1910:

Payé à Louis Hochstrasser, couvreur, le montant d'une note pour travail de son état au temple:	Fr.	14,80
--	-----	-------

Comptes 1911:

Payé à Alfred Henri Mottet pour posage de vitres aux fenêtres et à l'horloge du temple suivant note:	Fr.	4,90
--	-----	------

Comptes 1912:

Payé à Adèle Boder et consort pour lavage du temple, soit: six journées à Fr. 4 par jour:	Fr.	24,00
---	-----	-------

Assemblée du 30 mars 1913:

M. Aufranc, professeur, demande si le moment ne serait pas venu de transformer l'escalier qui conduit à la galerie du temple. Cet escalier offre des dangers surtout pour les personnes âgées.

Le conseil est autorisé à remédier à cet inconvénient soit en réparant le dit-escalier, soit en faisant un neuf.

Séance du 15 juin 1913:

M. Auroi rapporte au sujet de l'installation électrique au temple. Le conseil vote en principe la dite installation après pourparlers et discussions, il décide de charger M. Léchet Emile de la dite installation, soit: 3 lampes pour le temple proprement dit, une pour la chaire, une pour les orgues et une pour l'entrée, soit six lampes au total. La question du posage d'un lustre, étant trop coûteuse, est renvoyée.

Comptes 1913:

Payé à Henri Jeandrevin, sellier pour réparation de la corde de la grande cloche de l'église:	Fr.	2,50
Payé à Emile Léchet surveillant du réseau électrique pour installation de six lampes électriques au temple:	Fr.	179,45
Payé à Eugène Jeandrevin, sellier pour avoir déchargé des tuiles pour le temple:	Fr.	1,00
Payé à Louis Hochstrasser, couvreur, le montant d'une note pour réparations du toit du temple:	Fr.	17,75
Payé à Célestin Léchet, charpentier le montant d'une note pour travail de son état au temple:	Fr.	0,80
Payé à Alfred Henri Mottet, charpentier pour posage de vitres aux fenêtres du temple:	Fr.	4,50

Séance du 7 janvier 1914:

M. Jeanmaire fils est prié de faire une photographie du temple.

Comptes 1914:

Payé à la tuilerie Lauper le montant d'une facture pour tuiles livrées pour le temple:	Fr.	58,00
Payé à Grurin-Dutoit, ferblantier à Bienne pour une clef pour le temple, par remboursement:	Fr.	3,75
Payé à Louis Hochstrasser couvreur pour travail de son état au temple:	Fr.	1,80
Payé par l'entremise de Henri Jeandrevin, sellier le montant d'une note pour une corde pour le clocher du temple:	Fr.	10,15

Payé à Siegfried Wälti le montant d'une facture pour réparations du fourneau du temple par mandat:	Fr.	34,00
Payé à Villars, photographe à Bienne le montant d'un remboursement pour photographie du temple:	Fr.	7,15

La rénovation de 1916.

Assemblée du 17 avril 1915:

Monsieur A. Aufranc (vice-président) rapporte au sujet des réparations éventuelles qui seraient à faire au temple. Crépiçage du mur et réparations de l'escalier. Le conseil de paroisse est autorisé à faire ces réparations en temps voulu.

Séance du 2 juin 1915:

M. Auroi rapporte au sujet des réparations à faire au temple. Ce dernier se trouve dans un état peu convenable. Il serait sage d'en réparer le plafond, les parois et de peindre les dix commandements. Le coût des réparations serait pris sur les intérêts du fonds capital déposé à Courtelary. Il ne serait pas question d'augmenter les impôts. Les commandements pourraient être peints sur de l'Eternit. Monsieur le secrétaire est chargé d'écrire à la fabrique suisse d'Eternit. Une discussion suit le rapport de M. Auroi. En principe, les réparations s'imposent, mais la question du chauffage et du crépiçage du mur, s'impose plus encore. La commission de réparations, composée de Messieurs Aufranc, Auroi et Jeanmaire, est priée d'étudier la question des réparations. Monsieur Paul Robert, peintre actuellement à Orvin sera consulté à ce sujet.

Séance du 1^{er} août 1915:

Monsieur Robert, peintre et Grosjean, maire assistent à la séance. (en plus du conseil). Monsieur Auroi rapporte au sujet des réparations du temple. La commission s'est réunie et a correspondu avec la maison d'Eternit à Niederurnen. Il serait possible d'obtenir des plaques d'Eternit sur lesquelles seraient gravés les commandements. Le texte de la dédicace resterait. Les textes à gauche et à droite des dix commandements seraient remplacés par les versets suivants: Dieu est amour, venez à moi vous tous qui êtes travaillés et chargés, et je vous soulagerai. Mon âme bénit l'Eternel et n'oublie aucun de ses bienfaits. Un devis pour ce travail a été fourni par M. Jeanmaire fils. Monsieur Kulling de Bienne a visité le temple; il conseille de faire les galeries avec les autres réparations. Monsieur Auroi fait un chaleureux appel en faveur de la restauration de notre temple. Il aimerait que le conseil de paroisse se prononce et qu'une assemblée de paroisse convoquée sous peu autorise les dites réparations. Un devis approximatif prévoit une dépense de Fr. 1000,00 à Fr. 1200,00. Monsieur Aufranc, professeur, tout en approuvant en principe la question des réparations, estime qu'il serait prudent avant tout de remédier aux inconvénients du chauffage, et étudier plus tard, dans des temps moins critiques la question d'une réparation complète de notre édifice religieux. La réparation du mur, le posage d'un nouvel escalier et la réparation du fourneau peuvent se faire cet hiver et au printemps, l'expérience du fourneau ayant été satisfaisante, on pourrait songer à exécuter le projet de M. Auroi. Une vive discussion s'engage, Messieurs Paul Robert et C. Grosjean émettent chacun leurs avis qui se rapprochent de celui de M. Aufranc. Le conseil de paroisse passe au vote. Il est d'accord en principe avec le projet des réparations. Toutefois, il étudiera à fond la question du chauffage; il procédera au crépiçage du mur et à la pose d'un escalier pour la galerie. Une fois ces trois réparations terminées, il étudiera sérieusement la question d'une restauration de notre édifice religieux et procédera en temps voulu à son exécution. Une assemblée de paroisse sera convoquée pour le 15 août à l'issue du culte afin d'en obtenir les pouvoirs nécessaires pour mettre à exécution le projet du conseil de paroisse. Cette décision a été prise à l'unanimité.

Assemblée du 15 août 1915:

Présidence: Monsieur Auroi. En l'absence de M. Giauque, M. Meyrat est nommé secrétaire de l'assemblée et MM. Fleury Aufranc et Willy Donzel fonctionnent comme scrutateurs. 28 électeurs sont présents. Cette assemblée a été convoquée par la Feuille officielle du Jura No 63 et par commande à domicile avec les tractanda suivants:

1. Décisions à prendre au sujet des réparations du temple.
2. Imprévu.

Au nom du conseil de paroisse, M. Auroi fait remarquer l'état de décrépitude du temple. Il est de toutes nécessités de le réparer. Les réparations n'entraîneraient pas l'augmentation de l'impôt. Les Fr. 9000,00 placés à la Caisse d'Epargne de Courtelary fourniront un intérêt qui en 3 ou 4 ans donnera la somme nécessaire pour payer la restauration du temple. M. Auroi cite les paroisses de Péry, Saignelégier, Kirchlindach qui ont fait de

grands sacrifices pour rafraîchir leurs temples et en faire des maisons dignes de la majesté de Dieu. Pendant très longtemps les protestants n'ont voulu que des temples austères, pas ou presque pas d'ornements; aujourd'hui, les idées ont changé et on tient à avoir des temples un peu plus attrayants. M. Auroi dit encore que nous devons avoir de la reconnaissance à Dieu qui nous a protégés jusqu'ici et que le moyen de la lui témoigner serait de réparer, d'embellir un peu Sa Maison. M. Jules Léchet, instituteur, demande si l'assemblée peut prendre aujourd'hui sa décision de restaurer le temple ? Il propose de donner comme mandat au conseil de paroisse d'étudier la question et de venir avec des chiffres précis dans une assemblée ultérieure. Quoique bien nécessaire, la réparation pourrait se faire dans des temps meilleurs. M. Auroi demande à l'assemblée qu'elle se prononce par le vote pour ou contre les réparations. 19 voix sont pour les réparations; il y a 9 abstentions. Puis M. Auroi fait remarquer que le conseil de paroisse s'est renseigné auprès de M. Külling, lequel a dit que la dépense totale s'élèverait de Fr. 800,00 à Fr. 1000,00 Fr. M. Auroi aimerait que les réparations se fassent de suite. M. Aufranc, professeur, fait remarquer qu'il serait bon avant de peindre, de réparer les tuyaux du fourneau, ainsi que la cheminée. Ce serait dommage que l'eau sale qui l'hiver descend le long de la muraille nous joue une farce. C'est pourquoi il serait urgent de réparer dans ce sens avant l'hiver et durant cette saison, on verrait si rien ne coule de la cheminée; ce serait assez tôt de peindre après. MM. Jules Léchet, instituteur, Alfred Léchet, secrétaire de bourgeoisie et Emile Léchet, gouverneur, appuient l'idée de M. Aufranc pour qu'on s'occupe en premier lieu du fourneau, des fenêtres, des portes, de l'escalier, toutes choses défectueuses. M. Aufranc insiste d'une manière toute particulière pour qu'on vérifie aussi l'état des poutres qui soutiennent la longue galerie afin de s'assurer de leur solidité. Il fait aussi remarquer que l'orgue aurait besoin de réparation. M. Auroi remercie l'assemblée qui a décidé en principe la restauration du temple et déclare que le conseil de paroisse fera tout son possible pour mener à bonne fin le travail qu'on fera au temple. La séance est levée à 11 3/4 heures.

Au nom de l'assemblée de paroisse:
Le secrétaire: E. Meyrat
Le président: Jules C. Auroi

Comptes 1915:

Payé à Nani et Redolfi, entrepreneurs pour réparations sous le porche du temple:	Fr.	7,00
Payé à Louis Hochstrasser, couvreur, le montant d'une note pour travail de son état au temple:	Fr.	7,50
Payé à Rachter pour même sujet:	Fr.	3,75
Payé à Jacob Hugli, maréchal, le montant d'une note pour diverses fournitures pour le temple:	Fr.	11,60

Séance du samedi 6 mai 1916 à 8h:

M. Auroi, donne lecture d'une lettre de M. Vöggtli au sujet des réparations; ce dernier se désiste. Monsieur Külling a envoyé un devis, avec des projets de décorations. Vu les prix favorables, le conseil décide de charger M. Külling des réparations à effectuer à l'intérieur de notre église. M. Robert sera consulté pour les décorations éventuelles. Messieurs Redolfi et Nani sont chargés de crépir les jointures des murailles de l'édifice.

Séance du 20 mai 1916:

Monsieur Jeanmaire est prié de faire un devis pour la porte du côté sud de l'église.

Séance du 6 juin 1916:

M. Auroi donne lecture d'une lettre de Monsieur Paul Robert, peintre au Jorat, par laquelle il offre à notre paroisse de diriger gratuitement les réparations de notre église. Monsieur Robert s'entendrait avec Monsieur Külling pour les teintes à donner au temple et pour toutes les réparations à y effectuer.

Cette offre est acceptée avec remerciements. Une lettre sera écrite dans ce sens à Monsieur Robert. Le conseil de paroisse unanime est heureux de confier à un tel artiste le travail de restauration de notre édifice religieux.

Monsieur Jeanmaire présente un devis pour la porte d'entrée du côté sud du temple. Le conseil décide de charger Monsieur Jeanmaire de faire une porte en chêne avec serrure pour le prix total de Fr. 1215,00

Séance du 23 juillet 1916:

Monsieur le président donne lecture d'une offre bienveillante qu'il a reçue de Monsieur Robert dans une lettre qui lui a été adressée le 16 courant, et que nous jugeons à propos de la consigner au procès-verbal.

Copie:

Je crois le moment de vous dire aussi un mot concernant le panneau placé entre les deux fenêtres à l'est du temple. Votre intention était d'y faire inscrire à nouveau les dix commandements. Je n'ai rien à opposer à cette

idée. Mais je viens vous proposer d'orne ce beau panneau d'une peinture représentant le bon Berger. Le conseil verrait-il un inconvénient à ce que le temple reçoive une décoration de ce genre? Cette peinture serait exécutée à titre gratuit comme le reste, sauf peut-être si vous le vouliez bien le prix des couleurs qui peut s'élever à Fr. 40,00 ou Fr. 50,00 au maximum. Je vous soumetts cette offre pour que vous ayez le temps d'en discuter avec les membres du conseil. Vous savez que le bon Berger a été un des motifs préférés dans les églises byzantines du 5ème ou 6ème siècle, même plus reculés encore et que cette composition conviendrait admirablement pour remplir ce panneau. J'ai pensé aussi à une crucifixion, mais l'on craindrait probablement et bien à tort, à mon avis, de donner un caractère par trop catholique à un temple protestant par la représentation du crucifix.

Le conseil de paroisse très touché de cette offre magnifique, décide d'accepter avec reconnaissance et charge le bureau d'écrire une lettre de remerciements à Monsieur Robert. Nous consignons cette lettre au procès-verbal:

Cher et honoré Monsieur,

Le conseil de paroisse a, dans sa séance de ce jour, pris connaissance de l'offre extrêmement bienveillante que vous lui faites par votre estimée lettre du 16 courant adressée à son président d'orne le panneau central de notre temple, d'une peinture de votre main représentant "le bon Berger". Le conseil de paroisse accepte cette offre magnifique et il ne sait comment vous exprimer toute sa reconnaissance. Cette peinture donnera un grand prix à notre modeste édifice, dont le plafond et la gorge sont déjà ornés avec tant de goût sous votre habile direction. Nous sommes persuadés que le temple d'Orvin deviendra grâce à vous un des plus beaux monuments religieux de notre pays. Nous savons aussi que, par là, vous voulez rendre gloire à Dieu et qu'Il vous tiendra compte d'employer votre talent à orner sa maison. Nous sommes convaincus que ce tableau sera pour toutes les personnes qui franchiront le seuil de notre église une prédication vivante et nous demanderons à Dieu que beaucoup d'âmes soient amenées au bon Berger. Nous nous permettons de vous rappeler à ce propos la parole de nos Saints Livres "J'honore ceux qui m'honorent, mais ceux qui me méprisent seront traités avec le dernier des mépris".

Il est confirmé par le conseil de laisser à Monsieur Robert toute liberté en ce qui concerne le vernissage de l'orgue afin que tout soit harmonieux dans le décor. Il a été constaté que le fourneau actuel aurait besoin d'être complètement remis à neuf. Les tuyaux en fonte de l'intérieur sont non seulement brûlés mais troués, la majeure partie des catelles sont fendues. Le fourneau qui date de 1861 a rendu de bons services, mais sa réfection aux dires du terminier Monsieur Weber coûterait beaucoup. Le conseil sur la recommandation de Monsieur Weber et sur un devis présenté par lui décide d'examiner sérieusement le mode de chauffage qu'il préconise à savoir de remplacer le fourneau existant par deux de beaucoup plus petites dimensions mais dont la surface de chauffe dépasserait celui du fourneau actuel. Ces fourneaux sont du système calorifère (chauffage à air chaud) et la municipalité qui en a installé depuis plusieurs années dans l'ancienne salle des assises en est très satisfaite. Il y aura donc lieu de discuter avec Monsieur Weber pour arriver éventuellement à une entente pratique. Monsieur Robert nous avait présenté le plan pour le pied de la table de communion qui serait fait en pierre de Hauterive et dont le coût serait de Fr. 120,00. Le conseil se rallie à cette idée et charge Monsieur Robert de faire le plan définitif et de l'envoyer à Monsieur l'entrepreneur Monsieur Girolle à Neuchâtel. Il est entendu que la paroisse devra faire chercher la pierre à St. Blaise. Afin d'harmoniser le tout on décide de revernir les bancs et les soubassements; et le conseil demandera un devis à Monsieur Külling pour ce travail.

Séance du 20 août 1916:

Le vice président rapporte au sujet de la porte d'entrée du temple: Monsieur Robert a manifesté le désir que cette porte soit changée. Son état de vétusté n'est plus en harmonie avec le temple restauré. La meilleure solution serait la confection d'une nouvelle porte en chêne. Le conseil de paroisse craignant la dépense décide à l'unanimité de s'adresser à la Bourgeoisie d'Orvin en lui demandant si elle consentirait à faire cadeau à la paroisse de la dite porte. Une lettre sera adressée dans ce sens au conseil de Bourgeoisie. Monsieur Jeanmaire est prié de faire un devis. Il est bien entendu que les clous et fermentes qui se trouvent sur la porte actuelle seront utilisés et placés sur la nouvelle. Monsieur Robert ayant dit que la restauration du temple pourrait être terminée sauf imprévu pour le 2ème dimanche de septembre, le conseil décide de fixer l'inauguration pour cette date. La cérémonie aurait lieu l'après-midi. On célébrerait le 40ème anniversaire de la nomination du Président de paroisse Monsieur J. C. Auroi. Ce dernier a en effet été nommé le 22 octobre 1876 président de la paroisse d'Orvin. Une bible avec dédicace sera remise au jubilaire et quelques mots lui seront adressés par Monsieur Aufranc. Il est décidé d'écrire une lettre au Conseil synodal à Berne pour l'inviter à se faire représenter à l'inauguration.

Séance du 31 août 1916:

M. Auroi rapporte au sujet des fourneaux. La question est très complexe et demande une étude sérieuse. Voulons-nous installer un ou deux fourneaux; voulons-nous un chauffage souterrain. Toutes ces questions doivent être étudiées. Monsieur Aufranc nous parle des différents systèmes, soit du système Weber, coût de Fr. 1700,00 ou Fr. 1800,00, soit du système Oberburg (2 fourneaux), soit Sursee (un fourneau) soit projet de M. Robert chauffage souterrain. Une longue discussion suit cet exposé et sans prendre de décision définitive, le conseil croit que le système Sursee répondrait le mieux aux exigences et aux moyens financiers disponibles. M. Aufranc est prié de s'entendre avec M. Robert. Une décision définitive sera prise en temps et lieu, une fois les projets connus bien étudiés. Vu le manque de temps pour terminer les travaux, l'inauguration est renvoyée. On décide d'inviter MM. Gerber, Auroi, pasteurs, à la cérémonie d'inauguration. Pour le nettoyage du plancher, le bureau du conseil est prié de veiller à la chose. On discute la question du coût et du moyen de paiement. La solution à laquelle on s'arrête est la suivante: Disposer du montant du carnet d'épargne de Bienne avec les intérêts de celui de Courtelary pour 1916 et pour le surplus, faire un emprunt à la Caisse d'épargne de Courtelary avec engagement de laisser pour l'amortissement le tout ou une partie des intérêts de dépôt de Fr. 16000,00 jusqu'à paiement de la somme empruntée. Une demande dans ce sens sera adressée à la Caisse d'épargne. Cette décision est votée à l'unanimité.

Séance du 13 septembre 1916:

M. Auroi rapporte au sujet de la lettre adressée à la Caisse d'épargne de Courtelary. M. Miche, notaire et M. le gérant, vu les difficultés, (autorisation du conseil exécutif, etc.) que soulève la manière de faire préconisée dans notre dernière séance, nous conseillent de dénoncer notre capital de Fr. 16000,00, de prélever la somme nécessaire et de s'engager à reconstituer le capital au moyen des intérêts. Cette manière de faire est acceptée à l'unanimité. Pour les fourneaux, Monsieur Aufranc fait un rapport. Le 12 septembre, nous avons eu la visite du représentant de la fabrique de Fribourg. Cette usine pourrait nous fournir un fourneau pour la somme de Fr. 572,00. Ce fourneau chaufferait convenablement le temple. Le 13 septembre, le représentant de la fabrique de Sursee visitait le temple. Il est arrivé à la conclusion qu'un chauffage souterrain, système préconisé par M. Robert, ne suffirait pas à chauffer convenablement notre édifice religieux. On renonce devant cette affirmation catégorique à ce projet. Par contre, le même représentant nous garantit la suffisance de chauffe du fourneau système "Sursee". Le prix est de Fr. 560,00 environ. Après discussion et votation, on choisit le fourneau "Sursee". Toutefois, on se réserve l'avis de M. Robert. Le conseil décide en outre de renoncer au tuyautage actuel du fourneau; une cheminée système Schopfer sera construite au côté nord du temple, un tuyau y conduira la fumée et ainsi notre temple ne sera plus traversé par une masse de tuyaux disgracieuse. Cette décision est prise à l'unanimité. On vote une allocation de Fr. 50,00 à Monsieur Gogniat, peintre, pour la conscience avec laquelle il a exécuté les travaux au temple.

20 septembre 1916:

Mort du président de paroisse. Sa tombe est située au sud de l'entrée principale de l'église. A la fin du procès verbal de la séance du 13 septembre, le secrétaire et pasteur M. Giaucque inscrit cette remarque:

Dernière assemblée à laquelle a assisté notre président Monsieur Auroi. Il fut président depuis le 22 octobre 1876 au 20 septembre 1916, soit près de 40 ans.

Notre paroisse perd en lui un fidèle soutien et notre conseil un président consciencieux et dévoué.

Séance du 20 septembre 1916:

Monsieur Aufranc nous annonce la mort de notre président. Il lui rend hommage pour dévouement et son amour pour notre paroisse. L'inauguration du temple est fixée au dimanche 1er octobre à 2h½ de l'après-midi. Le culte du matin sera supprimé. On décide d'envoyer une délégation auprès de M. Paul Robert pour le prier d'accepter une nomination comme membre du conseil de paroisse. On décide en outre de huiler les frises du plancher.

Séance du 28 septembre 1916:

Monsieur Aufranc rapporte au sujet de la cheminée à construire au côté nord du temple. Cette cheminée suivant le catalogue "Schopfer" de Bâle reviendrait approximativement à la somme de Fr. 230,00 ou Fr. 240,00. Le conseil décide de demander encore conseil à M. Schwarz entrepreneur à Bienne. Invité à se rendre à Orvin lundi, cet homme de métier nous permettra de prendre une décision définitive.

L'inauguration de notre église est définitivement fixée à 2h½, le dimanche 1er octobre 1916. Le programme ci-après est établi:

- 1) Sonnerie des cloches de 2h¼ à 2h½;
- 2) Culte avec prédication par le pasteur de la paroisse.

3) Discours de Monsieur Aufranc, vice-président du conseil, lecture du rapport de M. J. C. Auroi, défunt; remise d'une bible à M. Jules Auroi, pasteur, en souvenir de l'activité de son père.

4) Choeur mixte.

5) Discours en l'honneur de Monsieur Robert avec remise d'une corbeille de fleurs.

6) Allocution de Monsieur Simon représentant du conseil synodal de Berne.

7) Allocution et prière finale de Monsieur Gerber, pasteur à St-Imier. (ancien pasteur d'Orvin.)

Une collecte sera faite à l'issue du culte en faveur de la paroisse.

Une corbeille de fleurs sera offerte à Monsieur Robert comme témoignage de reconnaissance. Une collation sera servie à l'issue de la cérémonie à tous les invités du dehors et au conseil de paroisse.

Monsieur Külling et Gogniat seront invités à prendre part à la cérémonie.

Dimanche 1^{er} octobre 1916:

Inauguration de l'église rénovée.

Séance du 4 octobre 1916:

La collecte du jour de l'inauguration a rapporté Fr. 50,00. Cette somme sera remise au caissier de paroisse. Le fourneau étant arrivé en gare de Bienne, Messieurs Jules Mottet et C. Auroi sont priés d'en prendre livraison. Après la visite de M. Schwarz, entrepreneur, et sur sa recommandation, le conseil décide à l'unanimité de commander une cheminée à la maison Ascro à Bâle; le coût est approximativement de Fr. 245,00.

Séance du 25 octobre 1916:

Pour pouvoir payer les frais de réparations du temple, Monsieur Aufranc offre d'emprunter personnellement la somme nécessaire à un établissement financier de Bienne. Cet emprunt lui sera remboursé sitôt que l'on pourra disposer du capital de Fr. 16000,00 dénoncé pour janvier 1917. Cette offre généreuse est acceptée avec remerciements.

Comptes de 1916:

Payé à Emile Léchoy pour un abat-jour livré pour une lampe électrique au temple:	Fr.	2,00
Payé au même pour réparation d'une lampe électrique:	Fr.	2,80
Payé à F. Grurin-Dutoit, ferblantier à Bienne, pour pose de tuyaux au temple suivant facture:	Fr.	18,65
Payé à Nani et Redolfi, entrepreneurs, pour réparations du fourneau & cheminée du temple, suivant note:	Fr.	15,95
Payé à Adèle Boder et consort le montant d'une note pour lavage du temple après les réparations:	Fr.	50,50
Payé à Nani et Redolfi, entrepreneurs, le montant d'une note pour diverses réparations au temple avec fournitures:	Fr.	311,25
Payé aux mêmes pour pose de la nouvelle cheminée du temple avec diverses fournitures suivant facture:	Fr.	139,00
Payé pour port du poêle pour l'église de Sursee à Bienne:	Fr.	10,40
Payé à Suri, magasin de fer à Bienne, pour une pelle à ordures, livrée pour l'église:	Fr.	1,90
Payé à la droguerie Mender à Bienne pour huile de lin et térébenthine livrés pour le temple:	Fr.	4,40
Payé à Junod, sculpteur à Bienne, par l'entremise de Paul Robert, peintre, pour travaux de sculpture exécutés à la porte d'entrée du temple:	Fr.	48,25
Payé à Jules Léchoy-Bauer, le montant d'une note pour diverses fournitures livrées pour lavage du temple après les réparations:	Fr.	9,60
Payé à J. Kripfer, serrurier à Bienne, pour serrures et clefs livrées suivant note:	Fr.	10,20
Payé à Georges Jeanmaire, menuisier, le montant d'une note pour livraison de deux portes en chêne pour l'église, ainsi que diverses réparations:	Fr.	520,00
Payé à Natale Girolle à St. Blaise, pour fourniture d'un pied en pierre jaune pour la table de communion, avec port par mandat:	Fr.	120,40
Payé à Célestin Léchoy, charpentier, le montant d'une note pour confection d'un cadre pour tableau, avec fournitures:	Fr.	85,75
Payé à Suri, magasin de fer à Bienne, le montant d'une note pour diverses fournitures pour le temple:	Fr.	26,65
Payé à la fabrique Aséro à Genève le matériel nécessaire pour la nouvelle cheminée du temple:	Fr.	220,00
Payé à Alfred Henri Mottet, charpentier, pour travail de son état au temple:	Fr.	12,00

Payé à la fabrique de fourneaux de Sursee pour un calorifère livré:	Fr.	554,60
Payé à Suri, magasin de fer à Bienne pour deux clefs pour le temple:	Fr.	1,20
Payé à J. Külling, peintre à Bienne pour travaux de peinture et vernissage exécutés au temple, suivant facture:	Fr.	2043,40
Payé à Jules Mottet-Aufranc pour voiturage du calorifère du temple ainsi que le matériel pour installation d'une cheminée, etc... depuis Bienne à Orvin, suivant note:	Fr.	39,00
Payé à Georges Jeanmaire pour travail de son état au temple:	Fr.	21,55
Payé à la fabrique de fourneaux de Sursee pour frais de déplacement d'un monteur de Berne à Orvin, suivant note, par mandat:	Fr.	11,60
Payé à J. Heinz, serrurier à Bâle, pour serrures livrées pour le temple, port de l'envoi compris:	Fr.	60,30

De 1917 à 1948.

Séance du 4 février 1917:

M. Paul Robert sera nommé Président d'honneur de la paroisse. Il sera demandé un subside de Fr. 120,00 à la bourgeoisie pour sa participation au chauffage du temple.

Assemblée du 11 février 1917:

L'assemblée ratifie la nomination de M. Robert.

Séance du 4 avril 1917:

M. Aufranc rapporte au sujet de la cheminée, qui par l'orage, s'est écroulée. Le conseil de paroisse ne peut en aucune manière être responsable de cet accident. Malgré de nombreuses démarches, le maréchal n'a pas consolidé par des tringles la dite cheminée. Il sera pourvu dès que le temps le permettra à la restauration de la cheminée.

Séance du 9 septembre 1917:

M. Aufranc informe le conseil que la famille Auroi, en souvenir de son chef Jules Constant, fait don à la paroisse:

- 1) D'une somme de Fr. 200,00 pour constituer un fonds pour des vitraux. Cette somme sera déposée sur un carnet à la Caisse d'épargne de Bienne.
- 2) D'une nouvelle installation électrique comprenant lustre et lampes. Cette installation sera faite sous peu. Hagnek est d'accord avec la demande d'installation d'un compteur.

Séance du 3 octobre 1917:

Une somme de Fr. 150,00 sera demandée à la bourgeoisie pour le chauffage du temple pour 1917. Pour 1916, vu le don fait par cette corporation (deux portes en chêne), il ne sera rien réclamé.

Comptes 1917:

Payé à Stuber, ferblantier à Bienne pour travail de son état au temple, avec fournitures, suivant facture:	Fr.	53,75
Payé à la fabrique Ascro SA à Genève pour canaux de cheminée et couronne pour réparations de la cheminée du temple:	Fr.	49,75
Payé à Charles Grosjean pour voiturage d'un socle pour la table sainte du temple:	Fr.	16,00
Payé à Jacob Hugi, maréchal pour travail de son état au temple avec fournitures, suivant facture:	Fr.	56,90
Payé à Mme Hadorn, couvreur, pour travail au temple suivant note, par mandat:	Fr.	8,90

Séance du 3 juin 1918:

Les orgues nécessitant des réparations, nettoyage, M. Meyrat est chargé de s'entendre avec la maison Goll et Cie pour faire le nécessaire. On discute au sujet de l'installation éventuelle d'un moteur électrique pour le soufflet des orgues. Un devis sera demandé à la même maison.

Séance du 16 décembre 1918:

Vue l'épidémie de grippe, les services de sainte Cène seront supprimés pour les dimanches avant Noël et pour Noël. On décide d'étudier en principe la question de la réfection des fenêtres de l'église.

Comptes 1918:

Payé par mandat à J. Külling, peintre en bâtiment à Bienne, pour travail de son état au temple:	Fr.	16,55
Payé par mandat à J. Schwarz, architecte à Bienne le montant d'une note pour déplacement et consultation au sujet de la construction de la cheminée au temple:	Fr.	28,25
Payé pour ramonage de la cheminée du temple:	Fr.	6,55
Payé à Nani et Redolfi, entrepreneurs, le montant d'une note pour réparations de la cheminée du temple, avec fournitures:	Fr.	48,20
Payé à Robert Mottet, menuisier, le montant d'une facture pour travail de son état au temple, avec diverses fournitures:	Fr.	11,90

Séance du 2 juin 1919:

Le couvreur Monsieur Tripet sera prié de visiter le toit du temple pour éventuellement remédier à l'humidité qui détériore la face de l'église.

Comptes 1919:

Payé à Goll & Cie, manufacture d'orgues à Lucerne pour réparations des orgues du temple:	Fr.	270,00
Payé à M. Monnier, maître ramoneur pour ramonage à la salle de la cure et au temple:	Fr.	8,85
Payé à Jules Tripet, couvreur, pour travail de son état au temple, selon facture:	Fr.	158,10

Séance du 5 mai 1920:

On décide de faire des cartes postales du tableau de l'église.

Séance du 8 septembre 1920:

On décrète un règlement pour éviter les abus lors des visites du temple par des étrangers.

Comptes 1920:

Payé à Emile Léchet pour travail de monteur, soit: installations et réparations électriques au temple et à la cure:	Fr.	42,95
Payé à Emile Léchet pour livraison de cinq lampes électriques pour le temple:	Fr.	27,50
Payé à Emile Léchet pour livraison d'une lampe électrique pour le temple, suivant note:	Fr.	5,50

Comptes 1921:

Payé l'abonnement à l'énergie électrique du Temple pour le 4ème trimestre 1920:	Fr.	2,55
Payé à la Commune municipale d'Orvin la garantie de rendement pour l'abonnement électrique du Temple pour exercice 1920:	Fr.	12,30
Payé l'abonnement à l'énergie électrique du Temple pour le 1er trimestre 1921:	Fr.	21,70
Payé pour le même sujet 2ème trimestre:	Fr.	11,70
Payé pour le même sujet 3ème trimestre:	Fr.	13,70
Payé à Félix Léchet, marguillier, une facture pour façonnage de 8 stères de bois à Fr. 7,00 le stère pour chauffage du Temple:	Fr.	56,00
Payé à la maison Wüthrich & Carrel à Bienne pour 300Kg d'anthracite livrés pour chauffage du Temple suivant note:	Fr.	45,60

Séance du conseil du 4 novembre 1922 :

On s'occupe de l'anniversaire du temple, soit du 2ème centenaire. Une cérémonie aura lieu avec M. Gerber, pasteur. On offrira une collation aux membres du conseil.

Comptes 1922:

Nous n'indiquerons plus les frais d'électricité, puisque ceux de la cure et de l'église sont mélangés.

Payé à F. Grurin - Dutoit, ferblantier à Bienne, pour réparation du fourneau du Temple, suivant note:	Fr.	9,60
Payé à Félix Léchet, marguillier, une facture pour façonnage de 8 stères de bois pour chauffage du Temple:	Fr.	56,00
Payé à Nani & Redolfi, entrepreneurs, pour divers travaux effectués au Temple et à la cure, suivant note:	Fr.	84,70

Séance du conseil du 19 janvier 1923:

Monsieur Jeanmaire est prié de faire un devis pour la réparation en Eternit du fonds de l'église. On alloue une somme de Fr 20,00 à Monsieur Gerber Pasteur pour sa visite lors du bicentenaire de l'église. Monsieur le pasteur est chargé de demander le coût définitif de la brochure souvenir de cette journée.

Assemblée de paroisse du 3 mars 1923:

Réparation du temple : La façade ouest du temple est détériorée, suite à l'humidité. Il est nécessaire de procéder à sa réparation avant que le champignon s'installe dans tout le temple. On ne peut pas faire de devis complet du coût. Les réparations se feront au moyen de plaques d'Eternit. Le conseil de paroisse demande à l'assemblée l'autorisation de procéder à ces réparations. Monsieur le maire Auguste Mottet prie le conseil de procéder sans retard aux dites réparations. A l'unanimité, l'assemblée vote la proposition du conseil de paroisse et le charge de faire le plus vite possible les réparations nécessaires au temple.

Séance du conseil du 11 octobre 1923 :

L'ensevelissement de Monsieur Paul Robert, peintre, aura lieu à Orvin le samedi 13 octobre 1923 à 10h30 du matin. Le conseil municipal a autorisé la famille Robert à choisir une place pour le corps dans le cimetière. Le conseil de paroisse in corpore suivra le cercueil et une couronne sera achetée.

Comptes 1923:

Payé à Emile Léchet pour réparation à la conduite électrique du Temple, suivant note:	Fr.	5,00
Payé à Félix Léchet, marguillier, le montant d'une note pour façonnage de 8 stères de bois pour chauffage du Temple à Fr. 7,00 le stère:	Fr.	56,00

Séance du conseil du 8 juillet 1924 :

M. Léchet prie le conseil de nommer une délégation pour demander à Monsieur Philippe Robert au Ried de bien vouloir venir faire les décorations sur l'Eternit et les panneaux réparés par M. Jeanmaire. On serait d'accord cas échéant de lui demander de faire des fresques sur les panneaux à gauche et à droite de la chaire.

Comptes 1924:

Payé à Jules Mottet-Aufranc pour avoir enlevé la neige du galetas de l'église en décembre 1923 et janvier 1924, suivant note:	Fr.	10,00
Ecriture ne concernant par l'église, mais épique:		
Payé la quote part due par la Paroisse pour hannetons non livrés:	Fr.	1,30
Payé à Félix Léchet, marguillier, le montant d'une facture pour avoir bûché 8 stères de bois pour chauffage du Temple à Fr. 7,00 le stère:	Fr.	56,00
Payé à Jean Gogniat peintre en bâtiments à Bienne le montant d'une note pour travail de son état au Temple:	Fr.	98,90

Séance du conseil du 21 août 1925 :

L'anthracite nécessaire pour le chauffage du temple a été commandé à la maison Wüthrich et Carrel à Bienne. Monsieur Aufranc est prié de s'entendre avec Monsieur Laager gypseur pour le lavage éventuel du plafond de l'église. Au sujet de la confection de stores , éventuellement de doubles fenêtres pour les fenêtres du côté est du temple, le conseil décide de renvoyer la chose pour études plus approfondies.

Séance du conseil du 22 novembre 1925 :

Il est donné du devis de Monsieur Laager, peintre à Péry pour le lavage du temple. Ce devis se monte à Fr. 100,00. Il est décidé d'accepter ce devis et de faire ce lavage encore cet hiver.

Séance du conseil du 20 décembre 1925 :

Monsieur Théodore Mottet sera prié de poser un racloir neuf à la porte du temple.

Comptes 1925:

Payé à Schmidt & Schneider, charpentier le montant d'une note pour la pose de vitres à la cure et au Temple:	Fr.	20,60
Payé à Félix Léchet, marguillier, pour façonnage de 8 stères de bois pour chauffage du Temple à Fr. 7,00 le stère:	Fr.	56,00

Assemblée de paroisse du 27 février 1926 :

M. Charles Mottet demande au conseil de paroisse de bien vouloir poser une planche le long de la grande galerie. Il sera donné suite à cette demande. M. Félix Domon aimerait que l'on répare l'horloge de la tour. Il lui est fait remarquer que cette réparation incombe à la municipalité d'Orvin.

Séance du conseil du 17 septembre 1926 :

Le fourneau du temple lui aussi doit être réparé; une pièce cloche en fonte a été envoyée Sursee. Cette pièce était toute faussée. Ces réparations nécessiteront une grande dépense tout à fait imprévue. Le conseil à l'unanimité ratifie ce qui a été fait jusqu'à ce jour pour les dites réparations. Monsieur Léchet fait un rapport sur l'installation éventuelle du chauffage électrique au temple. Le moyen de chauffage actuel est insuffisant. Un chauffage électrique ferait disparaître tous les inconvénients de fumée etc. Après une discussion sérieuse, on décide par vote unanime :

- 1) de créer un fonds de chauffage pour le temple, chauffage électrique.
- 2) de prélever la moitié des collectes faites au temple pour le dit fonds.
- 3) Monsieur le pasteur parlera de la chose au culte du jeune et dans le trait d'union. Tous les dons seront les bienvenus.

Comptes 1926:

Payé à Théodore Mottet, maréchal, le montant d'une note pour travail de son état au temple et à la cure: Fr. 30,80

Séance du conseil du 9 août 1927 :

On décide après longue discussion de renvoyer le lavage du temple au printemps. Le soufflet des orgues étant malade on prie le bureau du conseil de s'entendre avec Männedorf pour procéder à la réparation exigée.

Comptes 1927:

Payé à Fritz Schwab, pour coupage de bois pour le temple: Fr. 40,00

Séance du conseil du 23 janvier 1928:

Monsieur Léchet donne quelques explications au sujet du chauffage du temple. Un devis sera soumis au conseil par les forces motrices bernoises, mais d'ores et déjà il faut renoncer à l'installation du chauffage (central) électrique car le coût pour le chauffage est trop élevé. Il serait bon d'étudier sérieusement la question des fenêtres et éventuellement installer un second fourneau.

Séance du conseil du 22 mai 1928:

On fera laver le temple et on étudiera sérieusement la pose de 2 doubles fenêtres pour le côté ouest du temple.

Séance du conseil du 17 août 1928:

Il est donné connaissance d'un devis de Monsieur Laager peintre à Péry pour le lavage du temple. Le travail nécessitant l'établissement d'un échafaudage coûtera fr. 160.- au lieu de fr. 100.- prévus antérieurement. Après discussion le conseil accepte ce devis et prie Monsieur Laager de commencer ce travail de suite. Monsieur Aufranc parle de rénover le cadran solaire qui se trouve sur la façade du temple. Monsieur Laager a fait faire un modèle. Ce cadran est prêt de disparaître; ce serait dommage. Il est un témoin d'une époque reculée. On discute la nécessité éventuelle de refaire la façade où se trouve ledit cadran. En principe, chacun est d'accord avec ces réparations, mais il y a la question financière à étudier. Monsieur Aufranc informe que la société de couture des dames est d'accord que l'on emploie la somme de fr. 300.- donnée par elle pour le chauffage du temple. On prie Monsieur Laager de faire un devis. On parle aussi de l'établissement des fenêtres intérieures pour la préservation du froid. Tout cela sera étudié plus tard.

Séance du conseil du 17 septembre 1928:

Il est donné lecture du devis de Monsieur Laager pour les réparations à la façade et restauration du cadran solaire. Le devis pour la rénovation de la façade sud du temple reviendrait à fr. 215.-, y comprise la peinture de l'avant toit, chéneau, croisées des fenêtres, travaux d'échafaudage Fr. 215.-. Pour le cadran solaire Fr. 140.- Après discussion on vote à l'unanimité d'accepter le devis tel qu'il est présenté par Monsieur Laager. Ce dernier sera prié de commencer les travaux de suite.

Pour payer cette dépense on décide:

- 1) d'accepter la somme de Fr. 300,00 mise à notre disposition par les dames de la couture.
- 2) de prendre la somme de Fr. 40,00 produit de la collecte du Jeûne.
- 3) de disposer de la somme mise à part pour le chauffage électrique.

On discute la confection des fenêtres doubles pour préserver le temple du froid. Monsieur Léchet est prié de s'entendre avec un architecte de Bienne et Monsieur Georges Jeanmaire d'Orvin.

Séance du conseil du 9 novembre 1928:

Un devis fait par Monsieur Georges Jeanmaire est lu. Il a pour but la confection de deux doubles fenêtres. Cette proposition a été faite par Monsieur Frey architecte. Ces doubles fenêtres seraient posées provisoirement. On les enlèverait chaque printemps. Le coût est devisé à Fr. 330,00. Une longue discussion suit la lecture du devis. On ne peut pas admettre la manière de voir de Monsieur Frey. On préférerait poser à l'intérieur des verres qui doubleraient la fenêtre existante et préserverait l'église du froid. Pour faire ce travail il faudrait un bon serrurier. Monsieur Léchet est prié de s'entendre avec Monsieur Jeanmaire et un serrurier de Bienne. On a aussi parlé du posage éventuel d'un chauffage central.

Comptes 1928:

Payé à Edmond Aufranc pour sciage de bois pour le temple suivant facture: Fr. 17,00

Séance du conseil du 13 avril 1929:

Les réparations à faire à la façade du temple seront entreprises de suite. Monsieur F. Aufranc est prié d'en avertir Monsieur Laager.

Séance du conseil du 11 juin 1929:

La crousille du temple sera changée de place et on priera Monsieur Laager de mettre l'inscription:

<<Pour les Pauvres>>.

Séance du conseil du 16 novembre 1929:

Messieurs Aufranc et Auroi reçoivent toutes compétences pour faire les réparations nécessaires aux fenêtres pour améliorer le chauffage du temple.

Comptes 1929:

Payé pour ramonage en arriéré du temple et de la cure suivant quittance: Fr. 73,20

Séance du conseil du 24 janvier 1930:

Monsieur Ferrat a reçu des Unions chrétiennes pour installation du chauffage la somme de fr. 50.-. Une lettre de remerciements sera adressée aux donateurs. Monsieur Aufranc fait rapport sur la confection des fenêtres doubles. Elles ont été faites par le maréchal Monsieur Théodore Mottet. Elles fonctionnent très bien. Des remerciements sont adressés à toutes les personnes qui se sont occupées de ce travail. Une gratification de Fr. 20.- est allouée à Monsieur Emile Schwab marguillier pour le nettoyage de l'église et des murs du temple après les réparations.

Comptes 1930:

Payé à E. Aufranc pour sciage de bois pour le temple: Fr. 17,00

Payé à Th. Mottet pour réparations aux vitraux du temple: Fr. 194,00

Payé à F. Tripet, couvreur à Neuveville pour travail de son état au temple: Fr. 171,90

Assemblée de paroisse du 3 mars 1931:

Monsieur Jules Mottet demande la pose d'une planche sur la galerie ou le vernissage de paroi. On décide de donner suite à cette réclamation.

Séance du conseil du 14 juin 1931:

Le Conseil de paroisse est réuni pour discuter la question des réparations à effectuer aux façades du temple. Le 17 septembre 1928, le conseil de paroisse décide d'adjuger la réfection de la façade sud du temple d'Orvin avec restauration du cadran solaire à Monsieur Laager à Péry. Le prix pour la façade est Fr. 215,00 et celui du cadran solaire de Fr. 140,00. Il n'a pas été soumis de devis pour la façade est. On n'a parlé de la réparation de la façade est, mais aucune décision officielle n'a été prise. Monsieur Laager soumet aujourd'hui un devis pour la dite façade. Ce travail se monterait à Fr. 174,00. Une réserve est faite au sujet du coût pour l'échafaudage et il est bien entendu que le travail terminé on procédera au mesurage du dit travail. Après discussion, on vote à l'unanimité de procéder à la réfection de la façade est, réserve faite quant au prix de l'échafaudage et mesurage. Une lettre sera écrite au conseil municipal pour le prier de procéder au crépissage de dôme de la tour. La tour appartient à la municipalité.

Séance du conseil du 28 juin 1931:

Il est donné lecture d'une réponse de Monsieur Laager à notre lettre au sujet du dernier devis. Après discussions le conseil décide d'accéder et d'accepter le dit devis. Par conséquent, notre réclamation est sans effet.

Séance du conseil du 29 juillet 1931:

Il est donné connaissance de deux factures Laager et Châtelat pour réparation en faveur du temple et pour les façades. Les factures seront visées en paiement.

Assemblée de paroisse du 27 décembre 1931:

En 1931, il a été payé Fr. 1651.15. Le temple est en bon état.

Comptes 1931:

Payé à E. Hoffer, peintre pour travail de son état au temple :	Fr.	50,30
Payé à Schnieder, charpentier pour réparation au temple:	Fr.	140,70
Payé à Th. Mottet, maréchal, pour installations de doubles fenêtres au temple et travaux divers:	Fr.	740,40
Payé à Ch. Laager, peintre, acompte sur des travaux aux façades du temple, suivant quittance:	Fr.	250,00
Payé à Châtelat, poêlier, pour réparation du fourneau du temple:	Fr.	142,65
Payé à la Banque Cantonale de Berne, un effet Ch. Laager pour solde de ses travaux effectués au temple:	Fr.	327,50
Payé à Rob. Léchet pour coupage de bois pour le temple suivant facture:	Fr.	32,00

Comptes 1932:

Payé à Rob. Léchet pour coupage de bois pour le temple suivant facture:	Fr.	32,00
---	-----	-------

Comptes 1933:

Payé à E. Aufranc pour sciage de bois pour le temple suivant facture:	Fr.	8,00
Payé pour réparations au fourneau du temple:	Fr.	25,40
Payé à Th. Mottet pour réparation d'une grille au fourneau du temple sur facture:	Fr.	4,50

Comptes 1934:

Payé à E. Aufranc pour sciage de bois pour le temple suivant facture:	Fr.	12,00
Payé pour façonnage du bois pour le temple, suivant facture:	Fr.	24,00
Payé pour ramonage du fourneau du temple:	Fr.	3,00

Séance du conseil du 1er novembre 1935:

Le conseil décide de prier Monsieur Armin Mottet électricien de terminer les réparations électriques commencées par Monsieur Emile Léchet décédé depuis.

Comptes 1935:

Payé à E. Aufranc pour sciage de bois pour le temple suivant facture:	Fr.	12,00
Payé pour façonnage du bois pour le temple, suivant facture:	Fr.	24,00
Payé à P. Humair, Bienne pour réparations au fourneau du temple suivant facture:	Fr.	29,60

Séance du conseil du 13 mars 1936:

Il est donné lecture d'une note de Monsieur Armin Mottet pour travaux au réseau du temple. Après discussion elle sera visée et remise au caissier pour paiement.

Séance du conseil du 12 octobre 1936:

Le conseil propose et décide à l'unanimité de créer un fonds pour les orgues en mettant Fr. 20,00 sur un carnet d'épargne. Une lettre sera adressée à la société des téléphones à Bienne pour la prier de couper dans les 8 jours le fil de fer qui détériore un tilleul de l'entrée du temple.

Comptes 1936:

16 janv.: Payé à R. Léchet pour déblayage de la neige au galetas du temple , suivant note:	Fr.	9,00
23 mai: Payé pour ramonage au Temple , sur quittance:	Fr.	3,00

Comptes 1937:

20 févr.: Payé à R. Léchoy pour façonnage de bois pour le temple en 1936, suivant note:	Fr.	24,00
20 févr.: Payé pour déblayage de déchet autour du temple, en 1936:	Fr.	3,60
12 mai: Payé pour ramonage au temple:	Fr.	3,00

Séance du conseil du 12 avril 1938:

Les réparations de la cheminée de l'église se feront par un ferblantier de Bienne.

Séance du conseil du 25 octobre 1938:

Le président de paroisse fait circuler un album édité par le conseil Synodal contenant les vues extérieures et intérieures du temple d'Orvin et les objets de Sainte Cène. Après discussion, on décide d'envoyer Fr. 20,00 pour le dit album.

Séance du conseil du 1 décembre 1938:

Il est donné connaissance des devis pour la confection éventuelle de 2 fenêtres doubles pour le temple. L'un de ces devis de Monsieur Théodore Mottet, maréchal est de Fr. 100,00, celui de Monsieur Grosjean est de Fr. 150,00. On décide de confier le travail à Monsieur Théodore Mottet maréchal à Orvin pour Fr. 110,00. Ce travail se fera le plus vite possible.

Comptes 1938:

1 mars: Payé à Edmond Aufranc pour sciage de bois:	Fr.	28,00
29 mars: Payé à Rob. Léchoy pour bûcher le bois pour le temple, suivant facture:	Fr.	32,00
3 août: Payé pour ramonage du fourneau du temple:	Fr.	3,00

Assemblée de paroisse du 26 mars 1939:

Monsieur Girardin soulève la question de la création d'un fonds pour les orgues. Un carnet sera ouvert à la Caisse Raiffeisen. En outre, on décide de jouer des orgues aux enterrements et de faire une collecte à la sortie. L'argent récolté dans la crousille sera en faveur du fonds des orgues.

Comptes 1939:

28 févr.: Payé à Th. Mottet pour travail effectué aux fenêtre du temple, suivant note:	Fr.	110,00
16 mai: Payé pour ramonage suivant quittance:	Fr.	3,00

Séance du conseil du 12 juillet 1940:

Pour le temple, on priera un homme du métier de venir examiner à fond le fourneau.

Séance du conseil du 30 juillet 1940:

Une discussion nourrie a lieu au sujet du chauffage du temple et de la cure. On décide de charger Monsieur Aufranc d'étudier la question de la pose d'un moyen pour monter le bois au galetas. Le fourneau du temple sera examiné par un poêlier de Bienne.

Séance du conseil du 22 août 1940:

Chauffage: Un rapport est fait à ce sujet par le président de paroisse. Monsieur Habegger de Bienne est chargé de faire un devis pour le chauffage du temple. On examinera aussi la question de l'installation de fourneau Decalor.

Séance du conseil du 5 septembre 1940:

Un devis se montant à Fr. 1600,00 pour établissement d'un nouveau chauffage est fourni par la maison Habegger; chauffage au charbon. Après de longues discussions, on arrive à la conclusion qu'il vaut mieux renoncer à l'installation du dit chauffage. On priera Monsieur Habegger de venir réparer le fourneau du temple et la cheminée de la cuisine de la cure.

Séance du conseil du 14 octobre 1940:

Il est donné connaissance du devis de Monsieur Armin Mottet pour les transformations à la cure (électricité). La maison Bachelin ne fait pas de devis. Après discussion, on priera Monsieur Mottet de faire un autre devis avec garantie.

Séance du conseil du 26 décembre 1940:

On donne connaissance du devis Hagnek et Armin Mottet pour les réparations, transformations électriques. Après de longues discussions, on décide: De remettre les travaux de l'église à M. A. Mottet et ce conformément au devis fourni et celle de la cure à Hagnek. Cette décision est prise par 7 voix à l'appel nominatif.

Comptes 1940:

8 août: Payé pour ramonage suivant quittance: Fr. 3,00

Comptes 1941:

19 août: Payé à Edm. Aufranc pour sciage de bois pour le temple suivant facture: Fr. 20,00

31 déc. Payé à Rob. Léchet pour bûcher le bois pour le temple suivant note: Fr. 36,00

6 mai: Payé pour ramonage suivant note: Fr. 3,00

31 déc.: Payé à Rob. Léchet pour enlever la neige au galetas du temple: Fr. 4,50

Séance du conseil du 13 janvier 1942:

Orgues: Monsieur Paul Villard rappelle que le fonds des orgues se monte à Fr. 20,00. On décide d'y ajouter Fr. 20,00 pour 1941 à prendre sur le solde des collectes et de prélever sur les collectes un pour-cent pour alimenter ce fonds.

Séance du conseil du 10 février 1942:

Comptes: On décide de mettre les orgues à Fr. 3350,00, soit une baisse de Fr. 200,00.

Séance du conseil du 28 février 1942:

Il est donné connaissance d'une lettre de ... au sujet des orgues. Il sera répondu que nous demandons avant tout le coût éventuel d'un nettoyage.

Séance du conseil du 16 décembre 1942:

Fourneau de l'église: On charge le président de paroisse de s'occuper de la réparation à faire au dit fourneau.

Comptes 1942:

17 juil.: Payé à Edm. Aufranc pour sciage de bois pour le temple: Fr. 20,00

31 déc. Payé à Rob. Léchet pour coupage de bois pour le temple sur note: Fr. 36,00

15 mai: Payé pour ramonage au temple sur quittance: Fr. 9,00

4 nov.: Payé pour révision du fourneau du temple sur quittance: Fr. 1,00

31 déc.: Payé à Rob. Léchet pour déblayage de la neige sur le galetas de l'église, sur note: Fr. 2,70

Assemblée de paroisse du 4 avril 1943:

La fortune a diminué de Fr. 166,80. Le président de paroisse explique que cette diminution provient des réparations imprévues effectuées au temple (électricité), du fourneau du temple et d'une moins value quant à la vente du bois. Monsieur le maire Jules Léchet suggère l'idée d'organiser une soirée pour renflouer le fonds des orgues.

Séance du conseil du 7 mai 1943:

La somme de Fr. 85,00 a été déposée sur le carnet du fonds des orgues.

Séance du conseil du 3 octobre 1943:

Le président donne lecture d'une lettre du 5 septembre 1943 par laquelle Monsieur Robert Léchet résille son engagement de marguillier pour fin octobre 1943. Le cahier des charges ne fixe aucun délai pour une démission. Les membres présents décident d'envoyer une délégation composée de Messieurs J. Mottet, A. Léchet et Giaouque auprès de Monsieur Léchet pour lui de mander de retirer sa démission. Cette délégation accomplira sa démarche mardi soir. Le conseil se réunira mercredi.

Séance du conseil du 14 octobre 1943:

Marguillier: La délégation composée de Messieurs A. Léchet, J. Mottet et du pasteur s'est rendue auprès de Monsieur Robert Léchet et l'a prié de continuer ses fonctions. La réponse a été négative. Il est donné lecture du cahier des charges. Certaines modifications y sont apportées. Ainsi, il est spécifié que le nouveau marguillier devra en hiver déblayer la neige du galetas du temple. Un délai de trois mois est fixé pour la dédite. Dorénavant, il sera réclamé Fr. 5,00 aux mariages du dehors pour le marguillier. Aucune finance ne peut être

exigée pour les bénédictions des membres de la paroisse. La place est mise au concours; les inscriptions seront reçues à la cure jusqu'au 16 octobre 1943.

Séance du conseil du 17 octobre 1943:

Il est donné lecture d'une soumission de Monsieur Paul Maire-Léchet pour le poste de marguillier; c'est la seule reçue après la mise au concours. Après délibérations, Monsieur Paul Maire est nommé à l'unanimité. L'entrée en fonction est fixée au 1er novembre 1943. Monsieur le président de paroisse lui donnera connaissance de notre décision et lui fera signer le cahier des charges.

Comptes 1943:

19 août: Payé à G. Grosjean, pour travaux divers au temple sur facture:	Fr.	48,95
31 déc.: Payé à Rob. Léchet pour coupage de bois pour le temple:	Fr.	38,40

Comptes 1944:

13 déc.: Payé à Paul Maire pour coupage de bois pour le temple:	Fr.	40,00
---	-----	-------

Comptes 1945:

5 janv.: Payé à Paul Maire pour nettoyage au temple après le cantonnement de la troupe:	Fr.	20,00
---	-----	-------

Séance du conseil du 14 juillet 1946:

Il est donné lecture d'une lettre de Paul Maire-Léchet qui donne sa démission comme marguillier et concierge de l'église pour le 1er novembre 1946. Cette démission est acceptée et la place sera mise au concours jusqu'au 20 août 1946. Une assemblée sera organisée pour demander le crédit nécessaire pour les réparations à faire aux orgues.

Séance du conseil du 24 septembre 1946:

Marguillier: Aucune inscription n'a été faite ensuite de la publication. Monsieur Maire serait d'accord de continuer, moyennant augmentation de salaire. Après longues discussions, on note:

- 1) Le salaire sera de Fr. 700,00
- 2) Une délégation, composée de Messieurs Alfred Léchet et Henri Boder, ira trouver Messieurs Emile Schwab, Alfred Aufranc, Ernest Aeschlimann, et Domon Armand pour leur demander si cas échéant, ils accepteraient une nomination.

Séance de conseil du 29 septembre 1946:

En vue de l'appel financier qui sera fait pour nos orgues, il est décidé d'ouvrir un compte de chèques postaux avec inscription "Paroisse Orvin pour les orgues".

Séance de conseil du 5 octobre 1946:

Séance d'une délégation du conseil de paroisse avec une délégation du conseil municipal d'Orvin à la salle de commune, bureau municipal. Il a été décidé à l'unanimité.

1) Conformément à l'acte de classification du 3 juillet 1882, les trois cloches estimées à Fr. 8800,00 appartiennent à la paroisse. Cette dernière accorde à la commune l'usage ordinaire et extraordinaire des dites cloches soit:

- a) Sonner à 11 heures ou à midi, sonner à 3 heures ou à 5 heures et pour les enterrements quelle que soit l'heure.
- b) Sonner en cas d'incendie, etc.

Le cimetière dont l'entretien appartient à la commune est propriété d'icelle ainsi que les chemins d'accès du temple et cimetière.

La commune paie une location de Fr. 100,00 par année.

2) Pour le cas où il n'y aurait pas de marguillier, la commune est disposée à séparer les places; elle élirait un marguillier et la paroisse nommerait un concierge pour le temple et la salle de paroisse. Une discussion suit cet exposé et on arrive à ces conclusions.

- a) Une demande sera encore faite par le conseil de paroisse.
- b) Si personne n'accepte, les postes seront partagés.
- c) La commune ne verrait pas d'inconvénient à ce que le garde police s'il était consentant soit nommé marguillier.

Séance de conseil du 10 octobre 1946:

Marguillier: Monsieur Léchet et Monsieur Henri Boder renseignent le conseil de leurs démarches. Elles n'ont pas abouti. On essayera encore auprès de Monsieur Hoffer, jardinier. Le conseil se déclare en principe d'accord pour séparer la place.

Séance de conseil du 16 octobre 1946:

Concierge: Il est donné lecture du nouveau cahier des charges. La place sera séparée. Il y aura un concierge et un marguillier. Comme concierge du temple et de la salle. le salaire est fixé à Fr. 700,00. par an, francs sept cents, allocation comprise. Le conseil est d'accord avec le nouveau cahier des charges.

Nomination: Monsieur Hoffer ayant décliné notre offre, il n'y a plus qu'un candidat: Monsieur Ganguillet-Léchet. Il est nommé à l'unanimité. Entrée en fonctions le 1er novembre 1946. Durée 3 ans.

Assemblée de paroisse du 29 décembre 1946:

Il est donné connaissance du budget pour 1947. Il a été établi par le conseil de paroisse et accepté par lui. On parle des orgues. Le capital actuel est de Fr. 1000,00. Il faudrait encore Fr. 1500,00. Le budget présenté est accepté à l'unanimité. Imprévu: On parle du chauffage du temple. Le conseil de paroisse s'en occupera.

Comptes 1946:

13 nov.: Payé à Paul Maire pour coupage de bois pour le temple: Fr. 48,00

Séance de conseil du 28 janvier 1947:

Il est décidé d'écrire à la société des orgues à Männedorf pour la prier de faire les réparations et installations aux orgues conformément aux devis du 4 juillet 1945.

Séance de conseil du 12 mars 1947:

Il est donné connaissance d'une lettre de la société de Männedorf nous remerciant pour la confiance témoignée en lui donnant la commande pour les orgues, mais nous avisant que la fourniture et l'exécution du travail ne se feront qu'en automne. La société de couture a remis Fr. 200,00 pour les orgues; il lui sera accusé réception avec remerciements.

Séance de conseil du 18 mai 1947:

La maison Kuhn de Männedorf informe qu'elle peut commencer les travaux le 27 mai 1947. Les membres présents se déclarent d'accord.

Séance de conseil du 23 mai 1947:

La maison Kuhn informe le conseil que les travaux commenceront le 2 juin 1947. Monsieur Frédy Boder est engagé comme manoeuvre pour les travaux.

Séance extraordinaire de conseil du 3 juin 1947:

Assistent à la séance : le représentant de la maison des orgues de Männedorf, et Monsieur René Mottet électricien. Les travaux de réparations des orgues et pose d'un moteur ont commencé. Le courant actuel n'étant que de 250V et le moteur exigeant un voltage de 380V, on décide de faire le nécessaire et de continuer les réparations.

Séance de conseil du 18 juillet 1947:

Il est donné lecture des notes pour les orgues:

1) Männedorf Kuhn:	Fr.	1915,00
2) Charpentier:	Fr.	135,00
4) Bachelin:	Fr.	394,65
Total:	Fr.	2535,65

Plus les frais de port. Il est décidé de payer en prenant sur le carnet et le solde sur le compte courant à la Caisse Raiffeisen. La commission chargée de trouver l'argent se réunira pour envoyer des appels. On remettra à chaque famille une pochette, puis il sera envoyé des circulaires aux amis de notre église. Le compte de chèques sera au nom de M. Henri Boder, caissier. Chauffage: Il sera commandé 1000 kg de charbon pour la cure et 700 pour l'église.

Séance de conseil du 5 décembre 1947:

Sauf erreur, la somme à payer pour les orgues se monte à Fr. 500,00. Des pochettes seront distribuées en janvier 1948 et une soirée d'offrande sera organisée le 1er dimanche de février 1948, journée de l'église.

Comptes 1947:

14 juil.: Payé, Sollberger, voiturage pour les orgues:	Fr.	3,85
14 juil.: Payé, au même pour idem:	Fr.	6,00
21 juil.: Payé, Th. Kuhn, facture de réparation:	Fr.	1915,00
21 juil.: Payé, Bachelin facture pour les orgues:	Fr.	394,65
21 juil.: Payé, Aufranc, com. aide aux orgues:	Fr.	91,00
28 juil.: Payé, Schneider et Schmidt, facture pour les orgues:	Fr.	135,00
3 oct.: Payé à M. Ganguillet pour façonnage de bois pour le temple:	Fr.	27,50

Séance de conseil du 14 janvier 1948:

Pour couvrir la dette sur les orgues, on fixe la soirée d'offrande le samedi 31 janvier 1948 à 8 heures à la salle de la cure. Une pochette accompagnée d'une circulaire sera envoyée à chaque paroissien. Un culte aura lieu, puis une agape. Il sera servi gratuitement du thé et des petits pains.

Séance de conseil du 9 juin 1948:

Une réclamation au sujet de l'électricité au temple et à la cure est transmise au conseil. Les réparations à faire sont confiées aux Forces motrices bernoises. Chauffage: Vu la cherté du coke, on décide de chauffer cet hiver au bois.

Séance de conseil du 2 novembre 1948:

Cheminée du temple et chauffage: Les experts du feu ont fait remarquer que la cheminée est détériorée et que les tuyaux du fourneau sont tout gâtés. M. Mottet fait observer qu'il serait bon de mettre un grillage pour empêcher les oiseaux de tomber dans le fourneau. Il y sera pourvu.

Bois: La note du bois de M. Glauser est fixée à Fr. 790,00.

Séance de conseil du 8 novembre 1948:

Chauffage: On discute de la question du chauffage. On priera un poêlier de venir garnir le fourneau du temple.

Séance de conseil du 2 décembre 1948:

Vente pour le temple: Le comité des dames informe le conseil de paroisse qu'elle lui a alloué la somme de Fr. 2000,00, francs deux mille, sur le produit de la vente du 20 novembre 1948. Cette somme doit être placée sur un carnet d'épargne avec réserve qu'elle sera employée au chauffage du temple. Le même comité informe le conseil qu'il fait don du prêt de Fr. 550,00 à la paroisse. Une lettre de remerciements sera adressée à la couture. Carnet vitraux: Le conseil décide de retirer le solde du carnet vitraux et de le porter sur le carnet réparations chauffage du temple. Les opérations seront faites par le caissier.

Installation du chauffage électrique en 1950.

Assemblée de paroisse du 26 décembre 1948:

Monsieur Léchet, maire, prie le conseil d'étudier la question du chauffage du temple et de faire un rapport en temps et lieu.

Comptes 1948:

25 mai: Ramonage du temple:	Fr.	9,10
4 sept.: Payé A. Ganguillet pour façonnage de bois pour le temple:	Fr.	28,00
22 déc.: Payé à M. Bellenot, Bienne pour réparation au fourneau de l'église:	Fr.	70,10

Séance de conseil du 10 mars 1949:

Il est donné connaissance du devis de la maison Pärli pour installation d'un nouveau chauffage au temple d'Orvin.

Séance de conseil du 18 mai 1949:

On discute la question du chauffage du temple. Une commission est nommée pour s'occuper de la chose. Elle est composée pour la paroisse de Messieurs Prêtre, Paul Villard et Fernand Donzel. En dehors, ce sont Messieurs Ch. Mottet et Ch. Donzel. Ces Messieurs sont priés d'étudier à fond la question du chauffage et de faire un rapport au conseil de paroisse.

Séance de conseil du 7 décembre 1949:

M. Prêtre fait un rapport sur les différents projets de chauffage. Une longue discussion suit. Monsieur Prêtre rapportera à l'assemblée.

Comptes 1949:

18 mai: Th. Kuhn, Männedorf, réparation des orgues:	Fr.	45,10
29 décembre: Gaston Grosjean, réparation du clocher:	Fr.	429,40

Séance de conseil du 22 février 1950:

Par lettre du 16 février 1950, le comité des dames de la couture informe le conseil que la vente de paroisse aura lieu à Orvin le 27 février. Tout le produit est destiné à la rénovation du temple. Le dit comité serait heureux si quelques membres du conseil se présentaient pour aider le soir pour les loteries, etc.

Messieurs, Fernand Donzel, Paul Villard et Daniel Boder s'offrent pour cette aide. Le président adresse ses remerciements au comité de la couture pour l'effort ... (illisible).

Séance de conseil du 29 mars 1950:

Une lettre de Monsieur Paul Robert peintre qui remercie pour la part que la paroisse a prise pour l'achat d'un tableau en faveur du centenaire de Monsieur Eugène Aufranc Gaspard. Il recommande pour le cas où nous ferions des travaux de réparations et nettoyage au temple Monsieur Müller de Bienne. M. Robert se met à notre disposition pour nous donner des conseils dans ce domaines. Vente: Le produit net de la vente organisé par le comité des dames de la couture d'Orvin est de Fr. 3256,00 (Chiffre presque illisible !!!). Cette somme sera ajouté au montant du carnet en faveur du chauffage et de la rénovation du temple. Une lettre de remerciements sera envoyée au dit comité pour le beau résultat obtenu. M. Léchet Alfred informe le conseil que M. Aeschlimann de Reuchenette s'était recommandé pour les travaux à effectuer au temple. Chauffage: Monsieur Prêtre fait un rapport détaillé sur le chauffage du temple. Il préconise le système Alpha Nidau qui peut coûter au maximum Fr. 20000,00. 56 kW pour chauffer 1600 m³. Coût minimum, Fr. 10,00 par dimanche. Les autres réparations sont évaluées à Fr. 5000,00. Total éventuel Fr. 25000,00. La dette sur la maison de la curiale est de Fr. 400,00. La caisse Raiffeisen pourrait nous prêter la somme nécessaire. Le conseil synodal pourrait être sollicité pour un aide financière. M. le Président est prié de s'informer auprès de Monsieur Setoy conseiller synodal. On pourrait cas échéant faire appel à la commune municipale qui emploie l'église pour les enterrements et à la Bourgeoisie. L'amortissement avec intérêt serait d'environ Fr. 1000,00 par année. Il faudrait continuer l'organisation des ventes. Toutes ces questions seront soumises à l'assemblée paroisse qui est seule compétente pour donner une solution satisfaisante.

Séance de conseil du 11 avril 1950:

Par correspondance téléphonique, le président du conseil synodal Monsieur le pasteur Zwicky informe le conseil que le conseil synodal octroie un subside de 10% pour les réparations, restaurations à faire aux temples. Il va jusqu'à 15% pour les paroisses chargées. Assemblée de paroisse: Elle aura lieu le 12 avril. Les convocations ont été faites. Monsieur Prêtre lit le rapport qu'il fera connaître à l'assemblée. Le conseil de paroisse est d'accord avec ce rapport. Il remercie Monsieur Prêtre pour son travail. La conclusion consiste à proposer à l'assemblée l'installation d'un chauffage électrique système Alpha.

Assemblée de paroisse du 12 avril 1950:

Chauffage, réparation au temple, votation des crédits: Monsieur le président fait un exposé de la question. Il remercie la commission qui s'est occupé de la chose, Messieurs Prêtre, Ch. Mottet, Ch. Donzel et les membres du conseil. Monsieur Prêtre Marcel fait un rapport complet sur la question du chauffage. Il montre les inconvénients du chauffage à air chaud, il parle des avantages du chauffage électrique. Il préconise le plan fait par la maison Alpha, chauffage sous les bancs, etc. Le coût serait au maximum de Fr. 20000. Le coût d'un dimanche serait de Fr. 10,00 en moyenne avec une chaleur de 18°. Le conseil se rallie à cet exposé. Il est appuyé par Messieurs Ch. Mottet et Ch. Donzel. Le chauffage est garanti en hiver par n'importe quel état de l'électricité. Il n'y a pas de restrictions pour le temps de sécheresse. La commune pourrait faire une concession en faveur de la paroisse. M. Meyrat est d'accord en principe, mais aimerait connaître la justification financière. Le secrétaire donne des chiffres. Nous avons après deux ventes et des dons un carnet de plus de Fr. 6200,00. Le conseil synodal est disposé à donner le 10% du fonds. En faveur des paroisses il va même jusqu'à 15%, mais il faut lui soumettre les plans et devis. Les impôts ne seront pas augmentés. Les dépenses peuvent s'élever à Fr. 25000,00, Fr. 20000,00 pour le chauffage et Fr. 5000,00 pour la rénovation. Avec des ventes annuelles, on pourrait payer l'intérêt et l'amortissement de Fr. 1000,00 par an. M. Charles Donzel recommande à l'assemblée d'adopter le projet et de voter la dépense. Monsieur le président recommande aussi la question, il aurait préféré

un chauffage à air chaud, mais devant les inconvénients, il recommande de voter le principe et d'accorder les crédits nécessaires. On passe au vote:

1) Voulons-nous installer un chauffage électrique au temple et procéder à la rénovation? Résultat: L'assemblée vote cette première question à l'unanimité.

2) L'assemblée accorde-t-elle au conseil qui étudiera la question à fonds et consciencieusement les crédits nécessaires ? Résultat: L'assemblée vote aussi cette deuxième demande à l'unanimité.

Devant ces résultats, le président remercie l'assemblée pour sa confiance.

Imprévu: Monsieur Charles Mottet demande s'il ne serait pas prudent pour la bienséance d'ôter cette petite baraque près du temple.

Séance du conseil du 21 avril 1950:

Il sera écrit à Messieurs Müller et Aeschlimann pour faire des devis pour les réparations au temple.

Séance du conseil du 16 juin 1950:

M. Prêtre informe que le devis de Fischer et Gutjar serait de Fr. 5255,00 sans montage et connexion des appareils. A l'unanimité, il est décidé d'ouvrir un compte courant à la Caisse Raiffeisen d'Orvin pour les réparations. Il est donné lecture des devis de Messieurs Müller, Aeschlimann et Schluép pour les travaux de peinture à effectuer au temple. Ces devis seront étudiés plus sérieusement encore avant de prendre une décision définitive. Il sera écrit à Attiswil pour demander des renseignements sur le chauffage dans cette église pendant l'hiver 1949-1950.

Séance du conseil du 19 juin 1950:

Cette séance est destinée à détenir certains renseignements au sujet des corps de chauffe. Il faut compter Fr. 600,00 pour travaux spéciaux à ajouter au devis travaux de menuiserie. Après discussion, à l'unanimité des membres présents les travaux sont adjugés conformément au devis aux maisons Alpha et Fischer-Guthjar.

Séance du conseil du 3 juillet 1950:

Assiste à la séance M. Paul Robert. Il est donné connaissance du devis de Monsieur Georges Jeanmaire pour la confection d'une porte pour le local des appareils électriques et pour la boiserie assemblée à panneaux. Coût total Fr. 446,00. Ces devis sont acceptés et le travail est adjugé à Monsieur Georges Jeanmaire, menuiserie à Orvin. Trois devis ont été envoyés au conseil de paroisse.

1) Monsieur E. Aeschlimann à Péry 2) Monsieur Rob. Schluép à Bienne 3) Monsieur Hans Müller à Bienne. Le premier atteint le chiffre de Fr. 5746,00. Le deuxième atteint le chiffre de Fr. 5561,95. Le troisième atteint le chiffre de Fr. 5286,00. Après études sérieuses et discussions, on procède à deux votes:

1) Veut-on reconstituer la peinture telle qu'elle a été faite par Monsieur Paul Robert père? Résultat du vote: Unanimité de oui. Donc on procédera à la reconstitution de la peinture décorative de Paul Robert père.

2) A qui allouer les travaux ? On vote au bulletin secret. 8 bulletins délivrés et 8 rentrés. Résultat du vote: Monsieur Müller obtient 5 voix. Monsieur Aeschlimann obtient 3 voix. Monsieur Schluép obtient zéro voix. Les travaux seront donc confiés à M. J. Müller à Bienne. Dans le devis Müller comme dans les deux autres, les travaux à exécuter à la voûte d'arrête sous le clocher et devisés à Fr. 580,00 ne sont pas comptés. La crouille sera placée à la porte d'entrée vers la galerie.

Séance du conseil du 27 août 1950:

Monsieur Jeanmaire présente sa note de Fr. 457,85 pour travaux au temple. Il l'a réduite à Fr. 100,00 le surplus étant pour les frais occasionnés pour le temple. Le conseil lui écrira une lettre de remerciements pour ce beau geste. On parle des travaux en cours, le toit sera complètement révisé.

Séance du conseil du 4 octobre 1950:

Le couvreur a terminé les réparations du toit; un acompte de Fr. 1200,00 lui a été remis. La note pourra atteindre la somme de Fr. 1600,00 (approximatif). Les châteaux seront remis à Monsieur Théodore Mottet; il est prié de faire un devis. Les équerres pour les bancs sont adjugés à Monsieur Gaston Grosjean. Il sera écrit une lettre chargée à la maison Fischer et Guthjar pour la prier d'activer les travaux d'électricité. Un délai de 10 jours lui sera fixé.

Séance du conseil du 15 octobre 1950:

Monsieur Villard informe le conseil qu'en réponse à notre lettre, Messieurs Schmidt et Guthjar ont eus un entretien avec Messieurs Prêtre et Villard. Ils annoncent que les travaux seront terminés pour le 1er dimanche de novembre 1950. Ils fourniront un devis pour l'éclairage pour les galeries. L'inauguration se fera éventuellement le 19 novembre. Il est donné lecture de la réponse du conseil synodal. Une somme de Fr.

3600,00 francs (trois mille six cents) sera allouée à la paroisse une fois que les factures seront fournies. Une lettre de remerciements sera adressée au conseil synodal. La société Espérance sera invitée pour l'inauguration du temple.

Séance du conseil du 1er novembre 1950:

Monsieur Paul Villard s'occupera de faire conduire les matériaux déposés à l'entrée de l'église sous la Roche. Il sera aidé par les membres du conseil qui mettent à disposition chars et chevaux.

Sauf imprévu, l'inauguration aura lieu le dimanche 19 novembre 1950 à 14h30. Le culte du matin avec l'autorisation du conseil synodal est supprimé. Le culte comprendra le sermon, le rapport du président de paroisse, productions des sociétés locales, discours éventuels des invités qui seront le conseil synodal, le synode jurassien, Monsieur le Préfet et la société chœur d'hommes Espérance de Bienne. Une collation sera servie à la salle de la cure.

Trois lampes seront placées: deux sur les galeries et la troisième à l'orgue.

Une somme de Fr. 2326,35 a déjà été payée. Il reste Fr. 5512,85 en caisse plus le subside de Fr. 3600,00 du conseil synodal. Pour un emprunt éventuel, il faut l'autorisation du conseil exécutif. On débutera les démarches pour obtenir un subside du Heimatschütz de Berne.

Séance du conseil du 14 novembre 1950:

Messieurs Jules Mottet et Paul Villard sont délégués pour aller consulter Me Frey au sujet d'une demande de subside du Heimatschütz. M. Villard est prié de s'adresser aux peintres pour savoir si cas échéant l'enterrement de Madame Léchet le vendredi 17 novembre peut se faire au temple. Il en informe la famille. La société Espérance de Bienne ne pourra pas assister à l'inauguration du temple étant engagé depuis 6 semaines à Bienne. La note du couvreur de Fr. 1775,00 est reconnue exacte et sera visée par le président. L'inauguration aura lieu le dimanche 19 novembre à 2 1/2 h. Après l'inauguration une modeste collation sera servie à la salle de paroisse. Elle réunira le conseil, le caissier et les invités gens de métiers qui ont travaillé à la restauration. Le facteur d'orgues a procédé au rétablissement des tuyaux de l'instrument; tout est en ordre. Un souvenir de Fr. 200,00 sera remis à Madame Robert de Jorat pour récompenser modestement les travaux de son mari. Le programme et les invitations seront envoyés au village et aux amis de l'église.

Séance du conseil du 13 décembre 1950:

Il est donné lecture d'une lettre du conseil synodal qui n'a pas pu assister à la journée du 19 novembre, inauguration du temple. Il est aussi donné lecture d'une lettre de M. Robert Paul remerciant pour le don de Fr. 200,00 remis à sa femme et à ses enfants. Une note Théodore Mottet de Fr. 811,60 pour chenaux et travaux est visée. Le caissier est prié de la payer.

Comptes 1950:

27 février: Fischer et Gutjahr, facture:	Fr.	239,70
31 décembre: Georges Jeanmaire, facture pour le temple:	Fr.	457,85
31 décembre: W. Allenbach, couvreur pour le temple:	Fr.	1775,00
31 décembre: Théodor Mottet, fact. pour le temple:	Fr.	61,95
31 décembre: Au même, facture pour le temple:	Fr.	811,60
31 décembre: Müller, peintre, versé premier acompte pour le temple:	Fr.	2300,00
31 décembre: Fischer-Gutjahr, versé premier acompte pour le temple:	Fr.	2200,00
31 décembre: R. Turati, Evilard, facture pour le temple:	Fr.	670,50
31 décembre: M. Robert, gratification, surveillance pour le temple:	Fr.	200,00

Séance du conseil du 21 avril 1951:

Les factures fournies pour restauration du temple se montent à Fr. 25079,50. Il manque les factures des orgues, concierge, etc. En possession du tout, les factures seront envoyées au conseil synodal pour l'obtention du subside de Fr. 3600,00.

Séance du conseil du 21 juin 1951:

Le conseil synodal a envoyé Fr. 3600,00 pour les réparations du temple. Une lettre de remerciements et la quittance pour Fr. 3600,00 ont été envoyées à Berne. La situation financière se présente ainsi.

Emprunt:	Fr.	10000,00
Remis:	Fr.	5280,00
Solde dû:	Fr.	4720,00

Il est décidé d'emprunter Fr. 5000,00 à la Caisse Raiffeisen en demandant à Berne de fixer le montant de l'annuité à payer.

Séance du conseil du 16 août 1951:

La facture de Fischer et Guthjar est visée; elle se monte à Fr. 77,30. Il est donné connaissance d'une lettre de la direction des affaires communales au sujet de l'emprunt de Fr. 5000,00 à faire à la Caisse Raiffeisen. Il faut convertir le crédit de construction de Fr. 25000,00 en un emprunt ferme de Fr. 5000,00. Pour cela , il faut une assemblée de paroisse. Elle est fixée au dimanche 9 septembre après le culte. Tractanda :

1) Conversion d'un crédit de Fr. 25000,00 en un emprunt à effectuer à la Caisse Raiffeisen.

2) Réélection du caissier de paroisse pour une nouvelle période de 4 ans.

3) Imprévu.

Le caissier donne un aperçu de la situation financière de la paroisse. Il resterait pour les réparations du temple Fr. 4548.70. L'emprunt sera cependant de Fr. 5000,00. La caisse courante est en bonne situation. La foudre est tombée le 11 juillet sur l'église. Les experts de l'assurance immobilière et de la Mobilière ont étudié les dégâts. Pour la première. ils se montent à Fr. 760,00. Les couvreurs ont déjà fait les réparations. Pour la Mobilière, on n'a pas encore reçu l'estimation. On peut être heureux que notre église n'ait pas subi de plus grandes détériorations.

Assemblée de paroisse du 9 septembre 1951:

Le président rapporte le premier tractandum. Le conseil de paroisse propose après le consentement du conseil exécutif de transformé le crédit de construction de Fr. 25000,00 en un emprunt ferme de Fr. 5000,00 auprès de la Caisse Raiffeisen. Cet emprunt servira à payer le solde des réparations. Il remercie toutes les personnes qui par leurs dons ont contribué à ce résultat. Il remercie particulièrement la société de couture.

Personne ne demandant la parole, on passe au vote la proposition du conseil de faire un emprunt ferme de Fr. 5000,00 auprès de la Caisse Raiffeisen d'Orvin et après que le conseil exécutif ait statué.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit 11 voix.

Séance du conseil du 14 décembre 1951:

Le comité pour l'électricité s'est réuni avec le conseil communal. Une convention a été faite pour payer 6 centimes par kW pour l'électricité chauffage du temple. Une fois ratifiée, cette convention doit l'être par l'assemblée du 30 décembre 1951. Une assemblée de paroisse sera convoquée pour le dimanche 30 décembre à l'issue du culte.

Assemblée de paroisse du 30 décembre 1951:

Ensuite de notre nouvelle installation de chauffage, il a été nécessaire de passer une convention avec les autorités municipales d'Orvin. Une commission nommée de part et d'autre a établi un projet de convention déjà accepté en assemblée communale. Le président donne lecture du texte qui fixe le prix du Kw à 6 centimes. La convention est faite pour un temps illimité et peut être dénoncée de part et d'autre, avis au moins 3 mois avant la fin d'un exercice. Cette convention est ratifiée à l'unanimité.

Comptes 1951:

11 janvier: M. Gaston Grosjean, facture pour le temple:	Fr.	41,50
26 mars: Hans Müller, peintre Bienne, acompte sur facture:	Fr.	2000,00
26 mars: Fischer et Gutjahr, Bienne acompte sur facture pour le temple:	Fr.	3000,00
27 avril: Schneider et Schmid, facture pour le temple:	Fr.	842,60
27 avril: Th. Kuhn, Männedorf, réparation des orgues:	Fr.	143,00
27 avril: Adrien Ganguillet, facture pour le temple:	Fr.	50,00
27 avril: Hans Müller, Bienne, solde facture:	Fr.	3000,00
27 avril: Fischer et Gutjahr, Bienne solde facture:	Fr.	7724,60
17 août: Fischer et Gutjahr, facture:	Fr.	77,30
26 septembre: Allembach, couvreur, facture:	Fr.	162,40

De 1952 à 1981.

Pour retracer les dernières 42 années de notre église, nous adopterons , si vous le permettez une autre forme de récit, ceci afin de préserver les secrets de fonction d'une part et les implications personnelles de chaque acteur d'autre part. Nous ne donnerons donc plus aucun nom ni précision détaillés. Ainsi, nous ne prendrons en compte que les procès verbaux des assemblées de paroisse.

Assemblée de paroisse du 10 septembre 1955:

Le président rappelle brièvement les dégâts occasionnés à la tour par un coup de foudre au mois d'août. Il rappelle également qu'un coup de foudre avait endommagé la tour il y a quelques années. Il donne lecture d'un rapport de l'architecte de Laufon adressé à la commission des monuments historiques. Ce rapport mentionne les différentes réparations qui devraient être entreprises pour rénover la tour.

1. Passage des tuiles aux bardeaux. (Vous avez bien lu et je pense comme vous qu'ils ont passé des bardeaux aux tuiles ???)

2. Le mur du clocher devrait être jointé du côté ouest.

3. Renouvellement du crépissage de la voûte croisée dans la halle d'entrée ouverte du clocher.

4. Transformation des jalousies des fenêtres du clocher.

Le président ouvre une discussion à ce sujet. La première question qui se pose est de savoir s'il faut envisager la pose d'un paratonnerre sur l'église. L'établissement d'assurance immobilière du canton de Berne ainsi que la caisse d'assurance de district octroieraient une subvention totale de 30% sur le coût d'une telle installation. Un paroissien préconise l'installation d'un paratonnerre sur les cloches seulement (paratonnerre avec mises à la terre). Un autre paroissien appuie cette proposition. A l'unanimité, l'assemblée décide de poser un paratonnerre sur l'église. A l'unanimité moins une voix, elle décide de poser un paratonnerre sur la tour seulement. Faut-il réparer la tour ou refaire uniquement le toit? Une réparation de la tour entraînerait l'installation d'un échafaudage fort coûteux. Plusieurs avis sont exprimés. Un paroissien estime qu'il vaudrait la peine d'entreprendre les réparations les plus urgentes. Un autre trouve qu'il n'est pas nécessaire de construire un échafaudage depuis le bas de la tour. Un autre estime qu'il vaut mieux remettre les réparations à plus tard. Un autre au contraire préconise de les entreprendre actuellement. Une autre voix demande qu'on entreprenne les réparations urgentes, avant tout celles du porche de l'église. Plusieurs paroissiens s'expriment encore au sujet des joints de la tour. Certains pensent qu'il faudrait les cimenter, d'autres sont d'avis contraire.

Pour clore la discussion, le président soumet à l'assemblée la proposition consistant à ne faire que les réparations les plus urgentes. Cette proposition est acceptée par 12 voix contre 4 et 2 abstentions.

Assemblée de paroisse du 21 décembre 1955:

Le président oriente l'assemblée en ce qui concerne la pose d'un paratonnerre. L'établissement d'assurance immobilière du canton de Berne ne subventionne pas la pose d'un paratonnerre sur la tour seule. En plus, il faut envisager un échafaudage, ce dernier étant obligatoire. Un tel échafaudage reviendrait à Fr. 3000,00 environ. Si l'on devait ériger un échafaudage, les réparations de la tour devraient être envisagées. La paroisse aurait alors à voter un crédit d'au moins Fr. 10000,00. Le président ouvre une discussion à ce sujet. Plusieurs avis sont exprimés. Un paroissien demande quelles seraient les charges financières annuelles pour la réparation complète de la tour. Le président lui répond que les intérêts et l'amortissement se monteraient à Fr. 800,00 par an. Un paroissien informe l'assemblée qu'il connaît une personne qui serait en mesure de poser un paratonnerre sans échafaudage. Un autre estime qu'un échafaudage de Fr. 3000,00 est trop cher. Il recommande plutôt l'emploi d'une échelle mécanique de Bienne. Plusieurs paroissiens s'expriment encore à ce sujet. Pour clore la discussion, le président propose à l'assemblée de revenir sur la décision de la précédente assemblée et d'installer le paratonnerre non seulement sur la tour, mais aussi sur le toit de l'église. L'assemblée accepte cette décision à l'unanimité. Un paroissien propose ensuite à l'assemblée d'entreprendre seulement la réfection du toit à condition de pouvoir faire un échafaudage plus simple. A l'unanimité, l'assemblée accepte cette proposition. Le président propose ensuite l'ouverture d'un crédit de Fr. 4000,00 pour les réparations envisagées. L'assemblée accepte cette proposition.

Assemblée de paroisse du 16 juillet 1956:

Le président donne toutes indications nécessaires à l'assemblée sur les devis qui se rapportent aux réparations de la tour et sur les travaux à exécuter. Le coût des travaux est estimé à Fr. 10000,00 approximativement. Après délibérations, le crédit supplémentaire de Fr. 6000,00 est voté à l'unanimité des citoyens présents.

Assemblée de paroisse du 3 décembre 1957:

Le conseil de paroisse par la voix de son président propose à l'assemblée la conversion du solde du crédit de réparations de notre temple, crédit se montant à Fr. 10000,00 en un emprunt ferme de Fr. 5000,00. L'assemblée à l'unanimité des électeurs présents est d'accord avec cette proposition qui est ainsi acceptée.

Assemblée de paroisse du 5 décembre 1961:

Le président fait un exposé objectif et complet des réparations que la paroisse a l'intention de faire exécuter au bâtiment du temple. Selon le rapport de notre président de paroisse, le coût approximatif des réparations prévues peut s'élever à environ Fr. 70000,00. Au sujet des réparations prévues, un paroissien demande quels subsides éventuels nous comptons pouvoir retirer. Le pasteur répond que le conservateur des monuments

historiques s'occupera de la question des subsides éventuels à retirer. Le pasteur donne ensuite quelques renseignements à l'assemblée au sujet du plan de financement de ces réparations.

Assemblée de paroisse du 9 mai 1962:

Le président donne tous les renseignements nécessaires au sujet de l'électrification de la sonnerie des cloches. Il nous apprend que la dépense approximative pour ces travaux sera de l'ordre de Fr. 7000,00. Le caissier de la paroisse nous dit que la caisse peut supporter cette dépense, mais demande si le conseil de paroisse s'est approché de l'autorité municipale pour la question financière éventuelle de cette corporation à l'électrification des cloches. En ce qui concerne la municipalité, cette question n'est pas définie. L'assemblée par vote à mains levées accorde les crédits nécessaires à l'électrification des cloches.

Assemblée de paroisse du 4 décembre 1962:

Le point 4 du tractanda demande un vote d'un crédit provisoire pour les travaux préliminaires à la rénovation du temple. Ce tractanda tombe pour la simple raison que la paroisse n'a reçu jusqu'à ce jour aucune facture concernant ce qui a déjà été fait au temple.

Assemblée de paroisse du 26 mars 1963:

Le président donne lecture du relevé des devis établis par l'architecte de Berne. Ces devis sont présentés comme suit:

Canalisation:	Fr. 6000,00
Enduit des façades:	Fr. 14000,00
Charpente:	Fr. 6000,00
Ferblanterie:	Fr. 4000,00
Peinture:	Fr. 5000,00
Vitraux:	Fr. 19000,00
Introduction de câbles électriques:	Fr. 3335,70
Honoraire de l'architecte:	Fr. 7000,00
Imprévu:	Fr. 36634,30
Total:	<u>Fr. 68000,00</u>

Le président donne tous renseignements relatifs à ces travaux. Il a en outre l'impression que nous ne dépasserons pas la somme prévue. Un paroissien n'est pas tout à fait de cet avis, car dit-il, pour de semblables travaux, il y a souvent des surprises plutôt désagréables. Le caissier aimerait savoir s'il est possible de retirer un subside pour les travaux devisés. Le président répond que le conservateur des monuments historiques n'a prononcé aucun chiffre en tant qu'éventuels subsides à retirer. Puis il s'ensuit une discussion assez laborieuse au sujet des vitraux. La question est de savoir si nous ferons réparer les fenêtres actuelles ou si nous ferons monter des vitraux identiques à ceux montés au temple de Nods. L'assemblée à l'unanimité accepte et ratifie l'ouverture du crédit prévu soit Fr. 68000,00. Elle charge ensuite le conseil de paroisse d'étudier la question du remplacement des vitraux actuels par des vitraux de couleur.

Assemblée de paroisse du 3 décembre 1963:

Monsieur le pasteur invite le président à donner quelques renseignements sur les travaux de la rénovation du temple. Le même fait remarquer que ces travaux ont déjà débuté avec deux mois de retard. Il fait un rapport complet à ce sujet et conclut en disant que ces travaux sont actuellement en suspens. Monsieur le maire dit avec raison que pour ce qui concerne le crépissage, il serait hasardeux de l'exécuter pendant la période de grands froids. Au sujet des vitraux, le président fait remarquer que le conservateur des monuments historiques n'est pas du tout favorable à l'idée d'installer des vitraux de couleur. Il dit en outre que le coût de ces travaux sera certainement couvert par les subventions et ajoute que notre église rénovée sera classée parmi les monuments historiques. Le président donne quelques précisions au sujet du cadran solaire qui sera refait. Un paroissien demande quelques renseignements au sujet de l'échafaudage. Une paroissienne désire avoir des explications au sujet des monuments historiques susceptibles d'être classés parmi les monuments historiques. Le président lui donne toutes les explications.

Assemblée de paroisse extraordinaire du 9 juin 1964:

Monsieur le président présente l'état des travaux à notre temple. Le charpentier en découvrant le toit a trouvé bien des lattes pourries; des poutres devront être renforcées. Son devis se trouve augmenté de Fr. 2000,00. Le couvreur n'avait pas été prévu; son devis: Fr. 5000,00. Pour les vitraux aussi, le devis est augmenté; d'où l'obligation de monter le montant de l'emprunt de 68 à Fr. 81000,00. Deux paroissiens proposent à l'assemblée

d'accepter cette augmentation, mais demande que le conseil de paroisse insiste auprès de l'architecte pour faire activer les travaux. A l'unanimité, l'assemblée accepte les crédits supplémentaires.

Assemblée de paroisse du 14 décembre 1965:

Conversion en emprunt ferme des crédits de restauration du temple, soit Fr. 81000,00. Le montant total des factures s'élevant à Fr. 76991,20, et un subside de Fr. 6000,00 du canton nous étant parvenu, nous pouvons convertir ces crédits en un emprunt ferme de Fr. 72000,00. A l'unanimité l'assemblée décide la transformation des crédits de restauration du temple en un emprunt ferme de Fr. 72000,00.

Assemblée de paroisse du 30 avril 1973:

Avant d'entrer dans le vif du sujet, notre président remercie tout particulièrement les promoteurs de l'action financière en faveur du renouvellement de nos orgues. Le montant de Fr. 43329,70 annoncé a dépassé toutes nos espérances. Puis notre président renseigne assemblée quant aux démarches entreprises par le conseil auprès des différentes manufactures d'orgues ainsi qu'auprès des autorités compétentes à Berne, notre église étant sous la protection des monuments historiques. Nous avons les devis suivants: La maison Kuhn à Männedorf: Devis avec pédalier attaché: Fr. 37800,00 et avec pédalier indépendant: Fr 47200,00. De Genève, nous avons un devis de Fr. 96100,00 ou Fr. 88900,00, sous réserve du coût du renchérissement. De St.-Martin, nous avons un devis de Fr. 79000,00 avec 10 à 13 jeux. De l'entrevue avec le représentant de la commission fédérale des monuments historiques, il résulte que le buffet et l'emplacement de l'instrument doivent être conservés, ainsi que 5 jeux, ce qui nous permettrait d'avoir droit à des subventions fédérales et cantonales. Après maintes discussions, l'assemblée reconnaissante de tous les dons récoltés, décide, premièrement, de changer les orgues et , deuxièmement, de donner les compétences au conseil pour s'occuper de l'achat de nouvelles orgues selon les données de l'expert fédéral.

Assemblée de paroisse du 10 décembre 1973:

Il est donné en partie lecture du contrat qui sera signé avec la manufacture d'orgues de Männedorf. Ce contrat prévoit tous les travaux terminés et nettoyage compris pour le 10 nov. 1974 au prix de Fr. 97400,00 payable comme suit: Un tiers payable dans les 10 jours après signature du contrat. Un deuxième tiers après finition de toutes les pièces de l'orgue et le troisième tiers à 30 jours après l'achèvement des travaux. La somme du carnet du fonds des orgues se monte à ce jour à Fr. 43987,85.

Assemblée de paroisse du 8 décembre 1975:

Il y aura au temple le dimanche 21 décembre un concert de trompette et orgue à 20h15 avec M. Heiniger et Paul Falentin. Quant à notre instrument, la somme de Fr. 18000,00 sera nécessaire pour l'aménagement des alentours de l'orgue et qui sera versée par la caisse.

Assemblée de paroisse du 12 décembre 1978:

Un paroissien demande un complément d'information à propos de l'isolation du plafond de l'église. Le président répond qu'il n'est pas question de toucher au plafond, mais seulement au grenier en mettant éventuellement du Vétroflex. Cela augmenterait la chaleur dans l'église de 3 à 4 degrés selon les dires des Forces motrices bernoises. Mais aucun devis n'a encore été demandé.

Assemblée de paroisse du 28 avril 1981:

Le conseil présente le double projet d'aménagement de l'église qui nécessite l'octroi d'un crédit de Fr. 80000,00. Il faut prévoir Fr. 40000,00 pour le local des archives nécessitant la construction d'un escalier et de 2 dalles dans la tour ainsi que le percement d'une porte pour l'accès au galetas. D'autre part, on prévoit Fr. 40000,00 pour l'isolation du plafond de l'église et un traitement adéquat de la charpente. Dans la discussion, le pasteur rappelle qu'un local d'archives est absolument nécessaire vu l'état insalubre de l'actuel local. Diverses personnes demandent des explications concernant l'exécution des travaux. Il va sans dire qu'aucun travail ne pourra être effectué tant que les services des monuments historiques n'auront pas donné leur feu vert. Un paroissien propose à l'assemblée un moratoire sur ces travaux et l'étude d'aménagements fonctionnels de la salle de la cure (cuisine) pour améliorer et faciliter le service quand il y a des rencontres paroissiales. Au vote, cette proposition est rejetée par 13 voix contre 7. Le pasteur propose qu'on étudie quand même cette question pour la réaliser plus tard. Ceci est accepté sans avis contraire. Au vote final, l'assemblée accepte à l'unanimité le principe des travaux à l'église. Les crédits de Fr. 80000,00 qui ne nécessitent aucun emprunt, sont accepté par 20 voix contre 2.

Assemblée de paroisse du 8 décembre 1981:

Le président nous fait part de ce qui suit: Concernant le local des archives, les services des monuments historiques n'ont pas accepté le projet tel que nous l'avions prévu, craignant que par la suite, ces combles soient utilisées pour faire un local d'expositions ou de séances. Ce local d'archives dont les plans ont été acceptés sera donc situé au niveau de l'horloge. De ce fait, le coût des travaux sera moins élevé et ils pourront commencer incessamment. Quant à l'isolation, elle a été rapidement et soigneusement exécutée et pour un montant de Fr. 1000,00 inférieur au devis. On remarque déjà les effets de cette isolation par une nette amélioration dans l'église. Comme ces travaux n'atteignent pas le montant de Fr. 80000,00, Fr 30000,00 seront placé à terme.

La restauration de 1994, 1995.

En 1991 le conseil de paroisse nomme une commission de restauration afin d'étudier la possibilité de réaliser une restauration complète de notre église. Elle se réunit pour la première fois le 11 novembre 1991. Cette commission qui se réunit régulièrement se structure, et établit un cahier des charges qui sera ratifié par le conseil de paroisse. En étroite collaboration avec le conseil de paroisse, elle choisit un architecte et prépare une grande journée d'information le 1er novembre 1992. Parallèlement, la commission de restauration définit avec l'architecte et les monuments historiques un plan d'étude que le conseil de paroisse soumet à l'assemblée du 7 décembre 1992. Il est demandé à l'assemblée un crédit d'étude de Fr. 27500,00 se décomposant comme suit:

Constat de l'architecte et compléter les plans disponibles:	Fr. 2500,00
Etude détaillée et établissement d'un projet:	Fr. 12000,00
Sondage du sol pour déterminer si une fouille archéologique est nécessaire:	Fr. 3000,00
Etude picturale des peintures de Robert afin de déterminer les travaux à entreprendre:	<u>Fr. 10000,00</u>
Total:	<u>Fr. 27500,00</u>

L'assemblée octroie ce crédit à la commission de restauration pour la réalisation du projet. Dès lors, la commission continue son travail en continuant à se réunir régulièrement. Elle étudie plusieurs variantes, en gardant le contact continu avec le conseil de paroisse et les monuments historiques. Finalement, elle aboutit fin 93 avec un projet de Fr 877070,40. Ces coûts se répartissent de la façon suivante:

A) Façades, église et tour extérieures:	Fr. 172530,00
B) Tour intérieure:	Fr. 41737,30
C) Eglise intérieure:	Fr. 605653,10
4 Alentours:	Fr. 10000,00
5 Frais secondaires:	Fr. 37150,00
6 Mobilier:	<u>Fr. 10000,00</u>
Total:	<u>Fr. 877070,40</u>

Le point A) comprend dans les grandes lignes, les travaux suivants: Echafaudage sur tout le tour de l'église et de la tour, nettoyage des façades de l'église et de la tour avec jointures si nécessaires, aménagement d'ouverture dans les avant-toits afin d'aérer les combles, vérification des couvertures du toit et de la tour, amélioration des paratonnerres, chêneaux, peinture, volets de la tour et pose de verres isolants aux fenêtres.

Le point B) comprend lui les travaux suivants: Percement d'un couloir entre la tour et les combles, aménagement d'un escalier, isolation des archives, maçonnerie, gypserie et nettoyage intérieur de la tour.

Le point C) est le plus important, il comprend les postes suivants: Creusage et dallage du pourtour (environ 1,2m) de la nef avec pose de chauffage dans le sol, démontage et repose du plancher au centre, démontage et remontage des parois et des bancs, installation d'un nouvel escalier pour monter aux galeries depuis l'intérieur de la nef, échafaudage dans tout le volume de la nef, réparation du plafond, nettoyage du plafond, restauration des décorations Robert, restauration du tableau Robert, peinture dans les couleurs Robert de 1916, électricité, nouveau chauffage électrique, ingénieur conseil pour la restauration des peintures Robert, ingénieur conseil pour l'électricité et le chauffage.

A l'automne 93, le conseil de paroisse et la commission de restauration décide de proposer ce projet aux monuments historiques. Il faut attendre fin 93, début 94 pour avoir les autorisations nécessaires des instances fédérales et cantonales, mais avec deux modifications du projet. Nous ne pouvons pas remplacer l'escalier actuel qui monte aux galeries par un nouvel escalier depuis l'intérieur de la nef. Nous n'avons pas l'autorisation de faire un chauffage dans le sol sur le pourtour de la nef. Ces restrictions diminuent le coût du projet d'environ Fr.100000,00. Avec ces restrictions, le projet est accepté par les autorités compétentes qui nous allouent dans ces conditions une subvention fédérale et cantonale de Fr. 150000,00. Le synode de l'Eglise cantonale nous

octroie lui une subvention d'environ Fr 60000,00. Dans ces conditions le conseil de paroisse décide de présenter ce projet en assemblée. La commission est chargée d'organiser une soirée informative du public le 5 mai 1994. L'assemblée du 16 mai 1994 accepte le projet avec l'octroi d'un crédit de construction de Fr. 800000,00. Entre temps, la commission s'est élargie pour organiser une grande récolte de fonds. Cette campagne financière comprend notamment plusieurs milliers d'envois de lettres demandant des dons et une grande kermesse organisée par toutes les sociétés du village qui donneront leurs bénéfices à la paroisse pour la restauration de l'église Saint-Pierre d'Orvin. Cette kermesse est prévue pour le week-end du 4 et 5 juin 1994. Les travaux se dérouleront durant l'automne 1994 et le printemps 1995. Nous aurons ainsi essayé de contribuer à la conservation de ce bâtiment caractéristique et emblématique de notre village. Puissent les générations futures louer encore longtemps notre Seigneur dans cette église !

Liste des personnes ayant occupé des fonctions dans la paroisse d'Orvin.

Liste des pasteurs de la paroisse d'Orvin.

+ signe indiquant que la personne mentionnée est morte en fonction

1531	Henri Pourcelet, ancien curé de la paroisse
1550	Jean Beguerez, notaire de 1557-1599
1557	Nicolas Foulon
1561	Jean Jaquet
1563	Jean Rollin
1564	Jean de Nouvelie
1569	Girard Brahauld
1573	Michel Remonet
1582	Antoine Clément
1590-1599	Jacques Guinand
1599-1608	Samuel Guinand
1611-1624	Jehan Voisin
1630-1636	Pierre Wisard
1637-1641	Abraham Mellier
1643-1644	Gabriel Guerre
1645-1555	La cure est vacante
1655-1658	Pierre Wysard, derechef, mort à Orvin
1660-1699 +	Louis Perrot, établit les premiers registres de baptême
1700-1718	Jacques Frêne, seul
1718-1724	Jacques Frêne, conjointement avec son fils
1718-1727	Rémy Frêne
1727-1732	François-Louis Fégaux
1732-1749	Jean-Jacques Cellier
1749-1775 +	Charles-Henri Saunier
1775-1784	Charles-Victor Gibolet
1784-1796	Jean Godefroi Watt
1796-1798	Julien Schnider
1798-1812 +	Jean Godefroi Watt, derechef
1812-1814	Olivier Joly, ad interim
1814-1836 +	Jacques-Emile-Théophile Brez
1833	Jean François Lamon, suffragant, ancien moine
1836-1874	Louis-Daniel Morlet
1874-1885	Félix-Pierre Martin
1886-1896	Arthur Savary
1896-1907	Henri Besson
1907-1910	Robert Gerber
1910-1953	Paul Giauque
1953-1988	Jean-Philippe Gobat
1988-1991	Paul-André Visinand
1991-1992	Samuel Melcher, ad interim
1992-	Alain Wimmer

Liste des présidents de paroisse.

Jusque dans les années 1830, c'était le pasteur qui faisait office de président, il était toute fois accompagné et aidé dans sa tâche par un assesseur et c'est ce dernier que nous noterons jusqu'en 1830.

1816-1839 +	Jean-Jacques Jeanmaire (assesseur jusqu'en 1830)
1839-1850	David Rollin
1850-1860	Henry Michaud
1860-	Jean David Aufranc (refuse sa nomination)
1860-1876	Frédéric Louis Auroi
1876-1916 +	Jules Constant Auroi
1916-1917	Armand Aufranc (comme vice-président)
1917-1918	Armand Aufranc
1918-1920	Ernest Meyrat
1920-1929	Jules Léchet-Bauer, instituteur
1929-1930	Arnold Ferrat (comme vice-président)
1930-1937 +	Arnold Ferrat
1937-1945	Fleury Aufranc
1945-1946	Jules Mottet-Aufranc (comme vice-président)
1946-1950	Alfred Léchet-Villard
1950-1953	Paul Villard
1953-1965	Pierre Allemand
1965-1967	Adrien Ganguillet
1967-1968	Maurice Léchet-Streit (comme vice-président)
1968-1993	André Aeschlimann
1993-	Blaise Monard

Liste des secrétaires du conseil de paroisse d'Orvin.

Les pasteurs assurèrent la fonction de secrétaire de paroisse jusqu'en 1953, toute fois, nous commencerons la liste en 1816. Jusqu'en 1950, les assemblées étaient copiées par une même personne dans le même registre que les séances du conseil de paroisse; mais, parfois avec exception. (Pour information sur les assemblées, cf. liste des secrétaires des assemblées de paroisse)

1816-1836 +	Jacques-Emile-Théophile Brez
1836-1874	Louis-Daniel Morlet
1874-1879	Félix-Pierre Martin
1879-1886	Henri Louis Jeandrevin
1886-1896	Arthur Savary
1896-1908	Henri Besson
1908-1910	Robert Gerber
1910-1953	Paul Giauque
1953-1953 +	René Léchet
1953	Charles Mutti, ad interim
1953-1956	Jean Zbinden
1956-1964	Maurice Léchet
1964-1968	André Aeschlimann
1968	Serge Léchet
1968	Mariette Aeschlimann
1969-1974	Henri Boder
1974-1979	Eric Adam, ad interim
1979-1984	Lucien Boder
1984-1989	Jean-Claude Léchet
1990-	Rose-Marie Mottet, pour la correspondance

1990-1994 Rolande Mottet, pour les procès-verbaux
1990- Francine Jeandrevin, pour les procès-verbaux

Listes des secrétaires des assemblées de paroisse d'Orvin.

Jusqu'en 1852, date de la nouvelle réglementation cantonale sur les paroisses, les paroissiens n'étaient pas appelés à se prononcer sur les décisions à prendre au sein de la paroisse d'où le fait que la liste suivante ne commence qu'en 1852.

1852-1874 Louis-Daniel Morlet
1874-1885 Félix-Pierre Martin, pour les assemblées, depuis 1879
1879-1886 Henri Louis Jeandrevin, pour le conseil, depuis 1879
1886-1896 Arthur Savary
1896-1907 Henri Besson
1907-1910 Robert Gerber
1910-1950 Paul Giauque
1950 Séparation des registres du conseil et des assemblées
1950-1953 Paul Giauque
1953-1953+ René Léchet
1953-1956 Jean Zbinden
1956-1964 Maurice Léchet-Streit
1964-1967 André Aeschlimann
1968-1968 Serge Léchet
1968-1968 Mariette Aeschlimann
1969-1974 Henri Boder
1975-1977 Claire Schmid
1978- Monique Villard

Liste des caissiers de la paroisse d'Orvin.

1880 Henri Louis Jeandrevin
1881-1885 Constantin Grosjean
1886-1903 Louis Auguste Mottet
1904-1925 Alfred Léchet
1926-1947 René Léchet
1948-1983 Henri Boder
1983- Rachel Charpiloz

Liste des organistes de la paroisse d'Orvin.

1888-1897 Armand Aufranc, instituteur
1898-1904 Rose Messerli, institutrice
1903-1907 Emile Schwarz, instituteur
1906-1907 Paul Villard, instituteur
1907-1919 Jules Léchet, instituteur
1908-1922 Ernest Meyrat, instituteur
1922-1953 Marie Marguerite Giauque, femme du pasteur
1945-1960 Suzanne Boder-Wiesmann, institutrice
Plusieurs organistes de l'extérieur ont joué durant ces 10 années, dont
Mr Descloux, Mme Jeanneret, Mr. Huber, Melle Gries, Melle Hadorn, etc.
1970- Maryvonne Franel, institutrice
1980- Marie-Claire Charpiloz, institutrice

Liste des souffleurs d'orgue.

1888	Léon Ferrat
1889	Emile Jeandrevin, fils d'Eugène
1890-1894	Léon Ferrat
1895-1901	Emile Léchet
1902-1903	Léon Ferrat
1904-1917	Alfred Léchet
1918-1919	Arthur Ferrat
1920-1925	Félix Léchet
1926-1929	Fritz Schwab
1930-1931	Emile Schwab
1931-1943	Robert Léchet
1943-1946	Paul Maire
1947	Installation d'un moteur aux orgues

Liste des marguilliers de l'église d'Orvin.

1880-1882	Auguste Ferrat
1884-1894	Emilie Ferrat, veuve du précédent
1895-1901	Emile Léchet
1902-1903	Léon Ferrat
1904-1917	Alferd Léchet
1918-1919	Arthur Ferrat
1920-1925	Félix Léchet
1926-1930	Fritz Schwab
1930-1931	Emile Schwab
1931-1943	Robert Léchet
1943-1946	Paul Maire
1946-1955	Adrien Ganguillet
1955-1958	Paul Sutter
1959-1962	Jean Möri
1962-1965	Marcel Ferrat
1966-1973	Fernand Aeschlimann
1974-?	Roger Aeschlimann

Liste des concierges de la salle de la cure.

1912-1928 +	Adèle Boder
1928-1930	Fritz Schwab
1929-1931	Marie Schwab
1931-1943	Robert Léchet
1943-1946	Paul Maire
1946-1955	Adrien Ganguillet
1955-1968	Lilli Ganguillet
1969-	Elisabeth Portmann

Liste des conseillers de paroisse d'Orvin.

Nous commencerons pour ceux-ci en 1855, car des recherches antérieures à cette date impliqueraient des défauts de dates et parfois de personnes.

1855-1860	Henri Michaud
1855-1876	Frédéric Louis Auroi
1855-1866	Abram Michaud
1855-1858	Jean David Aufranc
1855-1858	David Louis Aufranc
1855-1878	David Louis Donzel
1855-1868	Samuel Frédéric Aufranc
1855-1860	Abram David Donzel
1855-1859	Charles Jeandrevin
1858-1881	Henri Rollin
1858-1868	Abram Louis Grosjean
1860	Aimé Grosjean
1860	Jean David Aufranc
1860-1872	Henri Louis Aufranc, fils de Frédéric
1860-1878	Abraham ou Abram Jeandrevin
1860-1876	Auguste Aufranc
1866-1868	Robert Schaffter
1868-1871	Aimé Constant Grosjean
1868-1873	Louis Aufranc, fils de Jean-Henri
1868-1881	David Louis Mottet-Morel
1871-1876	Eugène Aufranc-Boder
1872-1885	David Louis Jeanmaire
1873-1881	Alphonse Florian Aufranc
1876-1916	Jules Constantin Auroi
1876-1878	Charles Henri Aufranc
1876-1891	Charles Mottet
1878-1906	Henri Louis Jeandrevin
1878-1879	Fritz Léchet
1878-1906	Célestin Mottet
1879-1881	Jacob Boder
1881-1892	David Léchet
1881-1891	Gustave Mottet
1881-1891	Henri Florian Aufranc
1881-1891	Constant Aufranc
1885-1912	Eugène Jeanmaire, fils de David Louis
1891-1900	Jules Aufranc-Jeandrevin
1891-1896	Eugène Aufranc-Gascard
1891-1895	Eugène Jeandrevin-Aufranc
1891-1893	Arthur Léchet
1892-1904	Louis Auguste Mottet
1893-1896	Paul Aufranc
1895-1912	Adolphe Boder
1896-1920	Constantin Auroi
1896-1900	Armand Aufranc
1900-1906	Eugène Boder
1900-1912	Emile Grosjean
1904-1912	Jules Léchet-Bauer, instituteur
1906-1937	Arnold Ferrat
1906-1926	Alfred Léchet-Aufranc
1906-1935	Jules Mottet-Aufranc
1912-1918	Armand Aufranc, instituteur

1912-1914	Charles Grosjean
1912-1920	Ernest Meyrat, instituteur
1912-1919	Georges Jeanmaire
1914-1918	Alfred Henri Mottet, horloger
1917-1945	Fleury Aufranc
1918-1930	Jules Léchet-Bauer, instituteur, derechef
1918-1920	Marc Grosjean
1919-1934	Fritz Donzel
1920-1946	Willam Auroi
1920-1930	Jules Droz
1920-1934	Arthur Juillerat
1926-1931	Etienne Léchet
1930-1931	Ernest Meyrat, instituteur, derechef
1930-1935	Fritz Feutz
1931-1935	Jules Racine
1931-1950	Henri Boder
1934-1951	Fernand Donzel
1934-1940	Fritz Glauser
1935-1938	Léon Giauque
1935-1955	Daniel Boder
1935-1955	Jules Mottet-Aufranc
1938-1953	Paul Villard
1938-1953	Alfred Léchet-Villard
1940-1955	Alfred Glauser
1946-1986	Marcel Prêtre
1946-1950	Jean Zbinden, instituteur
1950-1978	Charles Mutti
1950-1955	Alfred Léchet-Léchet
1951-1953	René Léchet
1953-1965	Pierre Allemand
1953-1956	Paul Léchet
1953-1956	Jean Zbinden, instituteur, derechef
1955-1956	Roger Léchet
1955-1993	André Aeschlimann
1955-1967	Pierre Devaux-Racine
1955-1966	Marcel Auroi
1956-1968	Maurice Léchet-Streit
1956-1968	Adrien Ganguillet
1957-1969	Louis Edouard Léchet
1965-1978	Georges Donzel
1967-1978	Georges Mottet-Mottet
1968-1971	Jean Möri
1968-1982	André Feller
1968-1978	André Léchet
1969-1970	Rolande Mottet
1971-1985	Eric Adam
1972-1975	Yvan Léchet
1976-1979	Michel Berlincourt
1978-1992	Dorette Grosjean
1978-1985	Lucie Möri
1978-1981	Francis Domon
1979-1984	Lucien Boder
1979-1988	Samuel Stück
1981-1987	Fred Charpilloz
1982-1986	Jacqueline Weber-Auroi
1984-	Jean-Claude Léchet
1985-1994	Rose-Marie Mottet
1985-	Marcel-Henri Boder
1986-	Francine Jeandrevin

1986-1993 Jean-Pierre Bourquin-Degoumois
1987- Blaise Monard
1988-1990 Bernard Stilli
1990- Rolande Mottet, derechef
1992- Thierry Maurer
1993- Esther Auroi
1993- Jacques Girardin
1994- Brigitte Geiser

Liste des membres de la commission de restauration de 1994.

1991- Marcel-Henri Boder
1991- André Feller
1991-1992 Erwin Léchet
1991- Jean-Claude Léchet
1992- Jean Maurer
1991- Rolande Mottet
1993- Schwab Jean-Nicolas
1991-1992 Willy Sutter
1991- Jacqueline Weber-Auroi
1992- Alain Wimmer

Orvin, le 4 juin 1994.

Couverture dessinée par Elisabeth Léchet-Seigneur.

Renseignements récoltés et rassemblés par Jean-Claude Léchet, président de la commission de restauration, et aidé par son fils Pierre-Olivier Léchet.

Typographie et mise en pages sur les ordinateurs de L.E.M. SA (Léchet Electronique et Micro-informatique) à Orvin.

Photos prises par le photographe Gerhard Howald de Kirchlindach sur commande de la direction des monuments historiques du canton. Photos prises en décembre 1993. La paroisse d'Orvin possède une série de ces photos dans ses archives. Les photos des 3 vitraux sont tirés de la Seigneurie d'Orvin.

Evénements et découvertes de la restauration entre octobre 94 et décembre 95.

Ce chapitre a été ajouté fin 95 à l'édition de juin 94. En effet, il est apparu important aux yeux des auteurs de relater ici quelques informations intéressantes que nous avons pu apprendre durant les travaux de restauration de 1995.

Après la pose de l'échafaudage autour de la nef et de la tour, nous avons eu la chance de pouvoir y monter et y découvrir de près plusieurs choses.

Après le nettoyage des pierres de la tour, nous avons constaté un état relativement grave des joints. Ces joints qui avaient été refaits au ciment dans les années 50 n'avaient pas le même coefficient de dilatation que la pierre. Ceci, au cours des ans, a fait sauter la pierre sous l'effet du gel et du dégel. Les spécialistes nous ont appris que de tels bâtiments devaient avoir des joints faits à la chaux afin d'éviter ces craquèlements. La commission a donc décidé de refaire les joints les plus mal en point (plus de la moitié) à la chaux et de laisser les autres encore en bon état tels quels. Les pierres cassées ont été réparées ou changées afin de colmater tous les interstices. Ces travaux terminés il a été appliqué sur l'ensemble des pierres une couche d'un produit naturel et transparent qui protège les pierres contre les salissures de la pollution.

Après démontage des cadrans de l'horloge, nous avons découvert en dessous de ces appliques des traces de peinture qui nous ont montré que les premiers cadrans étaient peints à même la pierre. La commune municipale à qui appartient l'horloge et les cloches a décidé de faire 3 nouveaux disques en aluminium éloxé noir. Les chiffres appliqués sur ces disques et les aiguilles ont été recouverts à la feuille d'or. Le système de l'horloge a été refait complètement avec un automate programmable qui pilote l'horloge et déclenche les sonneries de cloches totalement automatiquement. La motorisation et la fixation des cloches ont également été refaits.

Entre la base carrée de la tour et sa partie octogonale se trouvent 4 petits toits à deux pans. Etant donné l'état douteux de ces toits, il a été décidé d'en démonter un. Nous avons alors constaté que la pierre au-dessous des tuiles avait la pente des ces petits toits; ce qui tendrait à montrer que les tuiles ont été rajoutées après la construction de la tour afin d'améliorer l'étanchéité de la construction. Cette hypothèse reste à être démontrée. Quoiqu'il en soit, ces 4 toits ont été refaits et un joint entre la pierre et les tuiles a été ajouté pour éviter l'infiltration d'eau. Les quelques trous dans les murs de la tour ont été laissés afin de permettre la nidification des chauves-souris, qui y ont toujours habité.

Le toit de la tour a été vérifié et plusieurs tuiles ont été changées. Lors du démontage de la flèche, nous avons trouvé une date gravée sur celle-ci indiquant l'année de 1734. Cette information nous indique que la tour a été construite 12 ans après l'église. Cette flèche a été réparée, munie d'un roulement à billes permettant sa rotation et recouverte à la feuille d'or.

Le toit de la nef a été totalement contrôlé et il a fallu ajouter de nouvelles tuiles, ce que nous avons fait sur les rangées inférieures afin de modifier le moins possible son aspect. Les chéneaux ont été refaits. Il a été pratiqué sous les auvents des ouvertures afin d'améliorer la ventilation à l'intérieur du galetas qui était trop humide. Les poutres et le lattage étaient continuellement mouillés. Il a également été pratiqué et installé dans ces avant-toits plusieurs trous et caissettes pour permettre aux étourneaux d'y nicher. Comme pour les chauves-souris, la commission s'est entourée de spécialistes pour réaliser ces nids d'étourneaux.

Les façades de la nef ont été nettoyées et repeintes. Les fenêtres ont été totalement démontées. Sur l'armature de la fenêtre sud ouest portant les culs de bouteilles, nous avons trouvé la date de 1722. Cette découverte indique de manière incontestable que ce style de fenêtre à culs de bouteilles cerclés de plomb date bien de l'origine, ce qui a été longtemps un point d'interrogation. Ce démontage et remontage ont permis de tout reconsolider et de refaire les joints des fenêtres intérieures (culs de bouteilles) et extérieures (vitrages de protection et isolations).

L'intérieur de la tour a été nettoyé et les planchers réparés. Il a été pratiqué une ouverture entre la tour et le galetas. Nous avons ainsi pu aménager un nouvel accès au galetas. Ceci nous a permis de fermer définitivement le trou existant dans la partie arrondie du plafond se situant à l'ouest de l'orgue et permettant précédemment l'accès au galetas par une échelle. La construction de quelques marches depuis le premier plancher de la tour ont permis ainsi un accès très facile. Le percement de cette ouverture a été fait au moyen de scies et fraises pour pierres par une entreprise spécialisée afin de ne pas ébranler l'édifice, comme aurait pu le faire un travail à la perforatrice pneumatique. Après ce percement, nous avons pu vérifier l'existence de deux murs: celui de la tour accolé à celui de la nef, ceci corrobore la construction en deux étapes de la nef puis de la tour.

L'escalier menant aux galeries nous a causé beaucoup de problèmes. Les marches étaient irrégulières ce qui le rendait dangereux. La direction des monuments historiques voulait à tout prix garder sa partie inférieure qui est d'origine (1722) selon la datation qui a été faite. Lors du démontage minutieux, nous avons constaté que les marches d'origine avaient été recouvertes par des planches plus récentes. Après enlèvement de ces dernières, nous avons pu voir les marches de 1722 usées par des générations de souliers à clous. Elles sont taillées d'une pièce dans des troncs de sapins. Aux endroits où nos ancêtres posaient les pieds, existaient des formes creusées par l'usure jusqu'à trois à quatre centimètres de profondeur. Ces marches étaient fixées sur deux poutres supportant l'ensemble et donnant la pente de l'escalier. Après de nombreuses discussions, il a été décidé de démonter ces marches et de raboter les surfaces usées. Puis de nouvelles pièces en sapin ont été collées sur les parties rabotées. Nous avons ainsi pu en ajustant ces pièces, marche par marche, égaliser la succession des pas. Le tout a été ensuite remonté, et nous avons pu obtenir un escalier sans danger, et avec les bois d'origine.

La plate-forme d'arrivée sur les galeries a été démontée et refaite en prenant soins de gagner un maximum de place pour l'arrivée. Lors du démontage de ce plancher, nous avons pu voir sur toute sa longueur la poutre se trouvant entre l'orgue et le mur nord dans laquelle est montée la balustrade. Nous avons constaté que cette poutre était ouvragée jusqu'au mur nord avec des trous pour y enficher les poteaux de la balustrade. Cette découverte tend à montrer que la longue galerie au nord de la nef a pu être construite après coup et qu'à l'origine seule la petite galerie était existante.

La paroi séparant l'entrée de la nef était accolée à l'escalier avant la restauration. Après son enlèvement nous avons pu apprécier le volume de l'église. Les proportions de l'ensemble avec notamment le plafond de la galerie ouest et l'escalier visible depuis le centre de l'église étaient fort plaisants. Nous n'avions pas envie de remettre une paroi. Cependant il a bien fallu s'y résoudre pour des questions de coupe-vent et d'aménagement d'un local dit « technique ». Nous avons alors décidé de remonter une nouvelle paroi à environ 80 cm à l'est de l'escalier. Pour garder au mieux l'aspect global de l'intérieur de l'église, nous avons décidé de réaliser le fond de cette séparation en bois jusqu'à hauteur des autres boiseries de l'église. La partie supérieure est constituée de verre transparent permettant ainsi de garder l'impression de l'ensemble. Le local technique ainsi aménagé pourra contenir l'armoire électrique, la soufflerie de l'orgue, l'évier et une étagère. Sous l'escalier, nous disposerons ainsi d'un espace de rangement.

Le plafond de la nef a été lavé, nettoyé et réparé. Sur les murs, la couche de gypse qui se détachait a été enlevée. Nous avons alors pu voir la structure des murs d'avant 1916. Elle était constituée d'un enduit assez rugueux qui avait été marquée au marteau afin d'y agripper la nouvelle couche de gypse (vraisemblablement en 1916). Dans la partie supérieure de la paroi sud, nous avons découvert deux rectangles peints avec à l'intérieur des versets bibliques. Le premier était situé entre les deux fenêtres est de la paroi sud. Le deuxième se trouvait entre le coin sud-ouest et la fenêtre ouest de la paroi sud. Les versets n'étaient plus lisibles puisque abîmés par les coups de marteaux de 1916. Derrière le tableau de la paroi est, nous avons trouvé sur l'ancien gypse le dessin du cadre du tableau. L'intérieur du cadre a été peint en noir. Après plusieurs discussions, il a été décidé de laisser cette surface telle quelle. Cependant, notre restaurateur M. Von Gunten a fait deux sondages et mis à jour des fragments de dessins de deux colonnades qui devaient encadrer les dix commandements (voir « Conseil du 16 août 1857 », « Séance du 2 juin 1915 », « Séance du 1^{er} août 1915 » et « Séance du 23 juillet 1916 »). Nous avons également laissé le gypse sous le texte de dédicace de la paroi sud et sous les deux textes de la paroi est. Par contre, le restaurateur a nettoyé, consolidé et retouché ces trois parties. Sur les murs ainsi préparés, il a été appliqué une nouvelle couche de gypse qui a ensuite été recouverte d'une peinture de couleur « coquille d'oeuf ».

Les galeries n'ont pas été démontées. Seuls les planchers de la partie ouest ont été refaits. Les autres éléments ont simplement été contrôlés, réparés et repeints. Nous avons fait calculer par un ingénieur la solidité de ces galeries. Les résultats ont été positifs puisque l'on nous a assuré que leur statique était très bonne et que nous n'avions aucun souci à se faire.

Les parois de la partie nord ouest ont été démontées, car nous avions quelques inquiétudes au sujet de l'humidité dans cette partie. N'ayant rien trouvé de grave à ce sujet, nous les avons remontées.

Par contre, nous avons trouvé vis à vis de la porte sud une ouverture de la grandeur d'une porte qui avait été bouchée. Depuis toujours une rumeur ou légende du village disait qu'une tour en bois se trouvait au nord de l'église. Cette ouverture nous a intrigués. C'est pourquoi, nous avons décidé de laisser l'emplacement de cette porte nord libre de bois en ajoutant une petite frise semblable à celle de la porte sud. Nous en avons trouvé la confirmation dans les archives de l'ancien Evêché de Bâle par un acte d'

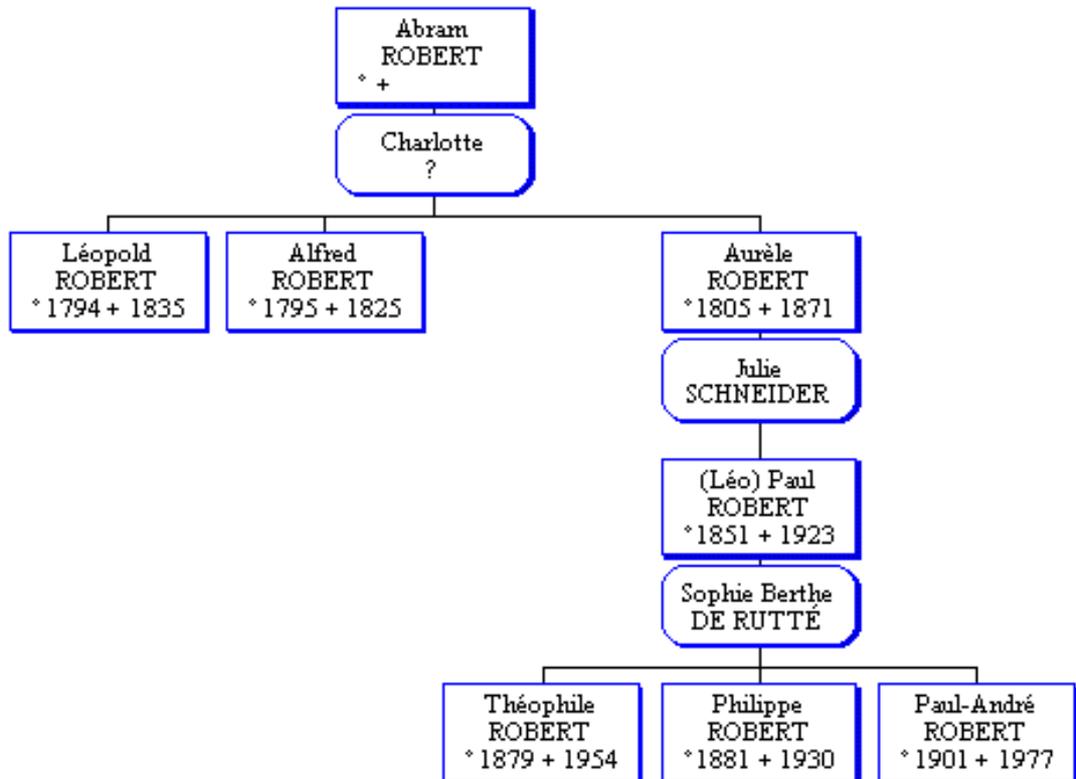
Expartissement des bancs en l'église d'Orvin daté du 2 novembre 1722

disant textuellement ceci:

Premièrement avant que faire le dit expartissement, on a convenu avec les députés d'Evilard, de leur donner pour les hommes le banc depuis la porte de la tour le long de la paroi, jusqu'aux bancs de la justice, et pour les femmes les 4^{ème} et 5^{ème} du coté de midi depuis la chaire.

Cette petite phrase confirme qu'en 1722, la tour actuelle (1734) n'étant pas construite, il existait une tour au nord de l'église. On pouvait entrer dans la nef par une *porte de la tour* et le banc réservé aux hommes d'Evillard se trouvait à gauche *le long de la paroi jusqu'aux stalles des conseillers de justice*.

Avant de parler des décorations, nous nous permettons de vous rappeler la généalogie de la famille des peintres Robert.



Léopold, peintre mondialement connu, était donc l'oncle de notre peintre Léo Paul Robert (1851-1923) qui a imaginé et peint notre église et son tableau en 1916. Son fils Théophile a peint à Paris des natures mortes, des paysages et des portraits. Le deuxième fils Philippe a peint l'église de Chaindon, la salle d'attente de la gare de Bienne entre autres. Le troisième fils vécut dans la maison paternelle à Jorat au fond du vallon d'Orvin. Il illustra de nombreux livres de sciences naturelles et supervisa la restauration de 1950 de notre église. Mais revenons à notre restauration de 1995.

Les parois n'ayant pas été démontées ont été contrôlées et réparées. Précédemment les boiseries (parois et bancs) étaient peintes en brun. Puis l'on avait appliqué sur cette couleur les décorations de Paul Robert (1851-1923). Après de nombreuses discussions, la commission de restauration et le conseil de paroisse ont décidé avec l'accord des monuments historiques, représentés par messieurs Schweizer et Furrer, de peindre les boiseries en gris bleu, dans les tons des galeries puis d'y appliquer les décorations de Robert.

Ces décorations avaient préalablement été relevées par le restaurateur. Les anciens pochoirs en carton de 1916, et employés de nouveau en 1950 n'étaient plus utilisables. Ils ont cependant servi de modèles à une nouvelle série faite de tôle d'acier pour faciliter ce travail minutieux. Le fond de couleur grise ou brune de ces boiseries a donné lieu à quelques polémiques. Il faut dire qu'au village, s'était développée une symbolique qui disait que le brun représentait la terre et le gris-bleu des parties supérieures représentait le ciel. Ce brun provient vraisemblablement de la restauration de 1950. Car selon les sondages picturaux de notre restaurateur, le peintre Paul Robert, avait peint ces décorations sur un fond gris. D'autre part, un rapport des monuments historiques du 5 juin 1916 l'atteste en disant ceci:

La galerie, la chaire ainsi que toutes les autres boiseries devraient être également d'un ton gris uniforme.

De toute manière, la couleur gris bleu choisie s'harmonise beaucoup mieux avec l'ensemble.

Les bancs ont été enlevés et nous avons décidé de rallonger les placets afin d'améliorer le confort. Nous avons cependant décidé d'en enlever quelques-uns sous la galerie ouest. Nous avons également supprimé les deux premiers depuis le chœur qui étaient entourés de parois.

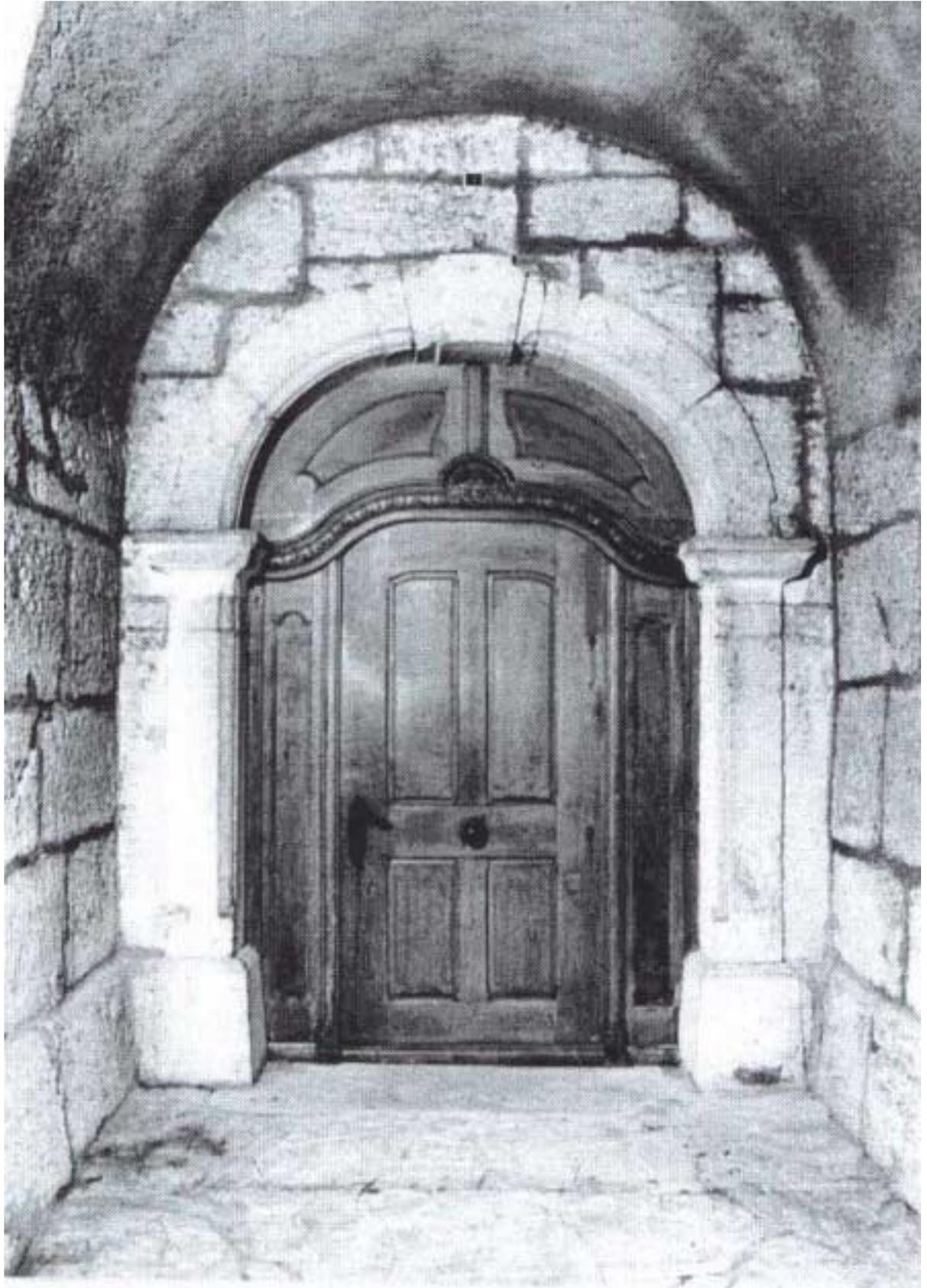
Les fonds sous les bancs nord et sud ont été démontés, car ils étaient troués par endroits et penchés. La poutraison a été refaite et les anciennes planches reposées. Du fait qu'elles ont été retaillées sur les bords, nous

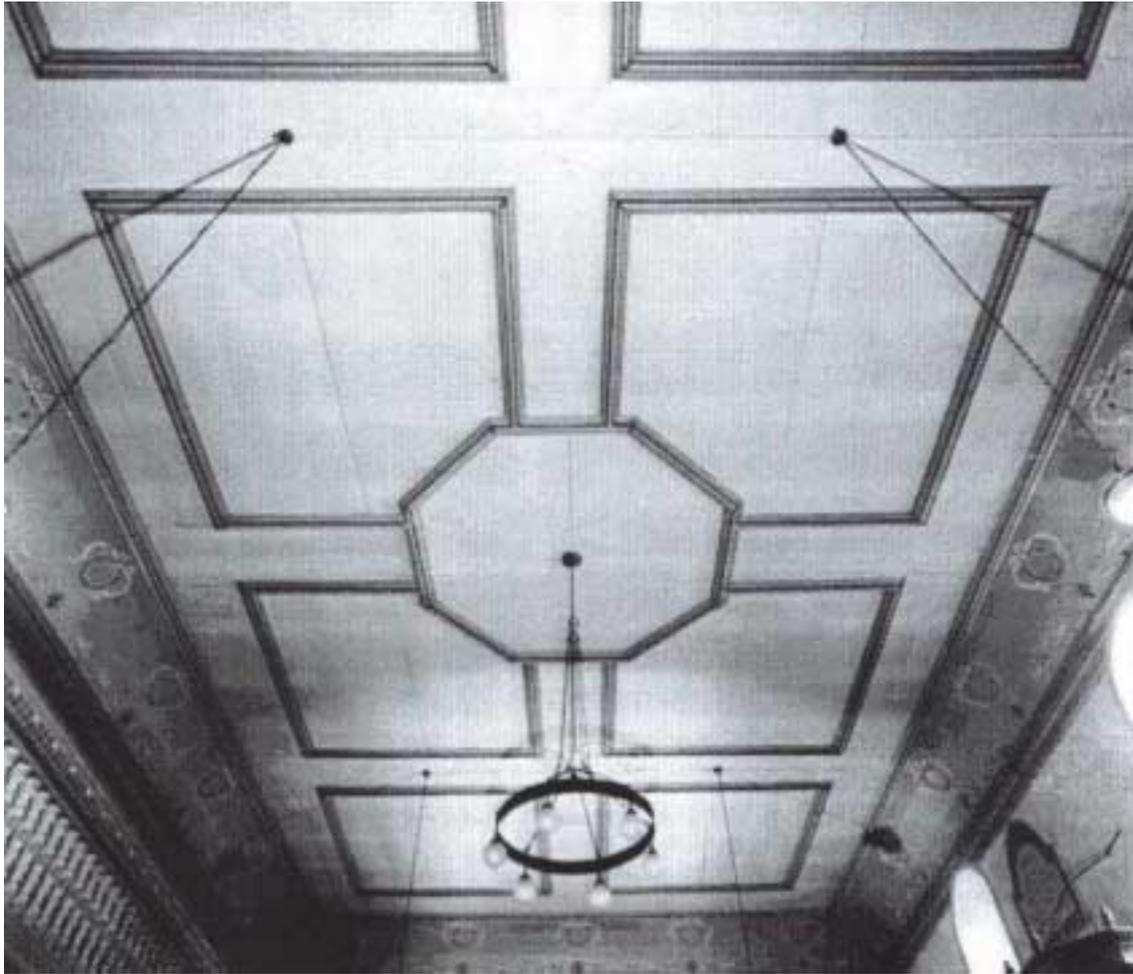
avons complété ces planchers par d'anciens bois trouvés dans les réserves des monuments historiques. Durant ces travaux, nous avons également remis à niveau la pierre tombale du pasteur Visard. Sous cette pierre, légèrement plus au sud, nous avons retrouvé un squelette. Les monuments historiques ont fait des photos et nous avons tout laisser en place.

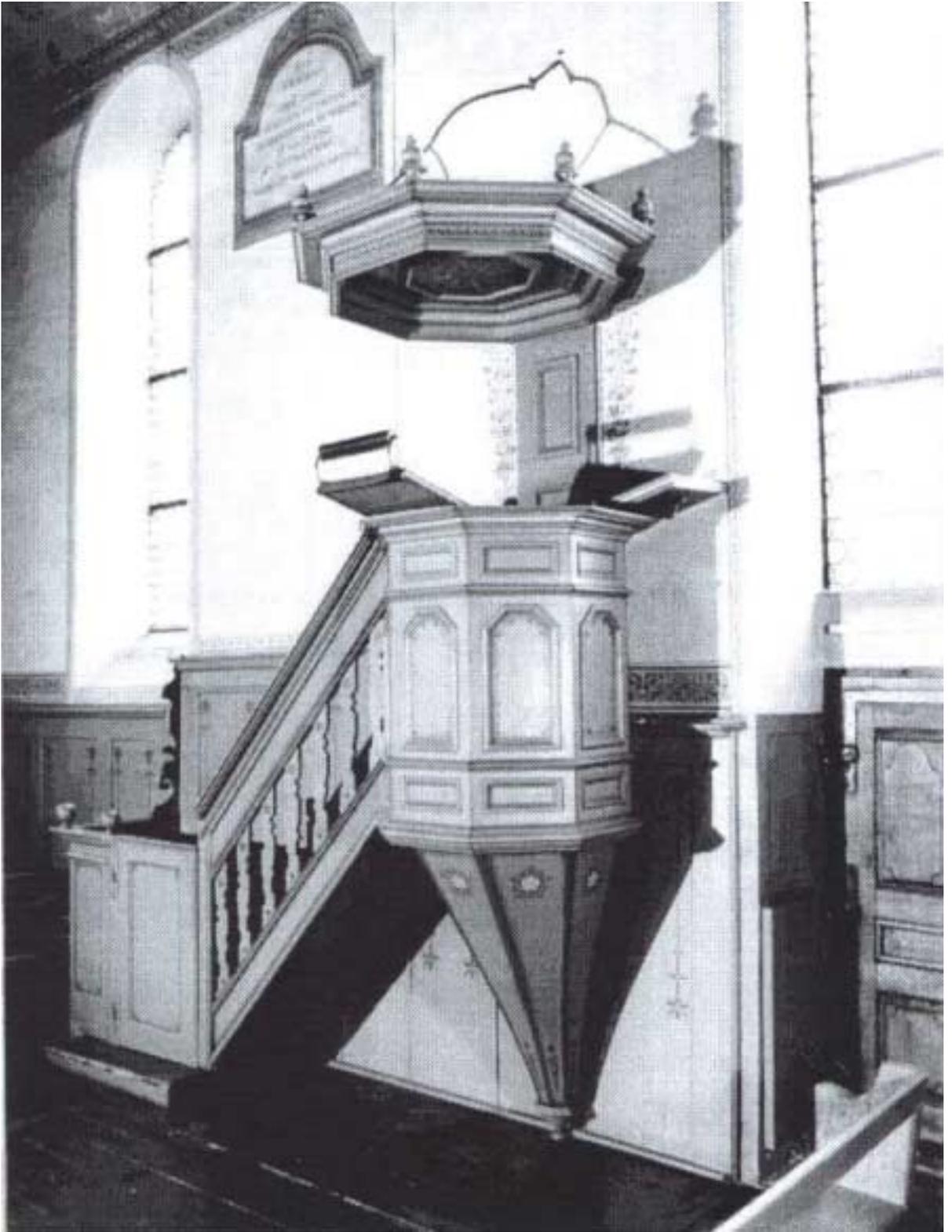
Le plancher dans sa totalité a pu dès lors être poncé et traité à l'huile selon la méthode employée au Palais Fédéral. Le câblage électrique a été totalement refait. Nous en avons profité pour ajouter deux séries d'appliques sur la façade nord au-dessus et au-dessous de la galerie. Le chauffage électrique également tout neuf est fixé sous les bancs. Précédemment il était fixé à même le sol et protégé par des lattes où l'on pouvait poser les pieds.

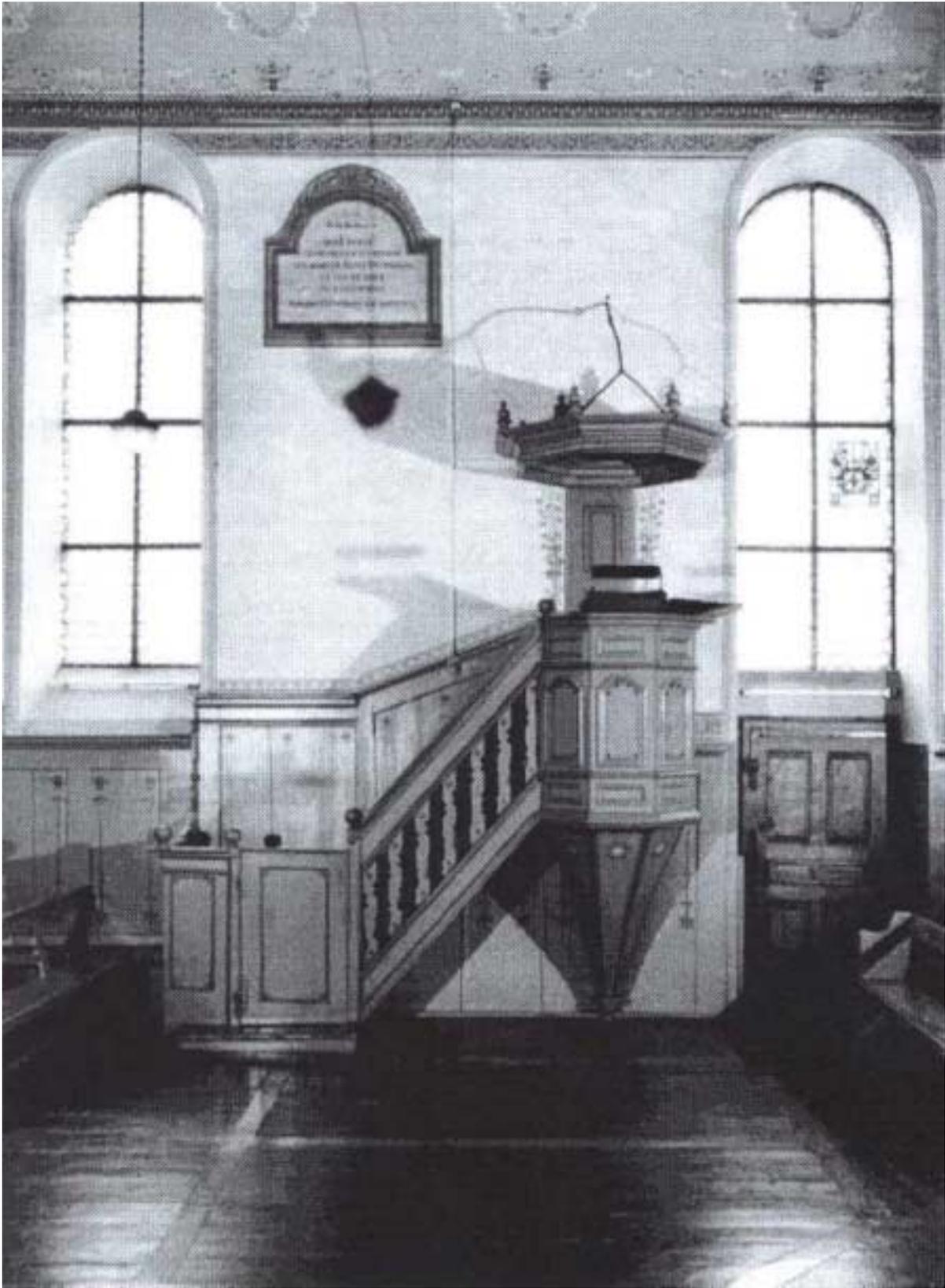
L'assemblée du 12 décembre 1995 a décidé un crédit de Fr. 10 000.-- destiné à fabriquer un nouvel escalier donnant un meilleur accès aux combles. Dans la tour, il permettra donc de relier le niveau des archives au premier plancher de manière beaucoup plus agréable et surtout moins dangereuse. La même assemblée a accordé un crédit pour le relevage de l'orgue de 20 ans déjà. Ces travaux auront lieu avant le culte d'inauguration de la restauration 1995 qui aura lieu le 28 avril 1996. Après un concert le 15, c'est le dimanche 21 décembre 1995 que nous pouvons rendre à Dieu notre premier culte dans la nouvelle église. Cette restauration fut pour nous une merveilleuse aventure durant laquelle nous avons pu comprendre un peu plus la grâce que Dieu nous dispense. Pour terminer, nous aimerions vous laisser avec le texte de dédicace choisi par nos ancêtres en 1722.

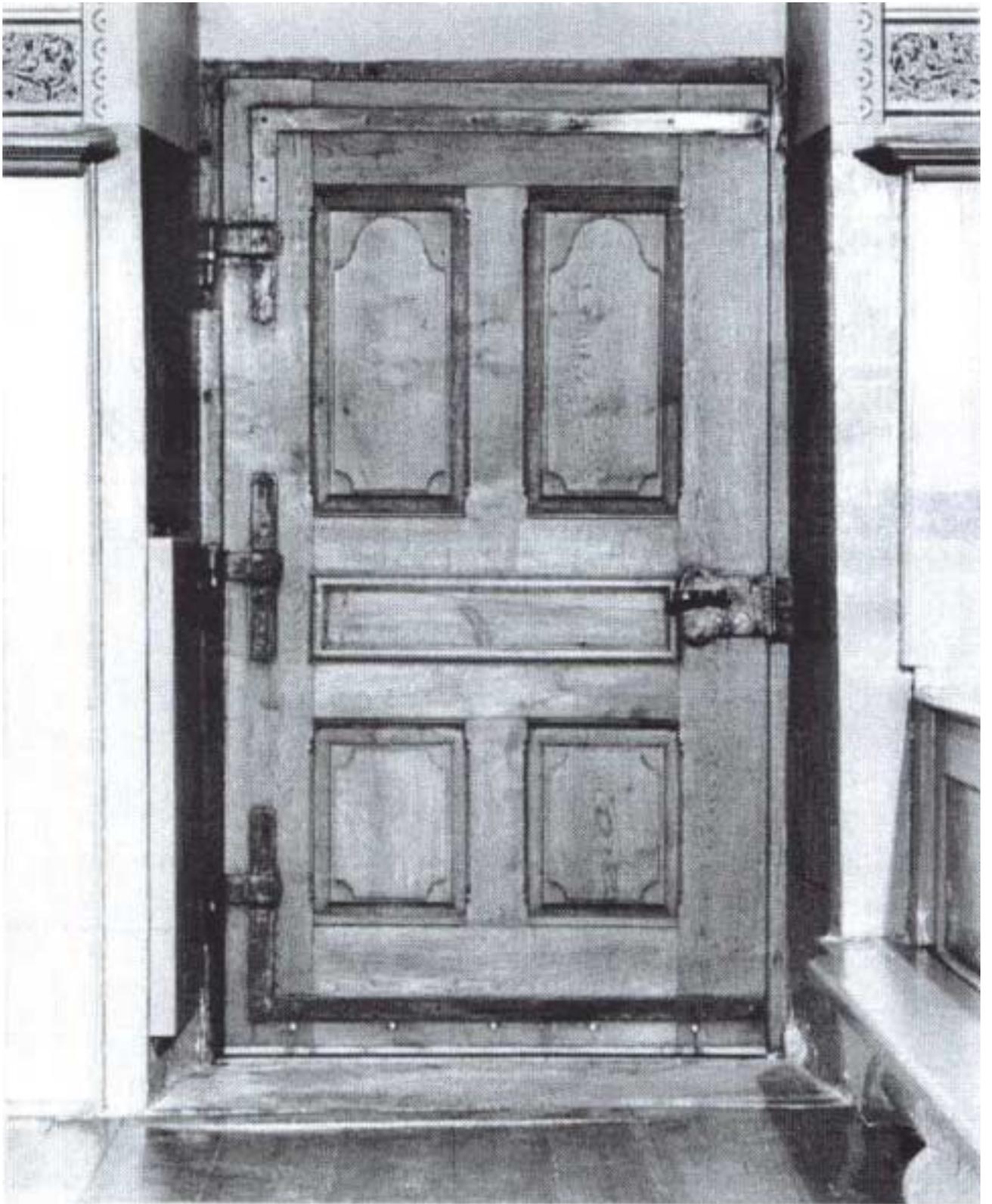
**OH! ETERNEL,
QU'HEUREUX EST L'HOMME
QUI HABITE DANS TA MAISON
ET QUI TE LOUE
INCESSAMMENT**







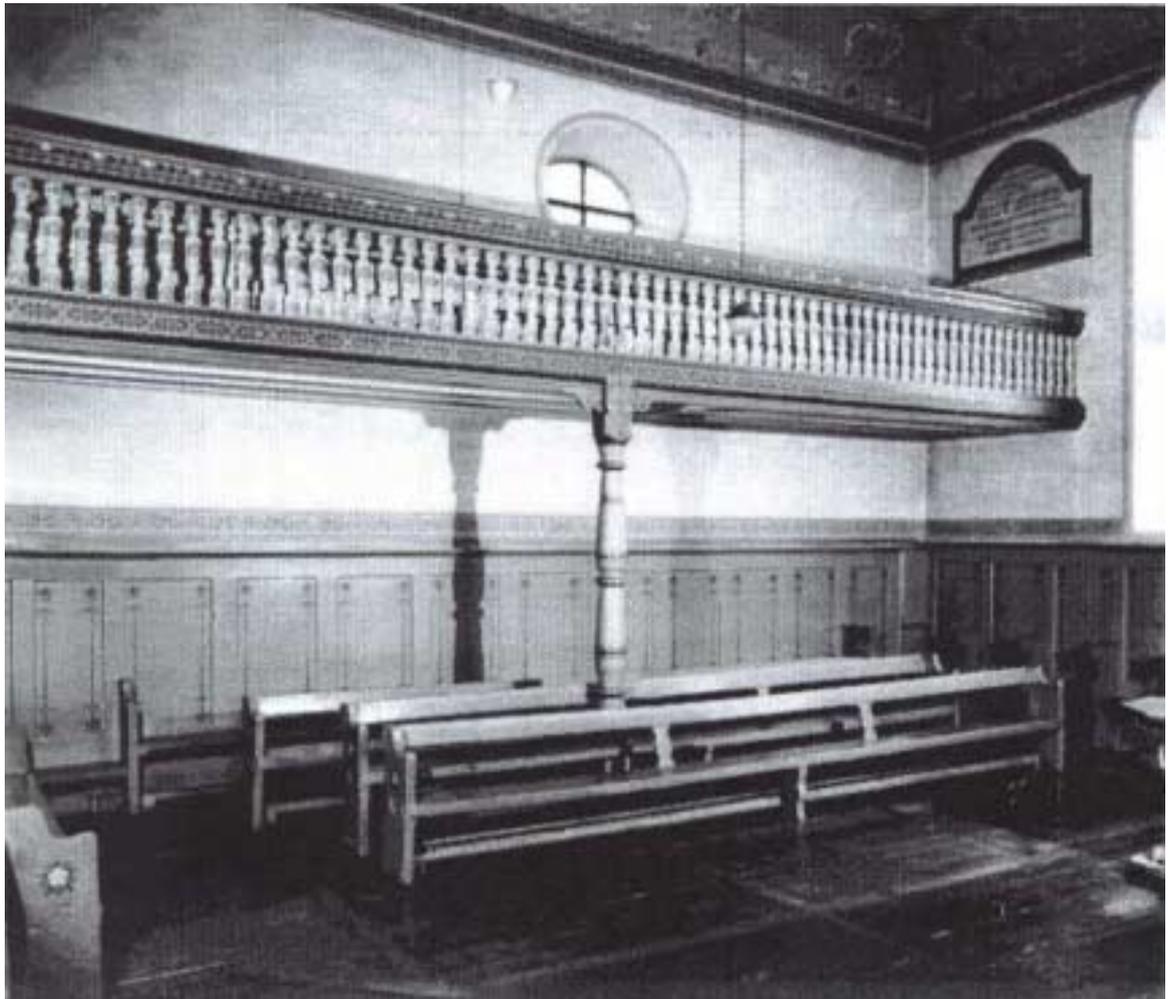
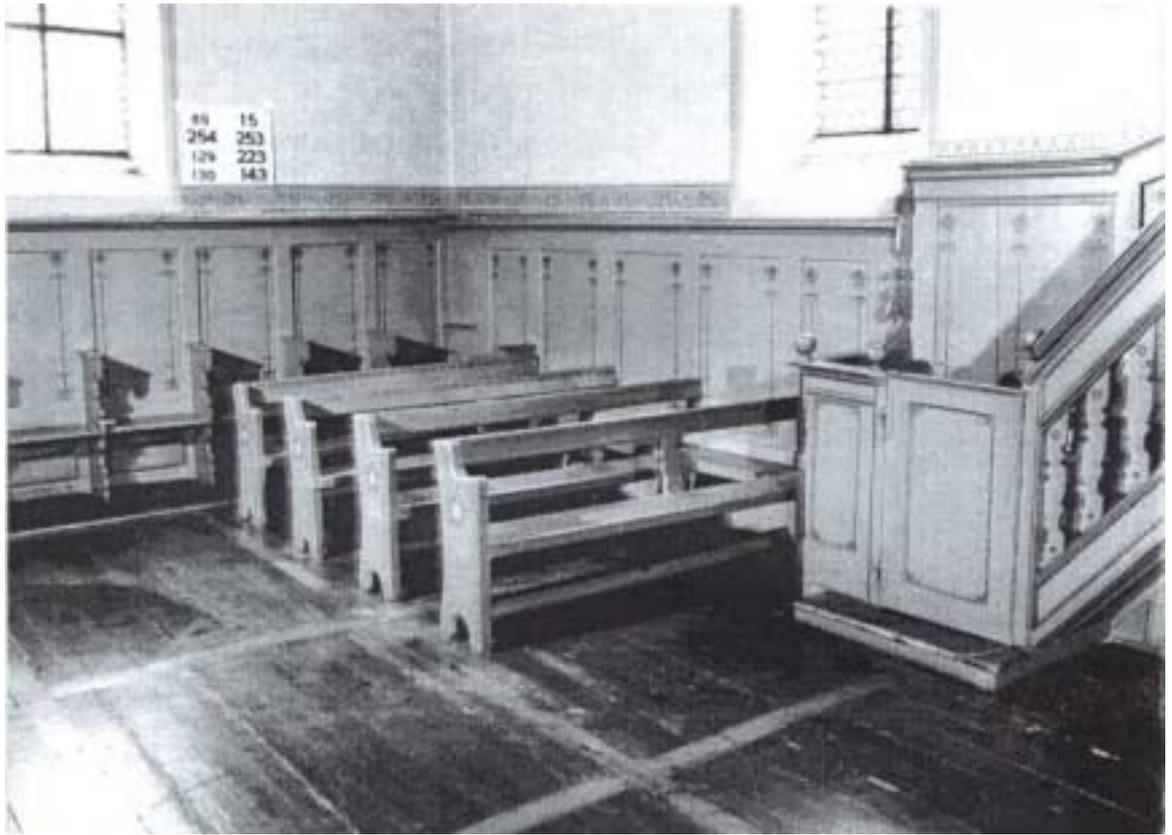


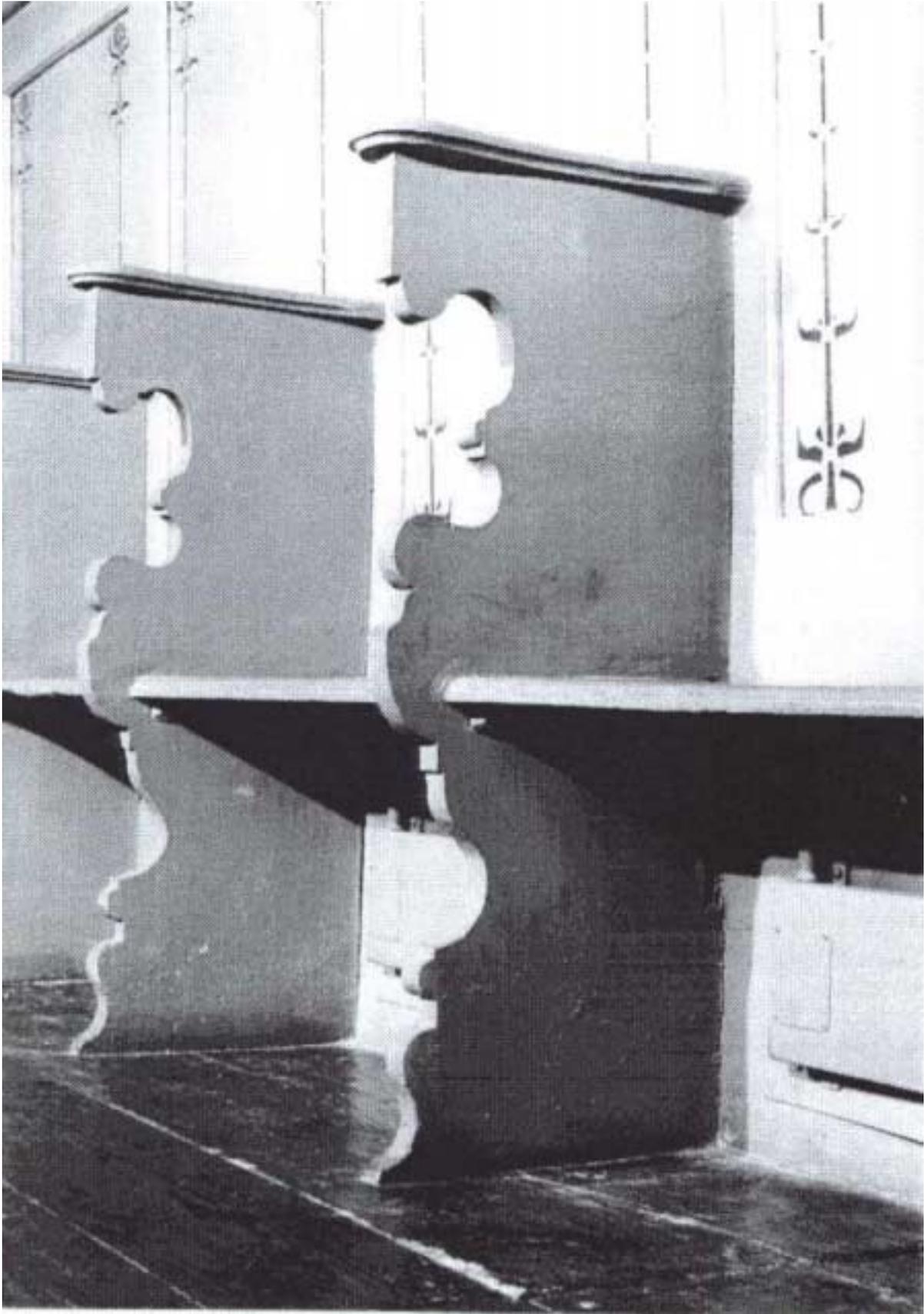


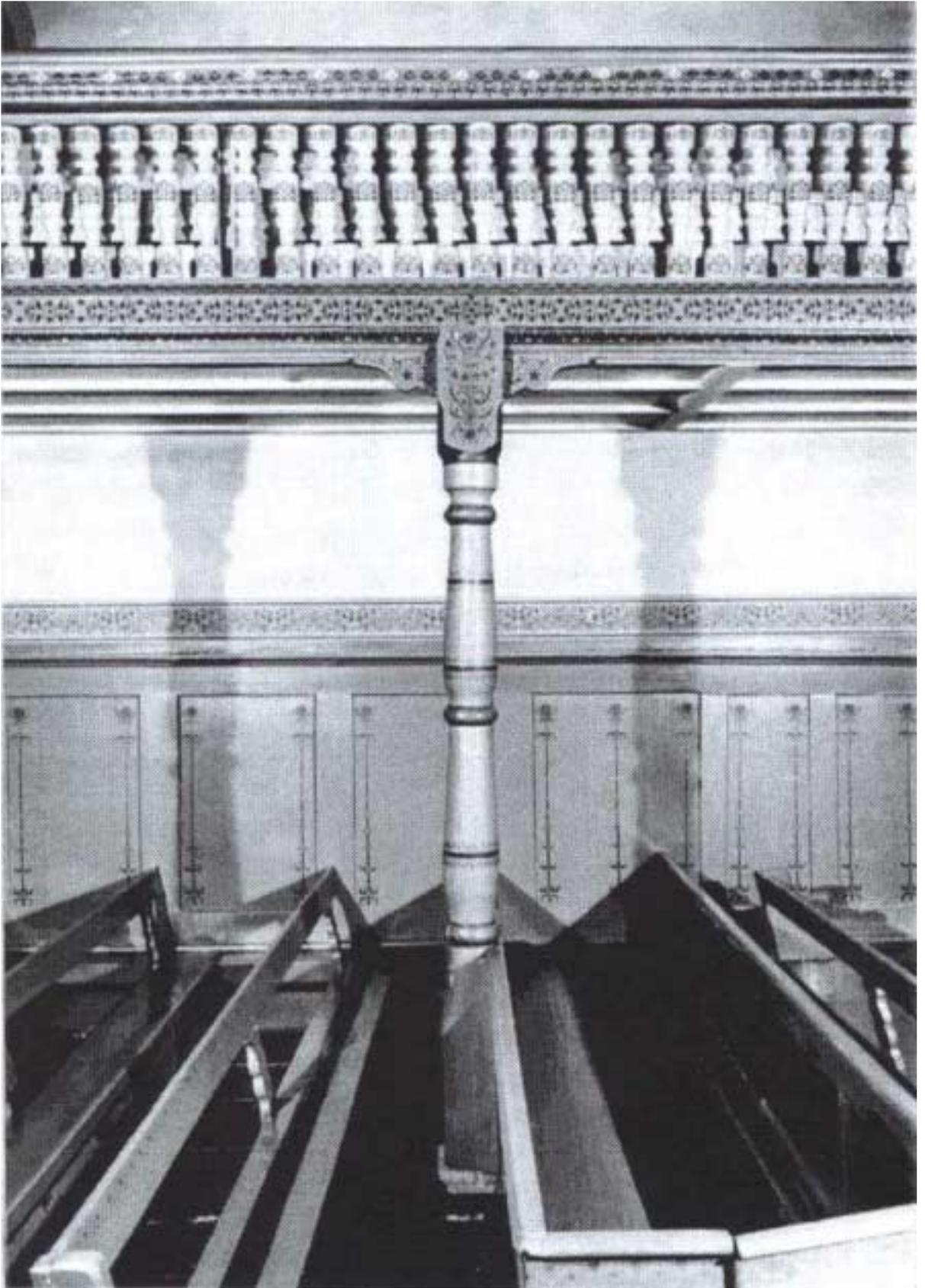




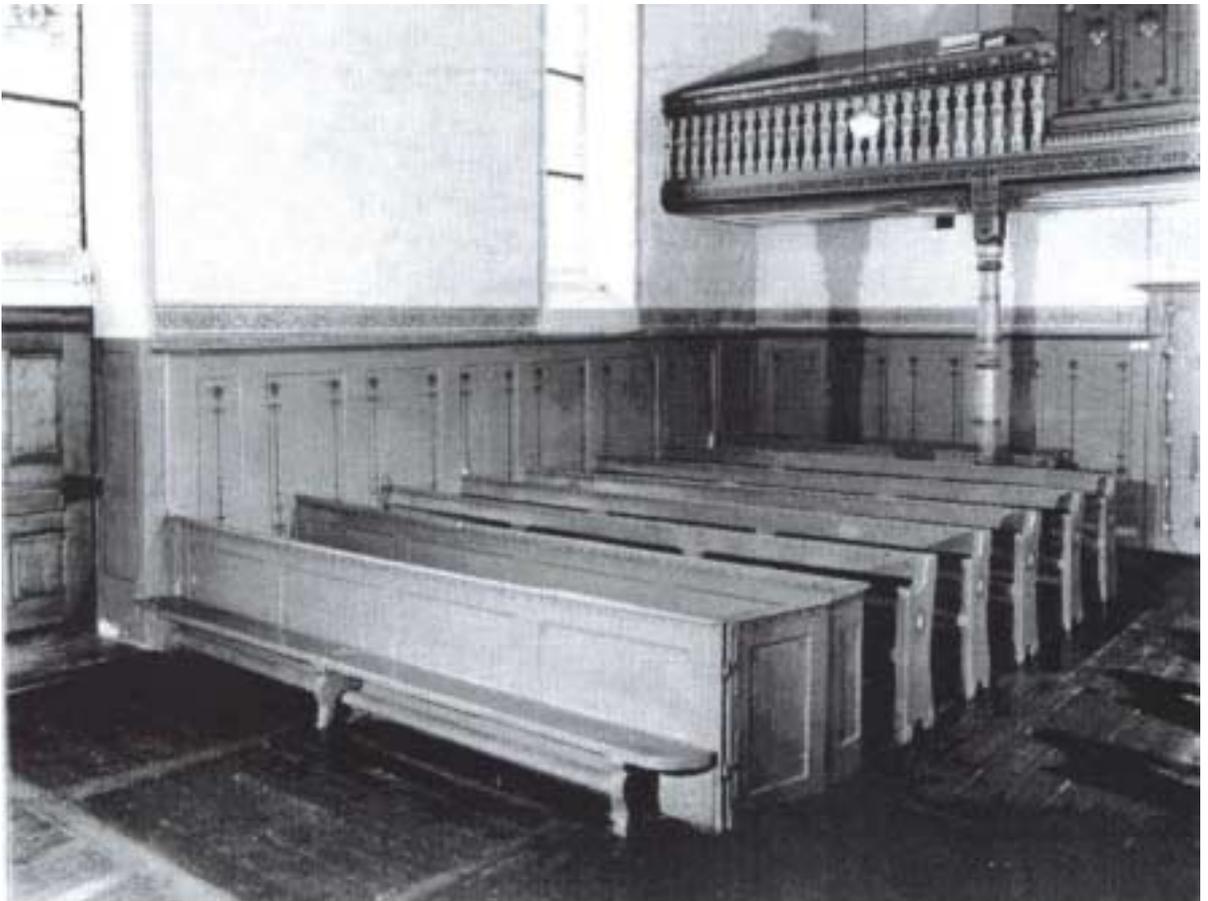
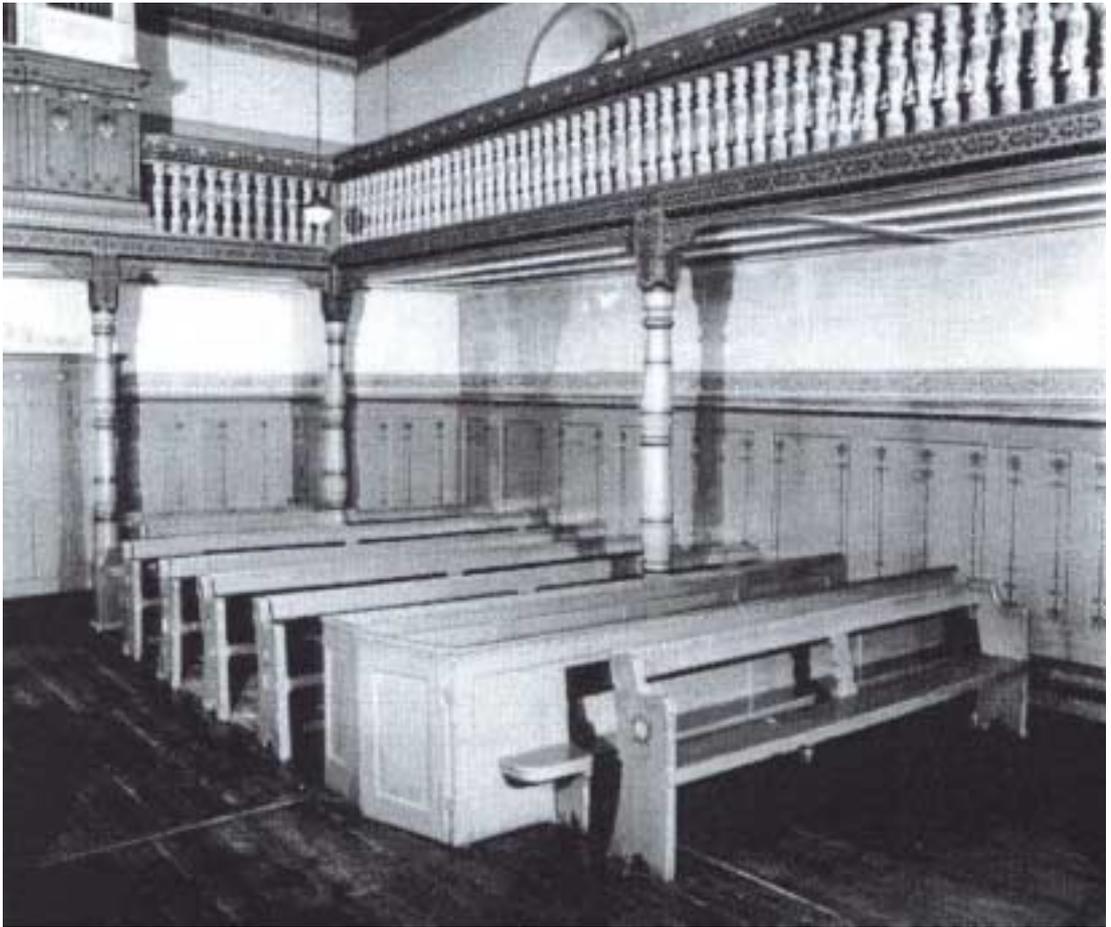




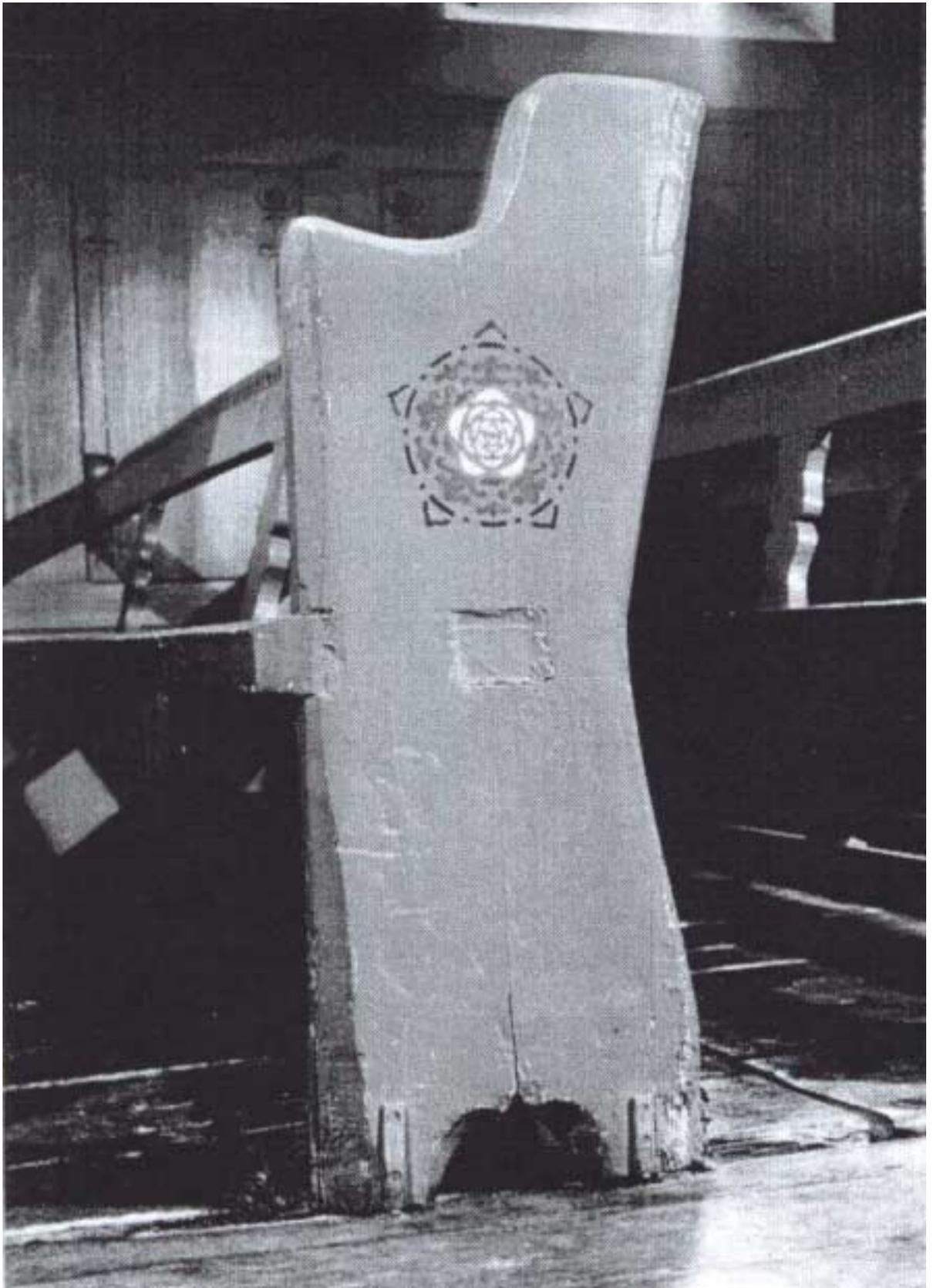


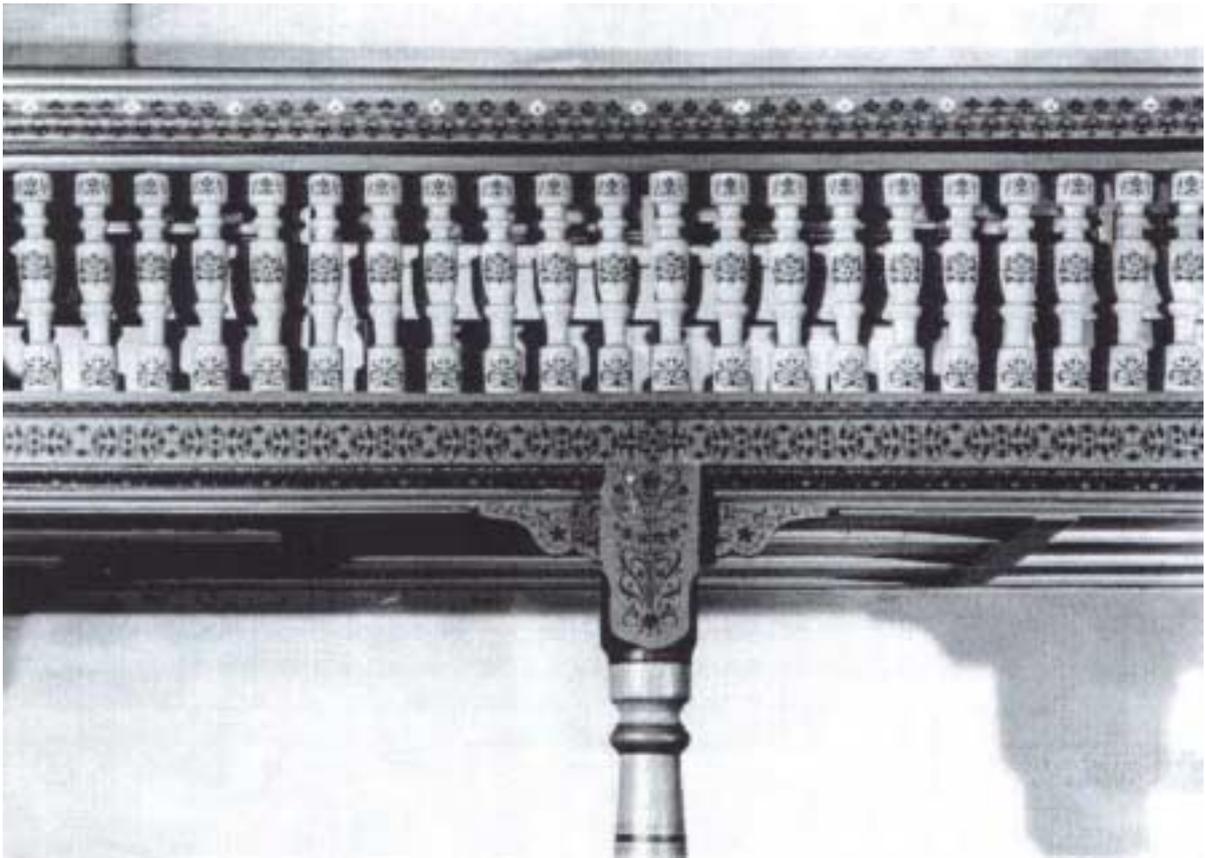


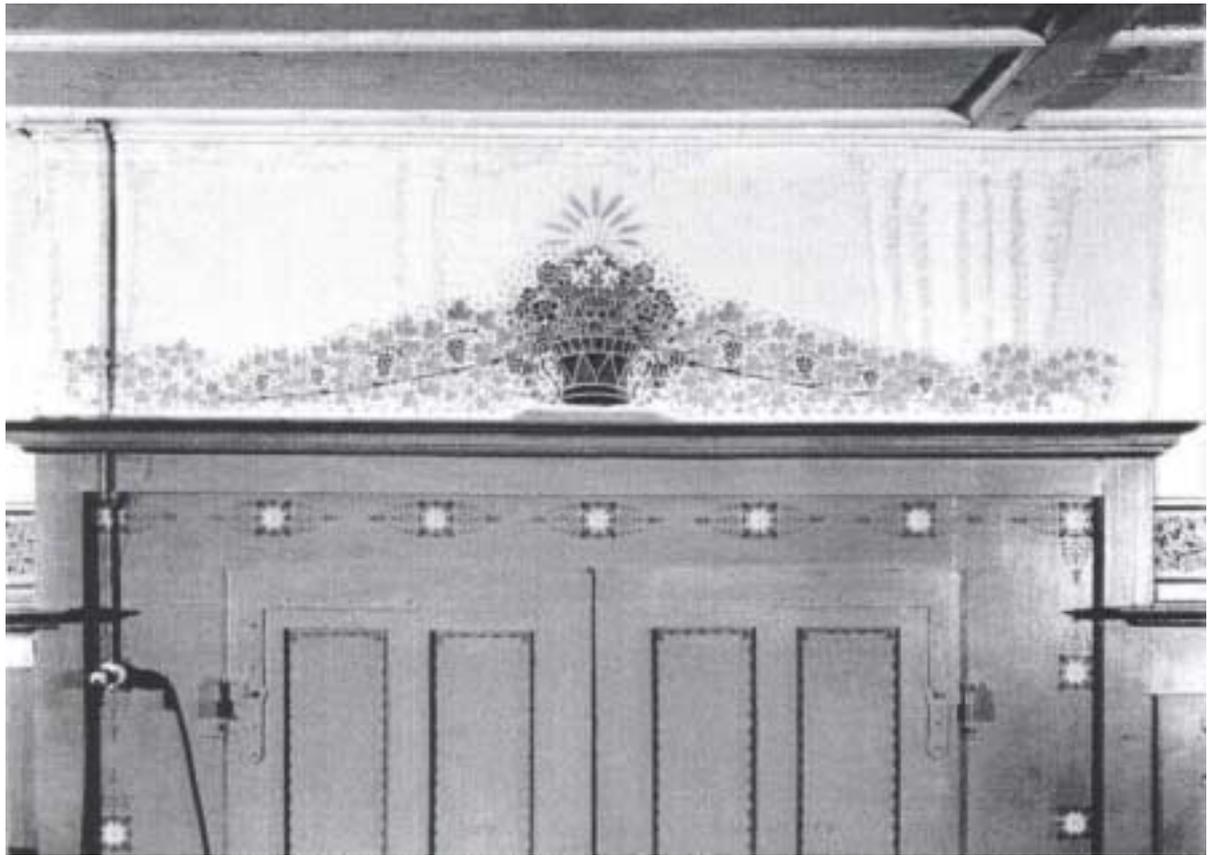


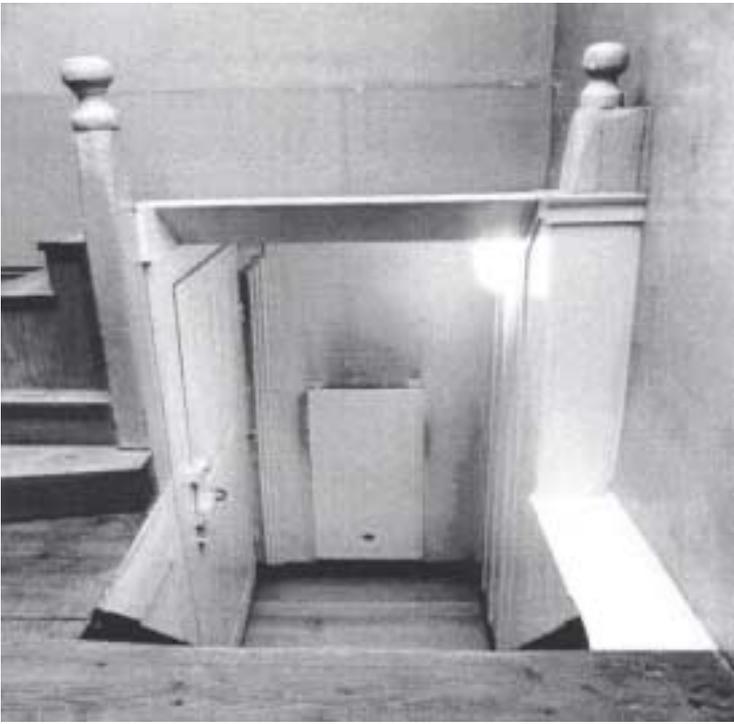


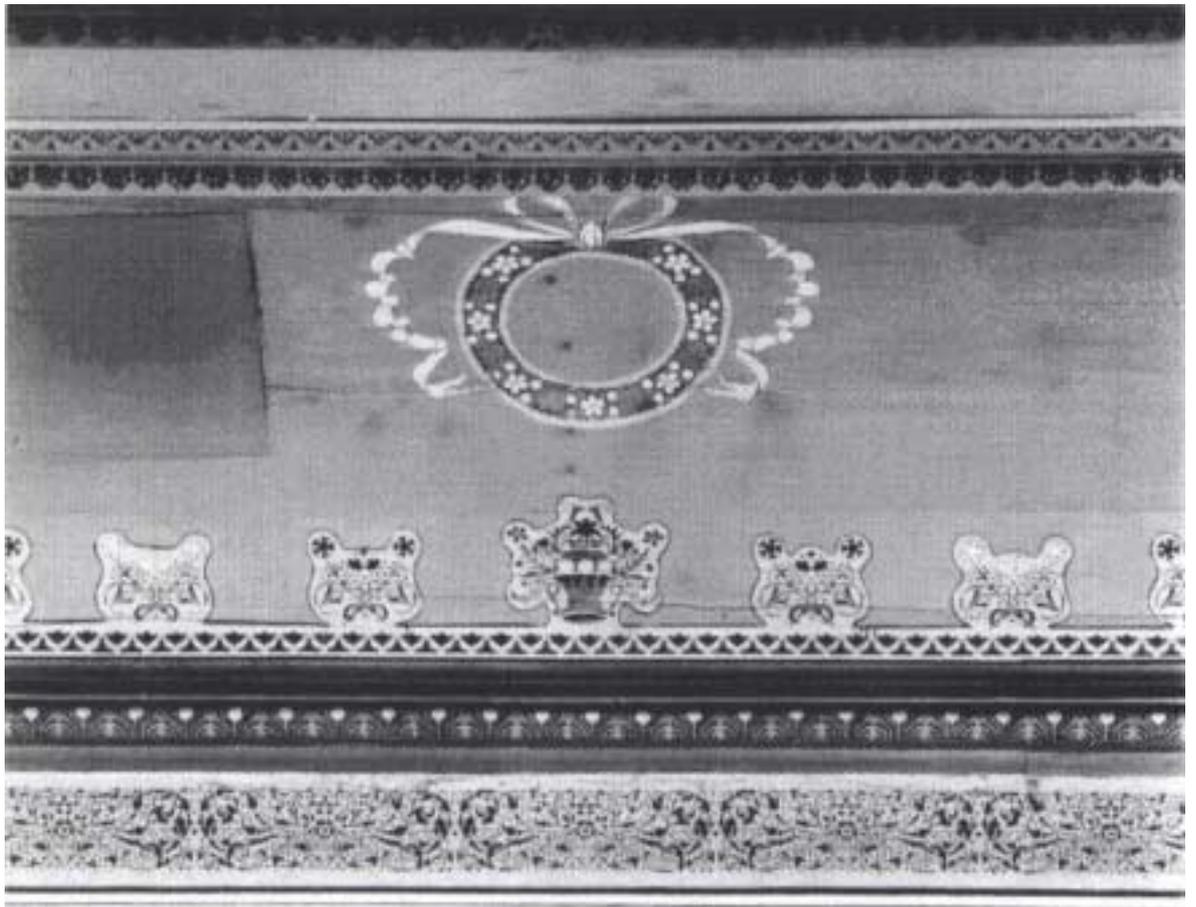
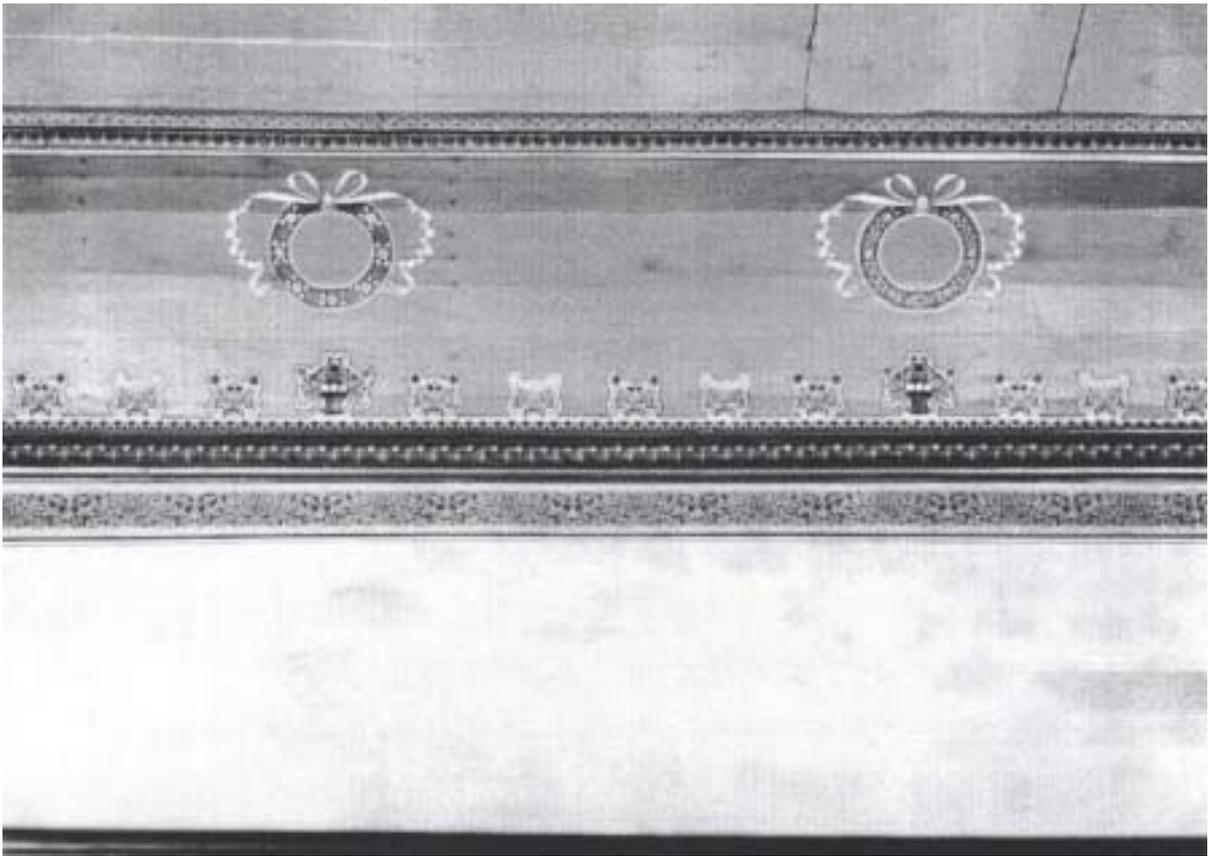






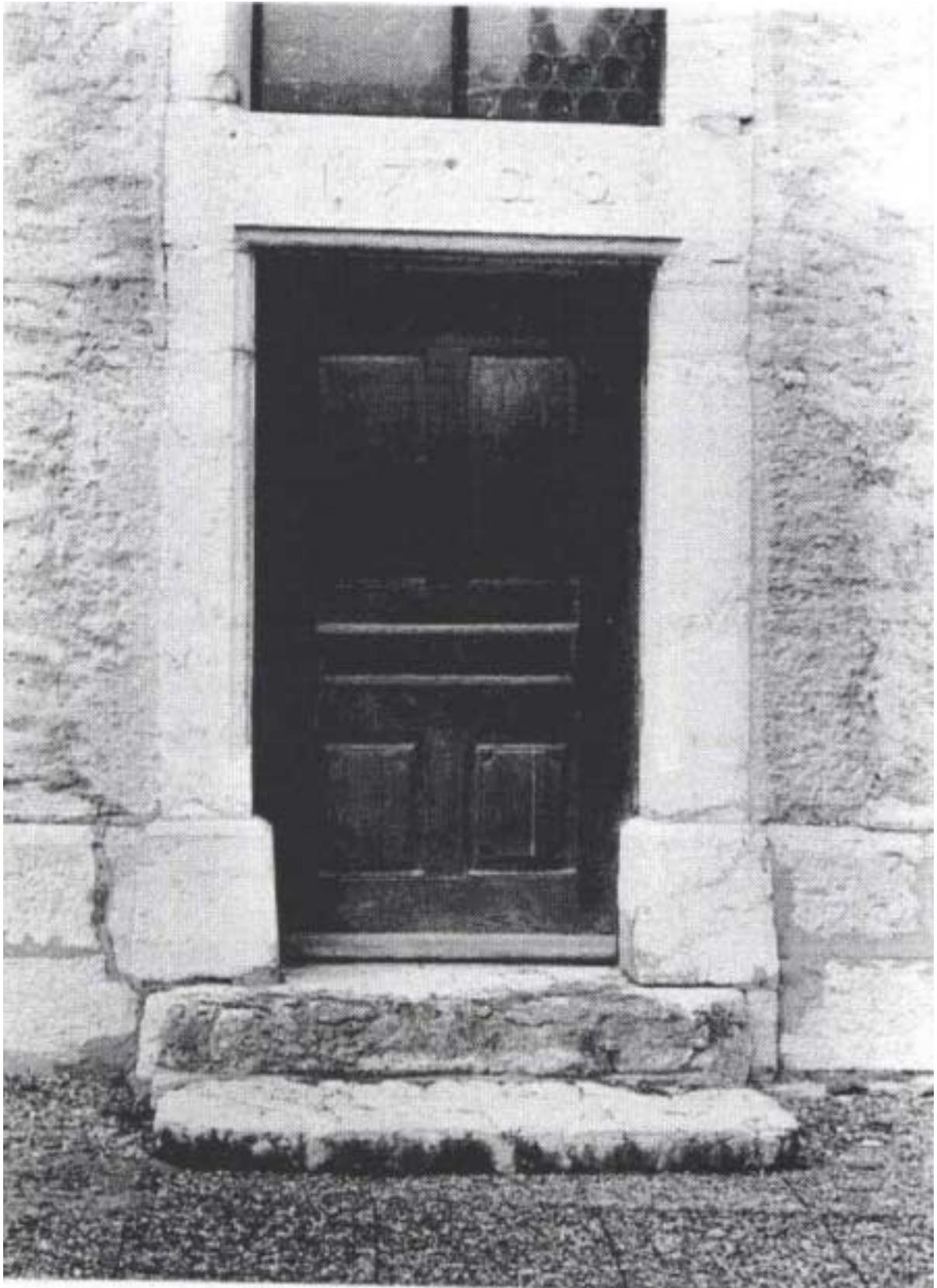


















Vitrail de l'église d'Orvin donné par Bendicht Thellung.



Vitrail de l'église d'Orvin donné par Jean-Henri Thellung.



Vitrail de l'église d'Orvin donné par Vincent-Maximilien Thellung.